
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 25 juin 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Julien Cart, Pierre Gauthier, Guillaume Käser et Vincent Subilia.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 juin 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 24 juin et mardi 25 juin 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à une question qui m'a été posée par M. Sylvain Thévoz. Ayant constaté que la fermeture du parc La Grange aux abords du Théâtre de l'Orangerie était assurée par une société de sécurité privée – et non plus par les agents de la police municipale (APM) – il souhaite savoir s'il s'agit d'une solution temporaire ou durable et quel est le coût de l'opération.

Monsieur le conseiller municipal, je peux vous répondre de la manière suivante. La fermeture du parc La Grange a effectivement été confiée à une société externe, afin de libérer les APM de la tâche de fermeture des chaînes dans les parcs et sur le domaine public en général – car il s'agit d'un plan global. Je vous l'avais d'ailleurs annoncé dans le rapport que j'ai rédigé sur la police municipale.

Je précise que nous confions cette tâche également à d'autres services municipaux dont les employés passent de toute façon là où il y a ce genre de chaînes. L'idée est vraiment de permettre aux policiers de se concentrer sur leur mission principale, à savoir l'ilotage, la prévention et les patrouilles sur le terrain. La fermeture des chaînes des parcs et du domaine public n'étaient pas directement liée à cette mission fondamentale. Le coût de cette opération s'élève à 32 140 francs, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) incluse.

4. Résolution du 24 juin 2013 de MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «022 Télégénève SA» (R-174)¹.

Suite de la préconsultation

Le président. Les Verts ont déposé une motion d'ordre demandant le débat accéléré sur la résolution R-174. Je donne la parole à M. de Matteis pour la défendre au nom de ses signataires.

M. Yves de Matteis (Ve). En l'absence de mes collègues, je demande donc le débat accéléré sur cet objet. Nous en avons largement débattu avant la pause dînatoire, et il nous semble que ce dossier est désormais assez clair pour que nous puissions terminer la discussion en débat accéléré et passer rapidement à d'autres points que nous avons à traiter.

Mise aux voix, le débat accéléré est accepté par 18 oui contre 14 non (1 abstention).

Le président. Je rappelle les règles du débat accéléré: une seule personne par groupe peut intervenir – je constate que certaines se sont déjà inscrites – durant sept minutes au maximum.

M. Pierre Vanek (EàG). Le vote du débat accéléré, qui ne permet qu'à un seul représentant par groupe de s'exprimer sur cet objet, démontre bien ce qui n'avait guère besoin d'être démontré: la résolution R-174 n'a aucune espèce d'importance, même aux yeux de ses auteurs! De plus, elle est mensongère.

Je cite son intitulé: «Le Conseil municipal, dans le cadre de la vente des actions 022 Télégénève SA de la Ville de Genève à UPC Cablecom, poursuit l'objectif du maintien des emplois existants à Genève, du maintien des conditions de travail actuelles (convention collective de travail, caisse de retraite, localisation des emplois à Genève, maintien de l'entreprise 022 Télégénève SA, etc.) et de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social exemplaires pour toute perte d'emploi qui s'avérerait malgré tout inévitable.»

Or, le Conseil municipal a démontré tout à l'heure qu'il ne poursuivait pas ces objectifs! Il y a quelques heures, j'ai proposé – j'avais un peu honte de devoir le

¹ Développée, 774.

faire – un amendement tout à fait «bateau», vraiment élémentaire, à la proposition PR-963. Il demandait que tout repreneur potentiel des actions 022 Télégénève SA de la Ville de Genève rende compte de son respect de la convention collective de travail et des droits des salariés.

Eh bien, il s'est trouvé dans cette enceinte une majorité pour refuser mon amendement! En faisaient partie, notamment, les auteurs de cette résolution et même les représentants du Parti socialiste, lequel devrait théoriquement se préoccuper avec une certaine suite dans les idées des droits des salariés et des conventions collectives de travail – enfin, c'est ce qui est écrit dans les programmes du dimanche de ce parti... La majorité du Conseil municipal a donc refusé, dans le cadre de la vente des actions 022 Télégénève SA de la Ville, que l'on demande au repreneur de démontrer son respect des conventions collectives de travail et des droits des salariés – pourtant, cette mesure n'entraînait aucune sanction!

Et voilà maintenant qu'on nous présente un texte affirmant que le Conseil municipal poursuit ces objectifs! Bien entendu, je suis d'accords avec lesdits objectifs eux-mêmes, j'y souscris pleinement, je les signe des deux mains – et des pieds! Mais je ne peux pas voter une résolution mensongère qui prétend que le Conseil municipal poursuit ces objectifs, alors que ce n'est pas vrai; il l'a démontré en refusant le vote de l'amendement que j'ai proposé.

Il faut dire que c'était mal parti, puisque d'aucuns refusaient de discuter sérieusement et avaient l'intention de bâcler ce débat à la hussarde. Je déplore leur volonté aveugle d'accepter à tout prix la vente des actions de la Ville à UPC Cablecom. J'aurais pu demander d'ajouter un article à la proposition PR-963 stipulant que le repreneur est prié de respecter la loi... Mais je crois qu'il se serait, là aussi, trouvé dans cette enceinte une majorité pour refuser une exigence aussi élémentaire, qui s'applique d'office à tous les citoyens et habitants de ce pays, ainsi qu'à toutes les entités économiques, morales ou autres.

C'est dans ce climat que vous avez voté la délibération de la proposition PR-963, Mesdames et Messieurs. Alors, pourquoi venir ce soir avec la résolution R-174, qui prétend que le Conseil municipal poursuit cet objectif? Il faudrait nous dire par quel moyen il entend le faire! Vous avez soigneusement refusé celui qui était à votre disposition grâce à mon amendement! Vous avez soigneusement refusé de fixer des conditions minimales à la vente des actions 022 Télégénève SA de la Ville – celles proposées par notre collègue Pascal Holenweg de la part de la minorité socialiste qui a conservé un poil d'esprit critique, et celles d'Ensemble à gauche. Vous n'en avez pas voulu!

Quel est donc le but de la résolution R-174? C'est évidemment de jeter de la poudre aux yeux de l'opinion publique et des salariés... Ce n'est pas sérieux! On nous dit que le Conseil municipal poursuit certains objectifs, mais il ne se donne aucun moyen d'aucune sorte pour les atteindre! Les auteurs de la résolution n'ont même pas eu le courage de déposer une motion qui demande au Conseil admi-

nistratif de participer à ce débat de société et d'intervenir dans le sens voulu par notre parlement.

Bien sûr, il n'y aura soi-disant pas de licenciements à 022 Télégénève SA... Mais tout le monde sait qu'il y a aujourd'hui des discussions en cours au sujet des futurs licenciements! Si les auteurs de la résolution R-174 avaient eu la moindre pudeur sur le plan social, s'ils avaient vraiment eu la volonté d'agir, ils auraient au moins pu déposer une motion demandant à l'exécutif d'intervenir, de jouer le rôle de tiers dans ce débat et d'essayer d'obtenir les conditions énumérées ici. Ils n'en ont rien fait.

Certes, nous savons bien ce que les membres de l'exécutif – ou, du moins, certains d'entre eux – font des motions du Conseil municipal... Elles ne sont guère contraignantes! Eventuellement, ils doivent rendre compte des mesures qu'ils proposent... Toujours est-il qu'en déposant une motion, on aurait au moins sauvé les apparences et montré qu'on voulait agir. Par une simple résolution, on se contente d'affirmer que le Conseil municipal entend poursuivre un objectif. Mais comment? Qui s'en occupera? Dès cette séance plénière levée, les conseillers municipaux partiront en vacances... Qui agira? De quelle manière l'objectif en question sera-t-il poursuivi?

Cette résolution est un mensonge! C'est de la poudre aux yeux, une tartuferie! Elle vise à escamoter la réalité en mettant une feuille de vigne devant ce contrat honteux signé par les Séraphin Lampion du Conseil administratif, qui livre la société 022 Télégénève SA et son personnel – ce qui est encore plus grave – pieds et poings liés à UPC Cablecom.

Le président. Monsieur Vanek, votre temps de parole est écoulé.

M. Pierre Vanek. Je conclus brièvement en annonçant ce que nous entendons faire. La résolution R-174 étant mensongère, nous ne pouvons pas la voter. Nous sommes un parti attaché à la vérité et à la réalité des faits. Evidemment, nous ne voterons pas non, puisque nous ne sommes pas opposés à la poursuite des objectifs en question par le Conseil municipal, mais nous ne voterons pas oui à un mensonge. Par conséquent, mon groupe s'abstiendra lors du vote sur cet objet.

Néanmoins, il ne s'abstiendra pas de soutenir la seule mesure susceptible d'aller dans le sens de ces mêmes objectifs aujourd'hui, à savoir le référendum contre la décision scandaleuse prise tout à l'heure par le Conseil municipal.

M. Simon Brandt (LR). En préambule, Monsieur le président, vous transmettez à M. Vanek que je m'étonne du peu de cas qu'il fait de la possibilité de

déposer des résolutions. Il y en a quatre à l'ordre du jour qui émanent d'Ensemble à gauche! Pourquoi son groupe propose-t-il ce genre d'objets, s'il considère – comme il vient de nous le dire – qu'ils ne servent à rien et que c'est de la poudre aux yeux, car ils relèvent du droit dispositif?

La véritable tartuferie dans ce débat, Mesdames et Messieurs, c'est que M. Vanek et Ensemble à gauche, qui ont dit tout le mal qu'ils pensaient du Parti socialiste, de M^{me} Salerno et de l'Alternative en général, ne se gêneront pas pour s'y rallier à la fin de l'année en vue des élections cantonales... En 2015, lors des élections municipales, ils viendront la bouche en cœur nous dire: «Coucou, nous voilà! Nous proposons une politique commune cohérente pour la Ville de Genève.» Toutes leurs envolées lyriques de ce soir n'auront laissé aucune trace car, évidemment, quand il s'agit de se partager le pouvoir et les prébendes, toutes les alliances sont bonnes à prendre! Mieux vaut perdre son âme et son identité que de renoncer à un peu de pouvoir, n'est-ce pas, Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche?

Pour revenir au fond, M. Vanek, qui est un homme intelligent, sait très bien pourquoi le Conseil municipal n'a pas voté son amendement. En effet, si on modifiait ne serait-ce que d'une virgule ou d'un tréma le contrat de vente des actions 022 Télégénève SA de la Ville, on le rendrait caduc, le Conseil administratif l'ayant négocié sous sa forme actuelle. M. Vanek sait que le dépôt d'une résolution est notre seule marge de manœuvre pour exprimer nos intentions et les adjoindre au contrat de vente.

Le Parti libéral-radical compte sur le Conseil administratif pour que cette déclaration d'intention soit suivie d'effet. Nous attendons de M^{me} Salerno et de M. Pagani – qui se veut le grand défenseur de l'emploi – qu'ils donnent un suivi à ce texte. Si les magistrats de l'Alternative ne suivent pas les décisions du Conseil municipal – quand bien même elles seraient de nature dispositive – pour défendre l'emploi, c'est à désespérer de la politique! Cela irait à l'encontre des discours de la gauche, surtout si le Conseil municipal dans son ensemble – avec la droite! – demande à l'exécutif de défendre l'emploi.

L'Alternative a voulu quatre sièges au Conseil administratif, elle les a, elle occupe donc tous les postes qui permettront de mener à bien les négociations dans ce dossier; qu'elle assume ses responsabilités et défende l'emploi au mieux! Si ses magistrats n'en sont pas capables, il existe un moyen très simple qui s'appelle la démission. Si la gauche estime que ses magistrats – ou si eux-mêmes le reconnaissent – ne sont pas à même de promouvoir les décisions du Conseil municipal en faveur de l'emploi et de la bonne gestion des deniers publics, il leur suffit de démissionner! Evidemment, pour cela, il faut avoir un peu de courage politique – et c'est ce dont beaucoup de personnes manquent, et pas seulement dans ce dossier...

Pour conclure, j'en viens à un aspect du contrat de vente sur lequel le Parti libéral-radical aimerait insister, car il est inquiet par rapport à l'un des articles négociés par M^{me} Salerno. Il s'agit de l'article qui donne à UPC Cablecom la possibilité de renoncer à l'achat des actions de la Ville, si 4% de la clientèle de Naxoo résiliait son abonnement entre la signature du contrat – à la fin du mois de mai 2013 – et le jour où le peuple le ratifiera par voie de référendum.

Car, entre-temps, UPC Cablecom aura récupéré le fichier clients triple play et nous nous retrouverons avec une coquille vide. Tout cela à cause du groupe Ensemble à gauche, qui sait très bien qu'en soutenant le référendum il risque d'enfoncer le dernier clou du cercueil de 022 Télégenève SA. Dès lors que la migration du fichier clients a commencé, on peut juste espérer retirer de cette affaire les 57,5 millions de francs annoncés.

La clause du contrat de vente dont je viens de faire état, et sur laquelle le Parti libéral-radical souhaite insister par ma voix, risque de permettre à UPC Cablecom de se dédire de sa promesse d'achat tout en ayant mis la main gratuitement sur le fichier clients de Naxoo, qui n'aura alors plus de raison d'être. Et nous ne manquerons pas de rappeler les responsabilités de chacun là-dedans.

Pour notre part, nous aurons ce soir le courage politique d'aller jusqu'au bout de nos convictions. Et nous nous réjouissons d'avance de voir la gauche toute réconciliée nous dire dans trois mois qu'elle propose une politique alternative commune... après avoir mis au garage les beaux discours de ce soir sur l'emploi. Dès lors qu'il s'agit de se partager le pouvoir, on oublie l'honneur!

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Brandt que je suis éberlué devant ses propos, dans ce débat. Tout ce qu'il nous a dit montre bien que nous avons été bernés dès le départ! Il vient de nous expliquer ce que nous savions déjà, mais désormais cela sort au grand jour: quoi que nous fassions, si nous changions d'un iota le contrat de vente tel qu'il nous a été présenté à la commission des finances, il deviendrait caduc. Ce serait si bien qu'il soit caduc! Mais il se trouve que la majorité du Conseil municipal l'a voté sans état d'âme...

J'ai de la peine à comprendre cette démarche. Si vraiment on voulait défendre les biens de la Ville de Genève de manière raisonnable et raisonnée, au cas où nous ne serions plus capables de gérer nos actions 022 Télégenève SA nous devrions au moins les vendre à un prix correspondant à la véritable valeur de cette société, et non pas selon un montant quasiment fixé par UPC Cablecom! Or, il n'y a eu ni discussion ni négociation, aucun appel d'offres n'a été lancé, on n'a pas demandé à d'autres partenaires potentiels de surenchérir. Pourtant, on aurait très bien pu le faire puisque, en vertu de cette convention de malheur datant de

2006, UPC Cablecom a de toute manière le droit de la dernière offre. Par conséquent, il aurait au moins fallu vendre nos actions le plus cher possible! Mais on en est loin...

Tout cela montre bien que nous avons été trompés. On nous a lié les mains et nous nous retrouvons maintenant au stade où nous n'avons plus le choix. J'allais dire que c'est bien dommage... Mais c'est bien plus que cela: un véritable scandale!

Il est assez édifiant de voir le Parti socialiste, les Verts, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical signer ensemble une résolution soi-disant censée préserver les emplois de 022 Télégenève SA... Mais on se moque du monde! Et le plus désolant, c'est que le Parti socialiste est le fer de lance de cette même résolution R-174! En réalité, vous vous fichez des emplois et du personnel, Mesdames et Messieurs! Vous l'avez démontré hier et ce soir, c'est plus qu'attristant! Je ne puis que le condamner avec force.

Faut-il vous rappeler ce qu'est une résolution, selon le règlement du Conseil municipal? Une simple déclaration d'intention. Vous pouvez déclarer tout ce que vous voulez, cela n'engage personne – à part vous-mêmes. Les socialistes, relayés tout à l'heure par M. Simon Brandt, nous ont dit que nous n'avions pas à interférer dans ce contrat de vente signé avant la décision du Conseil municipal et qui lui lie les mains. Eh bien, il fallait voter, comme au printemps 2012, la protection de l'emploi, de la convention collective de travail et des attributs sociaux au moins pendant cinq ans. C'était le minimum, en cas de vente des actions de la Ville!

Mais cela, vous les résolutionnaires, vous n'avez pas osé le faire. Vous n'avez montré aucun courage! Une telle clause ne modifiait pourtant pas le contrat de vente, tout en permettant au moins au Conseil municipal d'engager l'exécutif à la faire respecter. Mais une résolution n'engage personne, ce n'est qu'une déclaration du Conseil municipal qui ne vaut pas tripette. C'est une honte d'en arriver là! Et surtout, c'est une honte qu'un tel objet soit déposé sur initiative du Parti socialiste, lequel est notamment censé défendre les intérêts des employés dans ce canton.

J'en reste sans voix – et tant mieux, me diront certains qui voudraient bien que je me taise... Je vais conclure, mais je répète que la résolution R-174 n'a aucun sens. Nous ne nous y opposerons pas, mais nous ne la voterons pas non plus car cela reviendrait à se moquer des employés de 022 Télégenève SA et des citoyens de Genève!

M. Grégoire Carasso (S). Je m'adresse en priorité au Mouvement citoyens genevois et à Ensemble à gauche. Bien que ce dernier groupe ne siège plus dans de nombreuses communes, il est encore présent à Carouge où le télé-réseau a été vendu à UPC Cablecom. Quant au Mouvement citoyens genevois, je crois savoir

que ses représentants dans toutes les communes genevoises ont eux aussi voté la vente du télé-réseau à UPC Cablecom, justement sous le prétexte qu'ils se préoccupaient de l'emploi...

Une voix. Ce n'est pas vrai! C'est tout faux! menteur!

M. Grégoire Carasso. Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois – vous transmettez, Monsieur le président – vos petits camarades de jeu à Lancy ont vendu le télé-réseau! Idem à Carouge, où Ensemble à gauche est un groupe bien représenté! Alors, vos grands déballages que je ne qualifierai pas pour le recyclage malheureux d'une prétendue défense de l'emploi, ne venez pas nous les servir maintenant, dans ce débat sur la résolution R-174. A ce que j'ai cru entendre, vous avez même osé la qualifier tout à l'heure de tartuferie, de bouffonnerie et de torchon... Je me réfère notamment aux propos tenus par Pierre Vanek.

Or, le texte de cette résolution est en fait le copié-collé – l'expression choisie «poursuit l'objectif» est même rigoureusement identique – de celui que le syndicat des médias et de la communication Syndicom et les employés de 022 Télégenève SA ont rédigé pas plus tard que jeudi dernier. Je vous l'ai lu tout à l'heure, Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche et du Mouvement citoyens genevois, mais à en juger par votre prise de position vous avez manifestement quelque peine à en percevoir le sens. Je vous laisse le bénéfice du doute et vous en offre une relecture: «Syndicom, uni aux employés de 022 Télégenève SA, tient à vous dire que, quelle que soit la suite des événements – acceptation, refus ou report de la vente, référendum ou pas – l'objectif essentiel qu'il poursuit est le maintien des emplois existants à Genève et le maintien des conditions de travail actuelles.» Vous voyez, la résolution R-174 est rédigée dans les mêmes termes: là aussi, il est question de «poursuivre l'objectif» de ce maintien.

Pour citer ce texte in extenso – notamment à l'attention de Pierre Vanek, qui m'écoute certainement très attentivement – je poursuis: Syndicom uni aux employés de 022 Télégenève SA poursuit donc l'objectif de «la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social exemplaires pour toute perte d'emploi qui s'avérerait malgré tout inévitable». Fin de citation. Vous pouvez qualifier cela de torchon ou de bouffonnerie, telle est la formulation adoptée par ce syndicat pour définir l'objectif qu'il poursuit, quel que soit le scénario qui se réalisera finalement.

Nous avons eu un long débat démocratique, ce soir. Le groupe socialiste... (*Remarque de M. Sormanni.*) Monsieur le président, vous transmettez – avec les formes – à mon cher collègue et cher conseiller municipal M. Sormanni que les positions adoptées par les uns et les autres au cours de la discussion sont suffi-

samment claires. Les amendements proposés concernant la proposition PR-963 du Conseil administratif auraient eu pour impact d'annuler le contrat de vente des actions 022 Télégénève SA de la Ville de Genève à UPC Cablecom – et donc de rouvrir une phase de négociations incertaines, dont certains supposent qu'elle aurait pu aboutir à un meilleur résultat.

Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche et du Mouvement citoyens genevois, ayez l'honnêteté ou la décence politique de reconnaître que d'autres groupes peuvent faire un arbitrage différent du vôtre, et qu'ils souhaitent exprimer en fin de débat leur intention politique. A l'attention de qui? Excellente remarque...

Pourquoi ne pas déposer plutôt une motion, se demandait tout à l'heure M. Vanek en posant toute une série de jolies questions rhétoriques. Eh bien, parce qu'une motion adressée au Conseil administratif n'aurait aucun sens! Une commission tripartite composée de représentant des syndicats, des employés via la commission du personnel et des deux entités actionnaires a justement été constituée pour traiter ces enjeux.

Telle est la raison pour laquelle nous avons choisi de déposer une résolution, que la plupart des groupes du Conseil municipal ont soutenue. Il est vrai, dans une configuration qui est suffisamment rare – selon une configuration assez rare pour être soulignée, il est vrai... On relèvera le caractère surprenant de l'alliance entre le Parti socialiste, les Verts, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical! Je me ferai plaisir en remarquant que celle du Mouvement citoyens genevois et de l'extrême gauche me paraît à bien des égards nettement plus surnaturelle, vu le type d'échanges dont leurs membres sont capables dans cette assemblée...

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). La position des Verts, du Parti socialiste, du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical, d'une part, et celle du Mouvement citoyens genevois et d'Ensemble à gauche, d'autre part, étant irréconciliables, point n'est besoin de prolonger ce débat qui a assez duré. Nous ne parviendrons pas à faire admettre calmement à nos adversaires que la décision prise ce soir était sans doute la meilleure, alors qu'elle l'a été de manière démocratique.

L'agressivité dont certains ont fait preuve tout à l'heure est extrêmement choquante à plusieurs égards. Les Verts ont peu goûté la façon dont plusieurs orateurs se sont exprimés dans cette enceinte au sujet de la résolution R-174, la qualifiant de tartuferie ou même de torchon à jeter par terre. De notre point de vue, c'est inacceptable. Quand bien même vous la jugez inutile, sans poids et sans obligation légale d'aucune sorte, cette résolution a le mérite d'exister, Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche et du Mouvement citoyens genevois.

Comme l'a souligné M. Carasso, elle reprend in extenso les termes utilisés par Syndicom et les employés de 022 Télégénève SA. C'est donc un acte fort, vu que,

quoi qu'en pense une partie du Conseil municipal, nous ne pouvons pas amender le contrat de vente des actions de la Ville. Personnellement, je pense que ce n'est pas un hasard, si ce document est arrivé en commission des finances déjà ficelé. Sinon, le contrat en question aurait été écrit à deux fois 80 mains, c'est certain! Et c'est tout aussi impossible! Une telle intervention ne relève pas des compétences du Conseil municipal, nous le savons tous très bien. Mais chacun pouvait ne pas être d'accord avec les termes de ce contrat et le refuser au vote, démocratiquement.

Il est faux de dire que la résolution R-174 est mensongère, pour reprendre les propos de M. Vanek, et que c'est de la poudre aux yeux. Ce n'est pas le cas, puisqu'elle reprend les termes utilisés par Syndicom et les employés de 022 Télégenève SA. Bien sûr, les résolutionnaires poursuivent le même objectif et chaque groupe signataire a pu exprimer son souci à ce sujet. Même en tant qu'actionnaire à peine majoritaire n'ayant aucune prise sur l'emploi dans cette entreprise une fois ses actions vendues, il était essentiel que la Ville prenne position en usant de sa possible influence, d'où le dépôt de cette résolution.

Je le répète, à défaut d'être aussi contraignante que nous aurions pu le souhaiter, elle a au moins le mérite d'exister, elle s'inscrit dans les compétences du Conseil municipal et elle aura tout de même le poids que les représentants de la Ville de Genève voudront bien lui donner lors des négociations de vente. Ce n'est tout de même pas rien, qu'un Conseil municipal affirme et confirme son souci de l'emploi pour toutes les personnes travaillant à 022 Télégenève SA, tous ces employés fidèles qui ont fait prospérer leur société. D'où l'importance de voter la résolution R-174 ce soir, et contre l'avis du Mouvement citoyens genevois et d'Ensemble à gauche.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je serai relativement bref, d'autant plus que nous venons de consacrer deux jours à parler de cette affaire. Peut-être aurions-nous dû passer une année de plus sur le sujet, mais je crois que nous l'avons tout de même assez étudié pour savoir de quoi il s'agit et ce que nous avons à faire.

L'Union démocratique du centre se félicite de la vente des actions 022 Télégenève SA de la Ville. Il n'était certainement pas idéal de les conserver, personne ne connaissant l'avenir des entreprises en milieu concurrentiel. A priori, c'est donc la meilleure solution pour sauver l'entreprise et les emplois. Un référendum aura pour seul résultat de nous faire perdre de l'argent et d'accélérer la débâcle de 022 Télégenève SA.

La résolution R-174 est signée par le Parti socialiste, les Verts, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical, soit exclusivement des groupes représentés au Conseil administratif. C'est un très beau texte que l'on pourrait avoir envie de voter avec enthousiasme, si on le lit sans savoir de quoi il retourne.

Mais nous savons bien qu'il ne sert à rien! Ensemble à gauche a raison de le souligner. Je ne le qualifierai pas de tartuferie, mais de procédé électoraliste pour faire croire que ses auteurs défendent l'emploi. On savait bien que, une fois acceptée la vente des actions 022 Télégenève SA de la Ville, cette société évoluerait désormais dans le monde du purement commercial. La résolution R-174 n'est donc qu'un vœu pieu relevant d'une politique électoraliste.

Contrairement à Ensemble à gauche avec ses belles théories sur le respect de la convention collective de travail et des droits des salariés, nous avons refusé de voter tout amendement à ce sujet car en Suisse, en principe, on respecte les conventions collectives de travail et le droit des salariés. Si tel n'est pas le cas à Genève, il faudrait peut-être se décider à consacrer les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'État, comme dans les autres cantons suisses. Qu'il fasse appliquer les lois, c'est son travail! C'est pour cette raison, Mesdames et Messieurs, parce que nous sommes fidèles à nous-mêmes et que nous ne trichons pas, que nous refuserons la résolution R-174.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mon collègue valaisan M. Rudaz a tout à fait raison de gourmander Ensemble à gauche et d'affirmer qu'en Suisse on respecte les conventions collectives de travail et la protection du personnel.

Néanmoins, j'aimerais mettre ces deux partis un peu extrémistes que sont le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche face à leurs contradictions. Ils auraient aujourd'hui une occasion en or de voter la résolution R-174, mais ils s'y refusent pour la seule et unique raison qu'ils tiennent à rester sur leurs positions politiques. On a gesticulé sur ce sujet pendant deux soirs mais, finalement, on ne veut pas changer d'avis! La moindre des choses que les deux groupes concernés puissent faire, c'est de voter cette résolution – mais je sais que ni l'un ni l'autre ne le feront, et cela pour des raisons strictement et basement politiques que je dénonce! Mesdames et Messieurs, je vous invite tous à voter la résolution R-174! (*Protestations.*)

Le président. A présent, je mets aux voix la résolution R-174 – dans le calme, si possible... Le vote nominal ayant été demandé, nous procéderons ainsi.

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution est acceptée par 42 oui contre 11 non (16 abstentions).

Ont voté oui (42):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve),

M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (11):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Marc-André Rudaz (UDC).

Se sont abstenus (16):

M. Olivier Baud (EàG), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Julien Cart (HP), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal, dans le cadre de la vente des actions 022 Télégenève SA de la Ville de Genève à UPC Cablecom, poursuit l'objectif du maintien des emplois existants à Genève, du maintien des conditions de travail actuelles (convention collective de travail, caisse de retraite, localisation des emplois à Genève, maintien de l'entreprise 022 Télégenève SA, etc.) et de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social exemplaires pour toute perte d'emploi qui s'avérerait malgré tout inévitable.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:

- **la proposition de résolution du Conseil administratif du 29 avril 2013 en vue de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015 et de la préparation de celle-ci (PR-1021 A)¹;**
- **la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire pour 2013 pour un montant de 50 000 francs destiné au financement de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan (PR-1022 A)².**

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

Les propositions PR-1021 et PR-1022 ont été renvoyées à la commission des finances le 14 mai 2013. Ces propositions ont été étudiées conjointement les 22 et 29 mai suivants, sous la présidence de M. Alberto Velasco.

La rapporteuse remercie chaleureusement M^{me} Stefanie Günther-Pizarro pour la qualité des notes de séances.

Pour plus de détails au sujet de ces propositions, prière de se référer aux exposés des motifs énoncés dans les propositions originales.

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 6373. «Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnancement, 303.

² «Mémorial 170^e année»: Proposition, 6375. «Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnancement, 303.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Présentation de la proposition – Participation à l'Exposition universelle de Milan 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, et de M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département, et Virginie Todeschini, coordinatrice, chargée de projet

A l'appui du document de présentation (voir annexe 1), M. Kanaan relève qu'il s'agit d'un projet qui implique non seulement la participation de la Suisse, mais aussi la participation commune de trois villes suisses que sont Zurich, Bâle et Genève.

Ces trois villes seront parties prenantes du pavillon suisse alors que, durant l'Exposition universelle de Shanghai 2010, elles occupaient un pavillon séparé.

Pour l'Exposition universelle Milan 2015, il s'agit tout d'abord d'un des plus grands événements en termes de visiteurs, et d'un projet fédérateur par excellence.

En effet, 25 à 30 millions de visiteurs sont attendus dont 2 millions de suisses et, en plus des 128 pays ayant déjà confirmé leur participation à cette Expo, le CERN et l'ONU auront aussi leurs propres pavillons.

De plus, du fait que l'Italie est un pays voisin, on a souvent tendance à oublier qu'il est le deuxième partenaire économique de la Suisse, après l'Allemagne et avant la France, et que le tourisme est un facteur économique important.

En conclusion, il s'agit certainement d'un beau projet pour promouvoir et valoriser Genève en Suisse et à l'étranger.

Participation de la Ville de Genève

L'opportunité de la participation de la Ville de Genève se décline à travers six objectifs:

- positionner la Ville de Genève comme l'un des trois principaux centres urbains de Suisse;
- marquer une dimension urbaine et innovante de la Suisse;
- promouvoir notre excellence culturelle et valoriser Genève, ville de culture sur le plan touristique;
- faire rayonner Genève et ses acteurs sur le plan international;
- renforcer les liens avec les villes suisses et la Confédération;
- approfondir les liens avec l'Italie du Nord.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

La participation à un événement de cette envergure implique la valorisation des savoir-faire et des compétences dans les domaines économiques, scientifiques et culturels d'une Ville comme Genève. Il s'agit aussi et avant tout de valoriser Genève comme un pôle urbain innovant en Suisse.

Genève étant la seule ville romande en lice, il en découle une certaine légitimité et une responsabilité à promouvoir l'arc lémanique et positionner Genève au niveau national et international au sein du pavillon suisse. A noter que la Ville de Lausanne s'est montrée intéressée de participer sous une forme ou une autre à cette exposition et des discussions sont en cours à ce sujet.

Sur l'intérêt et la participation des trois villes suisses, on relèvera qu'il s'agit de représenter la ville non pas tant dans une vision traditionnelle, ce qui serait plutôt le rôle des cantons alpins, mais de montrer que la Suisse est aussi urbaine et innovante, et qu'elle a également une offre culturelle à faire valoir. On relèvera également la montée en puissance des grandes villes, notamment par le renforcement de la conférence des Villes suisses. A souligner qu'il s'agit des trois plus grandes agglomérations suisses et que les collaborations s'intensifient entre elles.

Enfin, l'opportunité de la participation de la Ville de Genève est aussi fortement liée à sa dimension internationale par la présence d'agences et d'organisations internationales sur son territoire, notamment dans le domaine de l'alimentation et du droit à l'alimentation.

La thématique de l'Exposition: «Nourrir la planète, énergie pour la vie»

Outre la présence d'organisations internationales dans le domaine de l'alimentation et du droit à l'alimentation, la Ville de Genève est fortement engagée en faveur du développement durable puisqu'elle est signataire des engagements d'Aalborg. Ainsi, à travers son objectif N° 10 ayant trait à l'économie locale, la Ville s'engage à augmenter de manière significative la part des produits locaux et de saison consommés au sein des établissements publics, propriétés de la ville de Genève.

Par ailleurs, la Ville soutient de nombreuses campagnes visant à consommer local étant partenaire de nombreux projets d'agriculture contractuelle de proximité, à la fois sur le plan économique et sur le plan associatif.

La dimension culturelle

Concernant la dimension culturelle, M. Kanaan a initié une stratégie de rapprochement avec Genève-Tourisme afin d'intensifier la promotion de Genève Ville de culture tant en Suisse qu'à l'étranger.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

A cet égard, il a multiplié les initiatives culturelles interurbaines, notamment avec la ville de Lausanne, à travers les conventions sur le théâtre et le livre, ou encore celle de Zurich avec la cérémonie suisse du cinéma (Cérémonie des Quartz).

De plus, les effets positifs grâce à la couverture médiatique liée à la présence de la Suisse en Chine en 2010 se sont notamment traduits par une augmentation des touristes chinois et par de nouvelles collaborations telle que la reprise de l'exposition horlogère au Musée Rath qui sera organisée à Beijing en 2014.

A relever également que la présence de la Ville de Genève à l'Exposition est aussi une opportunité de mieux faire connaître Genève, non seulement comme une force dynamique et innovante, mais aussi comme Genève Ville de Culture afin de promouvoir un tourisme culturel et pas seulement un tourisme d'affaire. Sachant que 75% des visiteurs seront des Italiens, ce sont potentiellement des gens qui pourront se déplacer pour venir visiter Genève et ses musées genevois en particulier considérant les effets positifs de Shanghai, notamment l'explosion de visiteurs chinois au musée de l'Ariana. Il s'agit d'un impact réel sur la visibilité des institutions culturelles genevoises.

Présentation du pavillon Suisse Confoederatio Helvetica

La Suisse ayant été l'un des premiers pays à s'inscrire à l'Expo, cela lui a donné l'avantage de choisir un emplacement stratégique sur l'ensemble de l'exposition, car son pavillon est situé juste à côté de l'allée centrale.

Outre les trois villes partenaires, les cantons alpins d'Uri, du Tessin, des Grisons et du Valais seront présents dans le pavillon Suisse aux côtés de Présence Suisse et Nestlé.

S'agissant de la conception du pavillon, elle sera ouverte pour offrir un maximum de circulation des visiteurs. Cinq silos représenteront la thématique du pavillon, la consommation alimentaire et la répartition de la nourriture dans le monde.

Les réserves alimentaires symbolisées par ces tours seront approvisionnées au début de l'exposition. Cependant, elles ne devraient théoriquement plus être réapprovisionnées sur les six mois que durera l'Expo, dans l'intention de sensibiliser le public à son niveau de consommation alimentaire et susciter une réflexion sur la disponibilité et la répartition de la nourriture dans le monde.

Les partenaires et les trois Villes prendront place dans la cour intérieure formée par les silos et elles seront présentes dans les socles de ces derniers. Il est également prévu de développer différentes animations et scénographies.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

La participation intervilles: une Suisse urbaine

La participation intervilles s'articulera autour de la thématique de la Suisse urbaine. Elle se traduira par différentes expositions thématiques et manifestations pour promouvoir une Suisse urbaine, innovante et culturelle.

Cette participation intervilles s'exprimera aussi par un visuel, en tant que marque commune aux trois villes. L'élaboration du visuel doit illustrer la montée en puissance des villes suisses, Bâle, Zurich et Genève étant les principaux centres urbains de la Suisse. A partir de la carte géographique de la Suisse, les contraintes données au graphiste étaient de ne pas favoriser l'une des trois villes au détriment des deux autres, et de donner la même intensité visuelle à chacune d'entre elles.

Au final, le visuel reprend les contours de la carte de la Suisse et le positionnement géographique des trois villes. Ce visuel sera naturellement très présent durant les six mois que durera l'Expo.

Pour finir, M^{me} Bachmann mentionne que, lorsqu'elle travaille avec ses collègues de Bâle et de Zurich, elle n'a pas affaire à des responsables du département de la culture et du sport, mais avec les responsables du Standort Marketing (marketing urbain), c'est-à-dire des services directement liés à la présidence (l'équivalence du Conseil administratif), dont le but est de développer une stratégie à long terme pour donner une identité claire à leurs villes.

Modalités du partenariat intervilles

En tant que partenaire principal du Pavillon Suisse, on retiendra, parmi d'autres avantages, l'assurance de six mois de visibilité pour les trois villes sur le pavillon.

Durant les six mois de l'Expo, chacune des trois villes présentera à tour de rôle son exposition thématique et son programme de manifestations durant six semaines:

- Bâle: du 1^{er} mai au 14 juin 2015;
- Zurich du 15 juin au 4 août 2015;
- Genève du 15 septembre au 31 octobre 2015.

Pour Genève, l'automne est une période intéressante, car généralement propice au tourisme en Italie du Nord. Du reste, les organisateurs de l'Exposition attendent un pic de fréquentation à cette période, car c'est le dernier moment pour toutes les personnes qui ne seraient pas encore venues à l'Expo de s'y rendre.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Une période commune aux trois villes est prévue du 5 août au 14 septembre 2015 ce qui équivaut à un tiers du temps de l'Expo. Des journées communes sont également prévues pour l'ouverture et la clôture de l'Expo.

Enfin, la participation des trois villes aux activités de relations publiques et médiatiques en Suisse et en Italie durant 2014 et 2015 est à souligner en tant que communication en amont de l'Expo, notamment à travers le *road-show* organisé par Présence Suisse et l'Expo-Tour, qui sera accueilli à Genève.

C'est aussi l'occasion d'établir des ponts entre Milan et Genève et de permettre à la population genevoise de suivre et vivre pleinement le projet.

Outre la participation à la partie thématique, les trois villes s'impliqueront ensemble en tant que partenaires culturels du Pavillon Suisse. A cet effet, elles organiseront ensemble les animations culturelles au sens large du terme.

Du point de vue de M. Kanaan, il s'agit là de l'aspect le plus original du projet, dont l'objectif est de montrer la dimension culturelle urbaine et pas seulement alpine de la Suisse.

La participation genevoise

Pour la partie genevoise, le dénominateur commun, choisi par rapport au droit à l'alimentation, sera le thème du temps qui se déclinera tant au niveau des cycles de vie que des cycles de production-consommation-récupération, avec toute la gestion de l'élaboration du développement durable. Du reste, ce thème du temps ne touche pas seulement l'alimentation, mais aussi l'industrie horlogère.

Quant au contenu thématique, il s'articulera autour de cinq axes:

- l'agriculture de proximité, urbaine et périurbaine;
- les produits du terroir, producteurs locaux, vignobles et cépages genevois;
- les innovations agronomiques, végétalisation verticale;
- l'éducation alimentaire et la promotion du label Genève Région – Terre Avenir;
- 186 nationalités, 186 cultures alimentaires à Genève.

Organisation intervilles et organisation en Ville de Genève

Concernant l'organisation, les autorités sont représentées par les présidences des exécutifs, soit par M^{me} Mauch, maire de Zurich, et M. Guy Morin, président du Conseil d'Etat de Bâle. M^{me} Bachmann dirige le comité de pilotage et M^{me} Todeschini le comité opérationnel. Ces deux comités travaillent également en lien avec Présence Suisse.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

A noter que M^{me} Todeschini, fera également le lien entre les manifestations liées au bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération qui se dérouleront en 2014 et 2015 et l'Exposition universelle de Milan.

Dans l'organisation Ville de Genève, le pilotage du projet a été confié au département de la culture et du sport en collaboration avec le Service des relations extérieures.

Outre le Conseil administratif et le comité de pilotage, un groupe de travail interdépartemental constitué de représentants du département des finances et du logement à travers l'Agenda 21 compétent en matière de développement durable, du département de la cohésion sociale et de la solidarité à travers le Groupement intercommunal des activités parascolaires (GIAP) et les restaurants scolaires, du département de l'environnement urbain et de la sécurité et d'un représentant de la Chancellerie d'Etat travaille à l'élaboration du projet. Il sera élargi avec la participation des institutions ou entreprises partenaires.

Un groupe de travail spécifique à la valorisation culturelle et au développement du programme d'animation sera également constitué.

Budget et financement

La totalité du budget pour la Ville de Genève s'élève à 1,25 million. Ce budget est inférieur à celui de l'Exposition de Shanghai, puisqu'il n'y aura pas la construction d'un pavillon des Villes, celles-ci étant intégrées dans le Pavillon Suisse.

Sur ce budget, 400 000 francs seront versés à Présence Suisse à titre de partenariat. A souligner que cette participation a été négociée à la baisse puisque, à l'origine, elle s'élevait à 600 000 francs. A noter également que Bâle et Zurich ont déjà bouclé leur financement.

Le solde du budget financera les différentes activités et programmations évoquées plus haut (voir annexe 1).

Compte tenu du fait qu'un projet de cette ampleur se prépare plusieurs années à l'avance, il nécessite un engagement ferme de la Ville sur cette période. Cependant, le principe d'étanchéité des exercices budgétaires empêche le vote définitif d'une délibération portant sur l'ensemble de la somme pour plusieurs années.

Raison pour laquelle les montants prévus pour les exercices 2014 et 2015 font l'objet d'une validation de principe par voie de résolution, à confirmer lors des exercices budgétaires correspondants.

A noter que le Service de la surveillance des communes a validé cette manière de faire, comme cela avait été le cas pour les festivités du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Il s'agit donc d'un engagement politique du Conseil municipal par le biais d'un feu vert au projet sous la forme d'une résolution, qui se déclinera ensuite sous forme de propositions du Conseil administratif.

Le financement est réparti sur les exercices budgétaires des années 2013, 2014 et 2015 de la Ville selon la clé de répartition suivante pour assurer sa contribution:

- 200 000 francs sur le budget ordinaire du Service des relations extérieures (SRE);
- 425 000 francs de partenariats public-privé;
- 625 000 francs de crédits budgétaires à voter successivement par le Conseil municipal:
 - 50 000 francs en 2013 (PR-1022);
 - 200 000 francs en 2014 (PR-1021 soutenant le principe);
 - 375 000 francs en 2015 (PR-1021 soutenant le principe).

Enfin, l'octroi des crédits budgétaires prévus pour 2014 et 2015 sont conditionnés à l'obtention d'un minimum de 250 000 francs de la part de partenaires privés, parapublics ou publics.

A ce propos, M. Kanaan indique que les contacts en cours avec un certain nombre de partenaires potentiels notamment avec des entreprises actives dans le domaine de l'alimentation, du goût et de l'horlogerie s'annoncent comme prometteurs.

Questions et réponses de la commission

En préambule à ses questions, un commissaire félicite le conseiller administratif pour ce beau projet. Il est aussitôt rejoint par d'autres membres enthousiastes.

Le budget de l'Expo est certes raisonnable. Toutefois, il se pose la question de savoir si le coût des permanences et des trajets effectués par la délégation genevoise a été évalué sur les six mois que durera cette Expo.

Le budget prévu est un budget global qui couvre également les frais de présence de la délégation genevoise.

On ne peut que féliciter le département de vouloir obtenir un retour sur investissement au niveau de la fréquentation des musées genevois, en particulier par les touristes italiens. Cependant, d'une manière générale, on observe que les touristes peinent à trouver les musées en raison d'une signalétique peu adéquate. La révision du concept de la signalétique est-elle prévue?

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Il y a effectivement des éléments à améliorer, l'élaboration du projet Sentiers culturels, qui sera publié cet été, en constitue déjà une. Il s'agit de six périmètres qui ont été délimités en ville, dans lesquels tous les éléments remarquables, dont les musées, sont répertoriés. Deux versions de ces itinéraires seront disponibles en version papier et en version électronique avec une application pour les Smartphones et tablettes.

Au sujet de la signalétique, elle a été mise en place notamment au Jardin anglais et en Vieille Ville, et sera généralisée d'ici 2015.

S'agissant du réseau romand, la Fondation Gianadda serait-elle partie prenante pour un partenariat avec la Ville?

M. Kanaan retient volontiers la suggestion, tout en relevant que la fondation doit certainement déjà être très sollicitée du fait que le Valais fait également partie des partenaires officiels via les cantons alpins.

Un commissaire relève que, à chaque débat budgétaire, M^{me} Salerno se réfère aux baisses d'impôts et aux coupes budgétaires que cela implique, dans le domaine social notamment. Il se demande donc si une exposition universelle passe avant le social ou si tout simplement le temps des vaches maigres est dépassé.

Bien que la situation budgétaire et financière ne soit pas facile, la Ville continue d'avoir des projets qui entrent dans les choix stratégiques d'investissements du Conseil administratif.

M. Kanaan est d'avis que, en période de crise, il est sans doute nécessaire de valoriser encore plus Genève, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, et qu'il s'agit ici d'une belle opportunité.

Au sujet de la fréquentation, il a été mentionné que les 2 millions de visiteurs suisses prévus représentent un quart de la population du pays. Il se demande si cet objectif est vraiment réaliste et si les personnes qui se rendront plusieurs fois à l'Exposition seront comptées comme autant de nouveaux visiteurs.

Ces chiffres ont été transmis par Présence suisse sur la base des chiffres des expositions précédentes. Il souligne également que la Suisse alémanique a un lien très fort avec l'Italie et qu'il s'agit d'un potentiel tout à fait réaliste.

Sur l'estimation des visiteurs, il s'agit du nombre de visites, si bien qu'une personne qui se rendra à plusieurs reprises à l'Exposition sera comptée plusieurs fois.

Ce même commissaire relève la volonté de marquer une dimension urbaine et innovante de la Suisse. Il en va de même pour la question de l'agriculture de proximité, urbaine et périurbaine. Il voudrait savoir ce que la Ville peut proposer et comment marquer sa participation urbaine dans ce cadre précis.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Ensuite, à propos du lien qui est fait entre la thématique de l'Exposition, c'est-à-dire l'alimentation, et celui qui concerne l'Italie en particulier, soit l'obésité des enfants, ce commissaire exprime ne pas comprendre le rapprochement qui peut être fait à ce niveau, soulignant que l'Italie n'est pas un pays sous-développé et se demande ce que Genève va pouvoir lui expliquer en matière d'alimentation infantine.

Sur la question ayant trait à la thématique de l'alimentation, M. Kanaan est convaincu que la Ville a un intérêt fort de participer au débat sur l'alimentation et sur la sécurité de l'alimentation (Aalborg – engagement N° 10). Il souligne à cet égard l'existence de projets pilotes pour des jardins potagers urbains notamment.

S'agissant d'agriculture urbaine, Genève possède entre autres la ferme Budé, bâtie en Ville, et les serres de Beaulieu qui hébergent l'association Les Artichauts. Ces lieux correspondent à des projets d'agriculture de proximité. Enfin, il convient de souligner que la Ville a approché la présidente de la Fédération romande d'agriculture de proximité, laquelle a confirmé que Genève est tout à fait précurseur dans ce domaine par rapport à d'autres villes suisses. C'est le lien ville-campagne qui est de ce fait mis en évidence.

Au sujet de l'obésité, il s'agit d'un problème croissant dans tous les pays, et d'un enjeu important pour l'Italie en particulier. L'Expo n'est pas un lieu où on fait la leçon, mais un lieu d'échanges. L'obésité est une problématique qui concerne un savoir-faire de la Ville, de par son expérience avérée dans les écoles et dans les crèches, et qu'il s'agit de le mettre en valeur dans cet esprit de partage et d'échange.

Le budget de 1,2 million représente une somme conséquente et il faut donc en espérer un retour sur investissement et ce commissaire se réfère aux six objectifs qui plaident en faveur de la participation de la Ville. S'il est convaincu par le fait que promouvoir l'excellence culturelle et valoriser Genève sur le plan touristique puisse apporter une plus-value, il se dit plus sceptique par rapport au fait de renforcer les liens avec les Villes suisses et la Confédération, dans la mesure où les collaborations interurbaines existent déjà et qu'il lui semble évident de ne pas attendre cette manifestation pour les mettre en œuvre. Quelles vont donc être les actions concrètes pour parvenir à une plus-value?

Les plus-values ne sont jamais chiffrables de manière précise et à l'avance. Le raisonnement négatif qui inciterait Genève à ne pas participer à l'Expo implique qu'on laisse à Bâle et Zurich le soin de représenter la dimension urbaine de la Suisse à l'étranger.

Concernant l'acquis en matière de collaboration intervilles, il n'est pas aussi important qu'on veuille bien le croire. Cela fait aujourd'hui partie des priorités de Genève d'arriver à se vendre auprès de Berne sans partir du principe que, au nom

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

de la Genève internationale, tout est acquis d'avance. L'important dans ce projet, c'est de faire exister ensemble avec Bâle et Zurich la présence de la Suisse en Italie du Nord et de marquer l'attachement de Genève au monde urbain.

Au sujet des actions concrètes, l'objet est d'en présenter les multiples compétences, savoir-faire et expériences de Genève et de les valoriser à l'étranger pour attirer ensuite les gens, que ce soit pour des conférences ou comme partenaires politiques, économiques et institutionnels. Il s'agit donc d'une vraie opportunité, même si on ne peut pas chiffrer concrètement ce que cela pourra rapporter.

Ce même commissaire relève que cette réponse est insuffisante et il estime que le dossier n'est pas assez étayé. Il ajoute que Genève, c'est aussi l'horlogerie et pas seulement l'alimentation. De son point de vue, le projet est à ce stade trop vague pour solliciter des crédits auprès du Conseil municipal.

M. Kanaan précise qu'il est question aussi des hautes écoles et notamment de la Haute école du paysage de Lullier (Hepia) et celle d'horlogerie. Il souligne que les Italiens sont fascinés par notre système de formation HES et que le thème du temps a été choisi comme deuxième fil conducteur pour fédérer les énergies et les compétences.

Enfin, le Conseil administratif a besoin d'un engagement préalable du Conseil municipal pour pouvoir lancer officiellement le processus et contacter les potentiels partenaires privés. A cet égard, il rappelle la clause de protection qui a été fixée à 250 000 francs, montant minimum nécessaire pour la part des subventions privées.

Quels sont les partenaires qui ont déjà été contactés et quel est le groupe responsable des manifestations qui auront lieu au sein de l'Exposition?

M^{mes} Bachmann et Todeschini sont les coordinatrices attitrées et certains des partenaires potentiels ont déjà été contactés, dont l'Hepia et l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) (voir annexe 2). Après avoir reçu l'aval du Conseil municipal, toutes deux pourront commencer à travailler concrètement sur le programme des manifestations et des manifestations annexes (colloques, conférences, journées de rencontres entre les entreprises, etc.).

Un commissaire déclare à l'attention du préopinant que la réputation historique de Genève pour ses foires n'est plus à faire. De son point de vue, il n'est pas nécessaire d'aller faire des simagrées en Italie du Nord pour faire connaître la Genève internationale. Il estime cependant indispensable qu'elle soit présente à cette Expo. Il estime que le problème est ailleurs, et il craint pour sa part que l'on aboutisse à une sorte de projet Bobo-Land, dirigé notamment par les responsables de l'Agenda 21, ce qui n'entre pas dans leur champ de compétences à son avis. Il se demande par ailleurs pourquoi Genève-Tourisme et la Promotion économique

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

ne font pas partie des partenaires officiels et souhaiterait également savoir ce qu'il en est du Canton.

M. Kanaan rappelle que la Promotion économique était présente lors de la présentation du projet, de même que Lake Geneva Région, l'OPAGE, ainsi que M. Vignon de Genève-Tourisme. Ce sont des partenaires évidents.

Il mentionne, à ce sujet, que le montage financier de la Ville de Zurich inclut une participation de 250 000 francs de la part de Zurich-Tourisme. Sur ce plan, l'accord de principe du Conseil municipal est essentiel pour que d'autres partenaires s'engagent également.

Quels ont été les retours concrets du Pavillon Suisse à Shanghai, en termes de coûts, de surface, de visites, et ce que cela a véritablement rapporté à Genève en dehors d'une vitrine?

M. Kanaan convient être passé rapidement sur le bilan très positif de l'Exposition de Shanghai 2010. Toutefois, qu'il s'agit de comparer ce qui est comparable. En effet, à Shanghai, les trois villes avaient construit un pavillon indépendant sur la thématique de l'eau, raison pour laquelle cette opération avait coûté plus cher que celle dont il est question aujourd'hui.

La couverture médiatique à l'égard du Pavillon Suisse et du Pavillon des trois villes a été très élevée en Chine avec plus de 200 articles dans la presse chinoise, si bien que l'on a ensuite constaté une nette augmentation du tourisme chinois depuis 2010. Quant au retour sur bénéfice, il est très difficile de le chiffrer concrètement.

Cela étant, pour l'Exposition de Shanghai, le Conseil municipal avait voté 700 000 francs pour un coût cumulé des trois villes de 5 millions avec un nombre de visiteurs de 2,3 millions. A l'évidence, il y aura beaucoup plus de Suisses à l'Expo de Milan qu'à celle de Shanghai.

Quel est le lien entre ce projet et les manifestations ayant trait au 200^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération?

Au niveau du calendrier, Genève va saisir cette opportunité pour marquer ce bicentenaire et son attachement à la Confédération. Il y a clairement une dimension symbolique à lier ces deux événements et certains partenaires comme Agri Genève et l'OPAGE ont été approchés pour les deux projets. La programmation du bicentenaire va bientôt être dévoilée et elle fait aussi le lien avec l'agriculture et les produits locaux d'aujourd'hui.

Discussion et vote de la commission

Le Mouvement citoyens genevois votera ces deux propositions, car la Ville de Genève peut se le permettre, d'autant plus qu'il s'agit d'une collaboration avec d'autres villes suisses.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Le Parti démocrate-chrétien votera également en faveur de ce beau projet. Il estime que toutes les informations requises ont été données et ses inquiétudes levées quant à la prise en compte des frais de fonctionnement et de permanence. Enfin, il lui semble important que Genève participe à cette Expo et se dit heureux de voir que cela se fait en partenariat avec d'autres villes suisses.

Les Verts voteront aussi avec détermination et enthousiasme ce projet, tout en soulignant la place consacrée au volet culturel. La thématique de l'Expo «Nourrir la planète, énergie pour la vie», soulève des enjeux importants, et ils saluent l'efficace collaboration avec d'autres villes suisses. A cet égard, ils soulignent que la réputation de Genève est de toujours tout vouloir faire toute seule, ce qui, pour une fois, n'est pas le cas.

Pour sa part, le Parti libéral-radical refusera ces deux propositions. Il relève que l'argument du Conseil administratif selon lequel moins d'impôts c'est moins de social va à l'encontre d'un projet qui coûtera près d'un million dans le seul but de promouvoir la Fourchette verte¹ à l'Expo universelle. Selon lui, moins d'impôts, c'est moins de superflu et moins de frais de voyages aux frais du contribuable, d'autant plus que la Suisse a déjà son pavillon.

Le groupe Ensemble à gauche se dit étonné que le Parti libéral-radical n'ait pas compris qu'il ne s'agissait pas seulement de promouvoir le label Fourchette verte, mais de promouvoir la Ville de Genève elle-même. La commission a eu récemment une discussion sur la Genève internationale et il s'agit bien de faire rayonner cette ville. De plus, le fait d'être associé à Zurich, capitale économique de la Suisse est un avantage. Il lui semble donc indispensable que Genève apparaisse à titre personnel durant cette Exposition. Enfin, tout en estimant la thématique comme un peu anecdotique, les volets culturel et économique sont des axes importants et justifient le vote de ces deux propositions.

Le Parti socialiste dit regretter également que le Parti libéral-radical ne soutienne pas ces propositions et voudrait encore essayer de le convaincre, si faire se peut. En effet, fortes d'une première collaboration couronnée de succès à Shanghai en 2010, les Villes de Zurich, Bâle et Genève souhaitent à nouveau se fédérer pour promouvoir la Suisse, ses cantons et les villes partenaires sous une alliance culture et tourisme.

Tous les considérants énoncés dans les propositions suffisent à démontrer qu'il est indispensable que notre Ville soit bien présente lors de l'Expo. Le thème de l'alimentation de la planète s'inscrit dans la continuité de la démarche de ville durable qui permettra à Genève de mettre en avant et de partager les bonnes pratiques de notre cité en la matière.

¹ Le label Fourchette verte vise à promouvoir une alimentation équilibrée dans la restauration collective.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce qu'il va s'abs tenir pour pouvoir en discuter au sein de son groupe. Contrairement à plusieurs interventions, il dit peiner sur l'argument indispensable de la participation de Genève à cet événement. En effet, il ne voit pas en quoi cela risque de péjorer l'avenir de Genève que de ne pas y participer. Concernant la question de la plus-value, il relève que M. Kanaan n'a pas su lui répondre. Il ajoute que le million qu'il s'agit d'investir va venir s'ajouter aux autres millions qu'il s'agira de trouver pour finaliser le projet de budget de la Ville d'ici la fin de l'année.

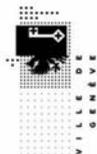
Dans ces conditions, il lui semble vraiment difficile de donner une vraie priorité à la participation de Genève. Il mentionne également avoir lui aussi assisté à la présentation du projet par M. Bideau à l'Ariana. Pour sa part, il trouve ce projet d'une laideur absolue, et a l'impression que, au nom de l'esprit d'ouverture, on a fait de Genève une sorte de citadelle avec une rampe d'accès jusqu'au Saint Graal que représente la Confédération. Il ajoute que l'idée des tours alimentaires dans lesquels les gens viendront puiser des aliments ne lui semble absolument pas aboutie. Enfin, les auteurs du projet ont été incapables de répondre aux questions pratiques qui ont été posées, comme la question de la résistance aux variations de température ou du poids maximum de denrées que ces tours pourront supporter.

En conclusion, sur le fond, il s'agit d'un projet qui n'est pas abouti, même s'il peut comprendre la démarche de vouloir être présent à l'Expo, sans pour autant trouver que cela soit indispensable.

Mise aux voix, la proposition PR-1021 est acceptée par 8 oui (1 EàG, 2 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 DC), 3 non (LR) et 2 abstentions (UDC).

Mise aux voix, la proposition PR-1022 est acceptée par 8 oui (1 EàG, 2 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 DC), 3 non (LR) et 2 abstentions (UDC). (*Voir ci-après les textes de la résolution et de la délibération adoptées sans modification.*)

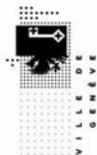
- Annexes:* – Présentation – Participation à l'Exposition universelle de Milan en 2015 (annexe 1)
– Réponses de M. Kanaan (annexe 2)



Participation à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Audition
Commission des finances du Conseil municipal
22 mai 2013

2.



EXPO MILANO 2015
Présentation

1^{er} mai - 31 octobre
2015

Exposition universelle

Thématique:
« **Nourrir la planète,
énergie pour la vie** »

genève, ville de culture et de sport



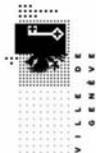
3.

EXPO MILANO 2015
Présentation



genève, ville de culture et de sport

4.



EXPO MILANO 2015

Proximité géographique, économique et culturelle

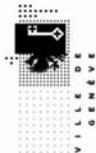


A moins de 4h
en train ou voiture

Italie, 2^{ème} partenaire
économique de la
Suisse

Lombardie :
Région la plus
prospère d'Italie

Importante
communauté
italienne à Genève



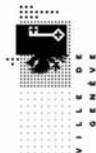
5.

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GENEVE

Contexte

- Genève, 2^{ème} plus grande ville de Suisse.
- Capitale des droits humains et des droits fondamentaux, au cœur des réflexions d'enjeux universels avec la Genève internationale.
- Genève et la région lémanique, fort potentiel de développement du pôle innovant en matière de technologies propres et des activités économiques en lien avec l'alimentation.
- Genève, engagée en faveur du développement durable (Aalborg).

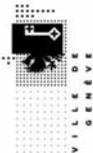
6.



PARTICIPATION DE LA VILLE DE GENEVE

Contexte

- Stratégie actuelle de promotion de «Genève, ville de culture» mise en place entre la Ville de Genève et Genève Tourisme.
- Célébration en 2014 et 2015 des 200 ans de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse.
- Expérience positive de la participation à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010.



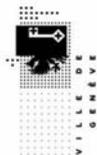
PARTICIPATION DE LA VILLE DE GENEVE

Objectifs

- Positionner la Ville de Genève comme l'un des trois principaux centres urbains de Suisse.
- Marquer une dimension urbaine et innovante de la Suisse.
- Promouvoir notre excellence culturelle et valoriser «Genève, ville de culture» sur le plan touristique.
- Faire rayonner Genève et ses acteurs sur le plan international.
- Renforcer les liens avec les villes suisses et la Confédération.
- Approfondir les liens avec l'Italie du Nord.

8.

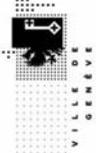
LE PAVILLON SUISSE
« Confoederatio Helvetica »



Suisse : 1^{er} pays
à avoir confirmé
sa participation

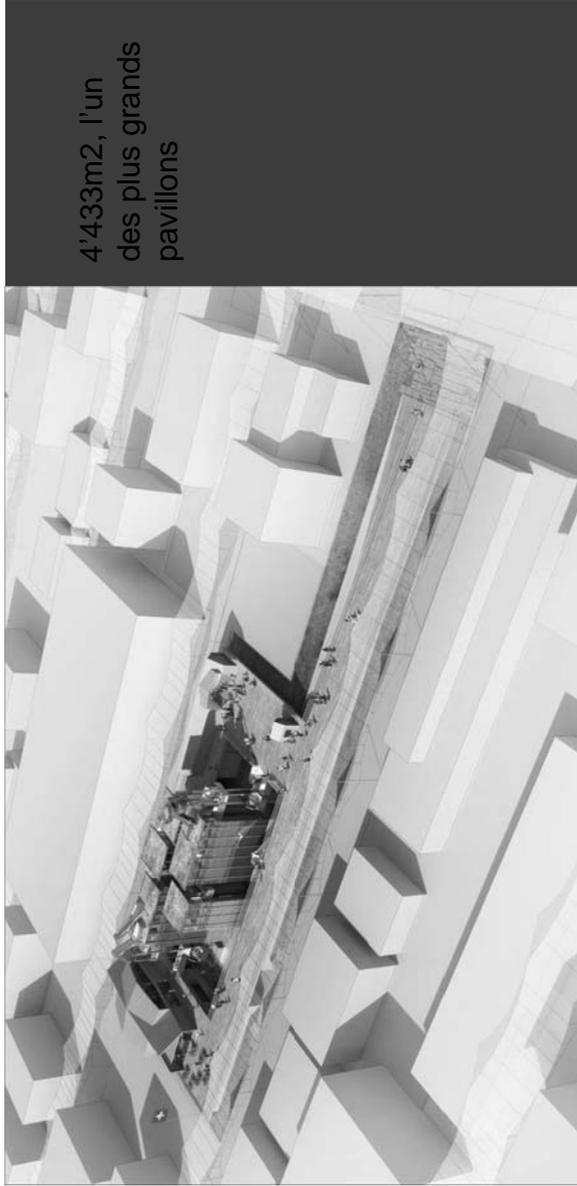
Emplacement
stratégique

4 mio. de
visiteurs attendus

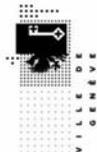


9.

LE PAVILLON SUISSE
« Confoederatio Helvetica »



genève, ville de culture et de sport

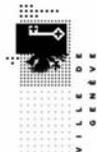


10.

LE PAVILLON SUISSE
« Confoederatio Helvetica »



genève, ville de culture et de sport



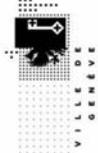
11.

LE PAVILLON SUISSE
« Confoederatio Helvetica »



genève, ville de culture et de sport

12.

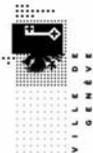


**LE PAVILLON SUISSE
« Confoderatio Helvetica »**

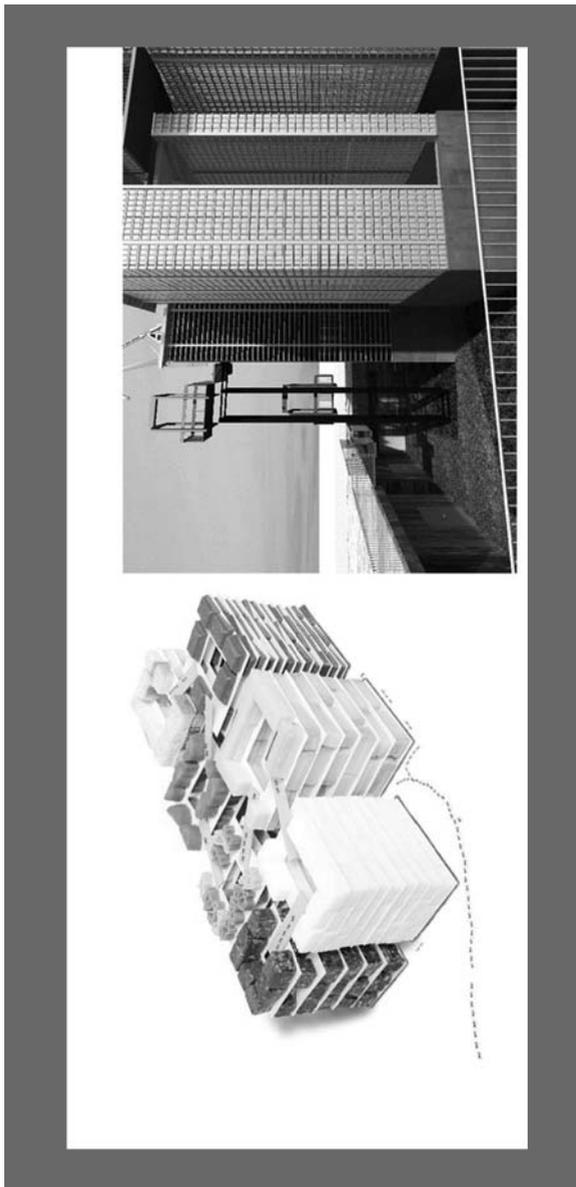


Thématique du Pavillon :
Consommation alimentaire
Réflexion sur la disponibilité et la répartition de la nourriture dans le monde

13.

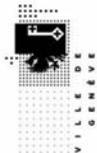


LE PAVILLON SUISSE
« Confoederatio Helvetica »

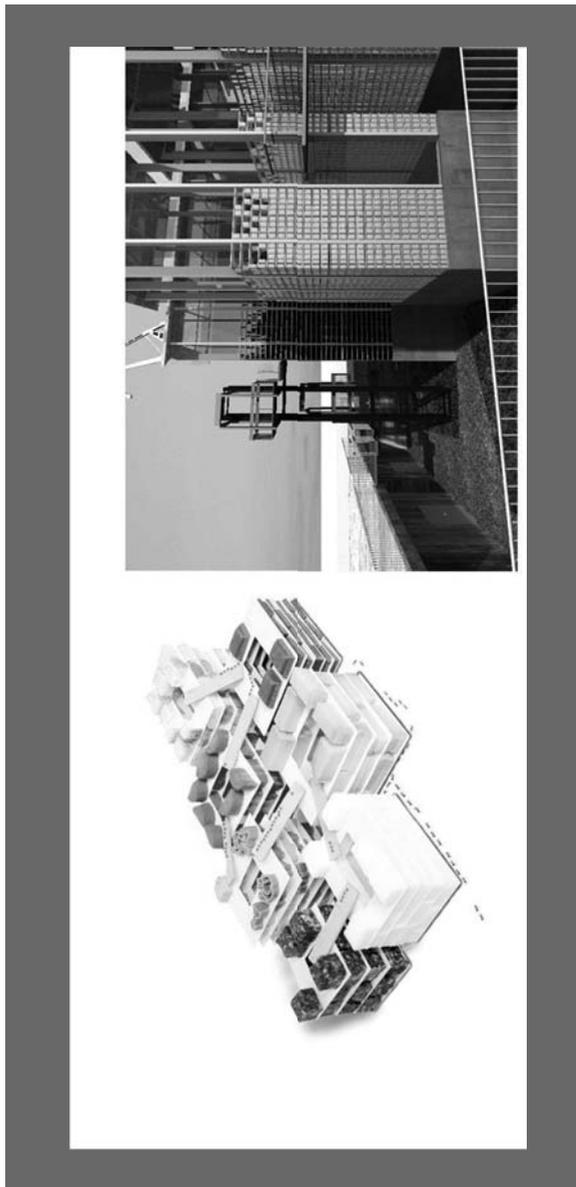


genève, ville de culture et de sport

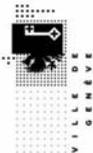
14.



LE PAVILLON SUISSE
« Confoederatio Helvetica »



genève, ville de culture et de sport



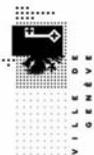
15.

LE PAVILLON SUISSE
« Confoederatio Helvetica »



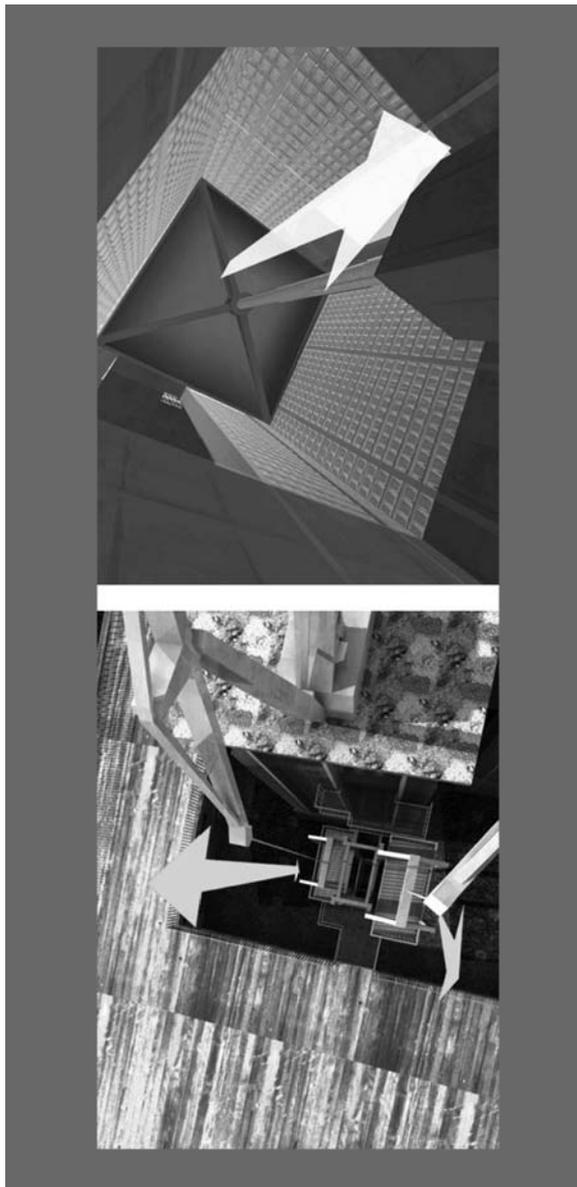
genève, ville de culture et de sport

EXPO MILANO 2015 / AUDITION - COMMISSION DES FINANCES
22 MAI 2013



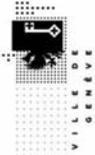
16.

LE PAVILLON SUISSE
« Confoederatio Helvetica »



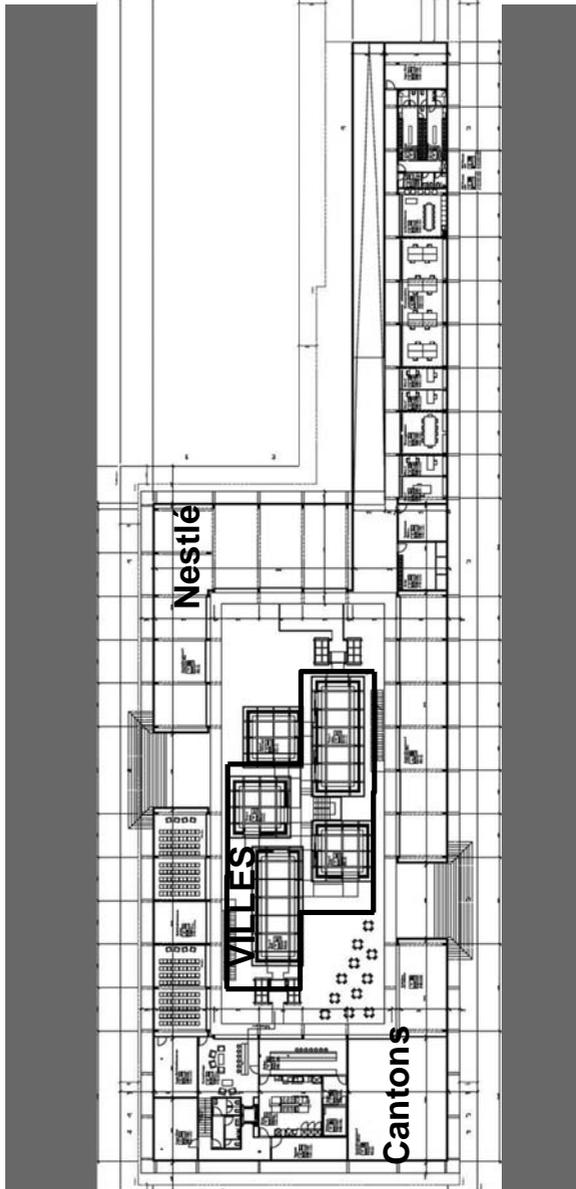
genève, ville de culture et de sport

EXPO MILANO 2015 / AUDITION - COMMISSION DES FINANCES
22 MAI 2013

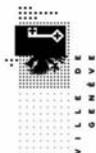


17.

LE PAVILLON SUISSE
« Confoederatio Helvetica »



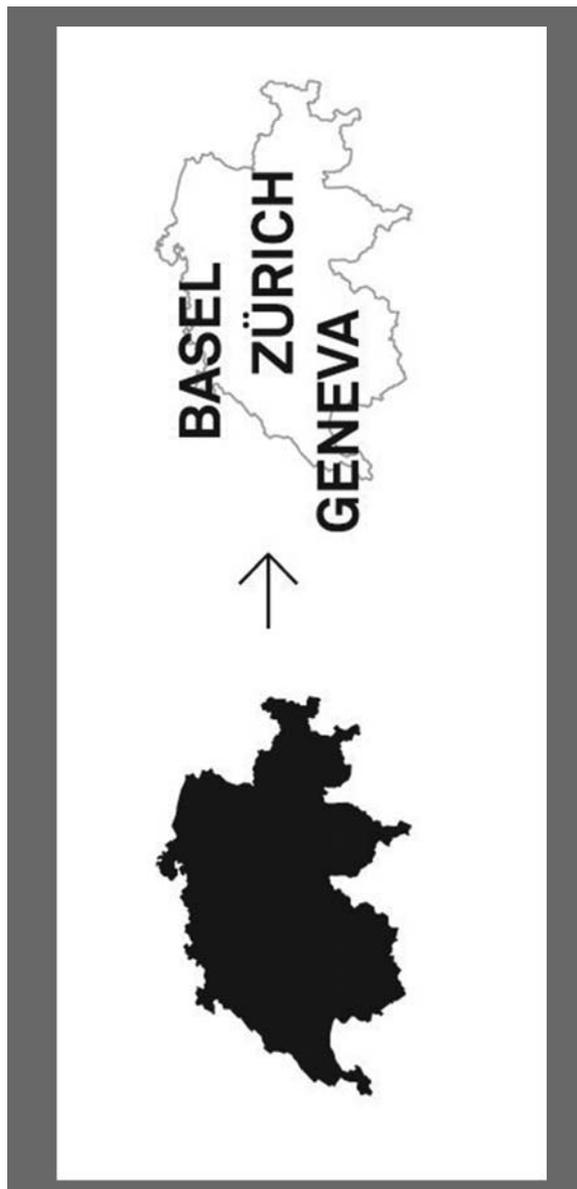
genève, ville de culture et de sport



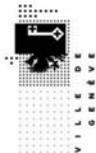
18.

UNE PARTICIPATION INTER-VILLES

Zurich, Genève, Bâle : les principaux centres urbains de Suisse



19.

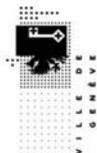


UNE PARTICIPATION INTER-VILLES

Une marque commune



20.



UNE PARTICIPATION INTER-VILLES La Suisse urbaine

**Expositions
thématiques et
manifestations pour
promouvoir la Suisse**

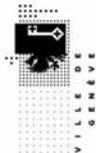
- Urbaine
- Innovante
- Culturelle

**BASEL
ZÜRICH
GENÈVE**

01.05.2015
SUISSE-PAYSAN
WORLD EXPO MILANO
— 31.10.2015

CIAO.
BASEL ZÜRICH GENÈVE
AT WORLD EXPO 2015.

21.

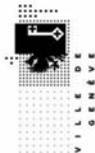


UNE PARTICIPATION INTER-VILLES

Modalités du partenariat

- Partenaire principal du Pavillon Suisse.
 - 6 mois de visibilité pour les villes sur le pavillon
 - Des prestations d'accueil pour nos délégations
 - Mise à disposition d'espaces pour les événements (salles, salon lounge)
 - Un appui à l'organisation logistique de nos manifestations
- Chaque ville présentera à tour de rôle, individuellement, durant 6 semaines son exposition thématique et son programme de manifestations.
 - Bâle du 1^{er} mai au 14 juin
 - Zurich du 15 juin au 4 août
 - Genève du 15 septembre au 31 octobre (et dès le 10 pour le Jeûne genevois)

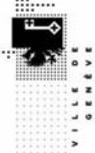
22.



UNE PARTICIPATION INTER-VILLES

Modalités du partenariat

- Une période commune aux trois villes, du 5 août au 14 septembre, et des journées communes (ouverture, clôture).
- Participation aux activités de relations publiques et médiatiques en Suisse et en Italie en 2014 et 2015
 - « Roadshow », organisé par Présence Suisse, dans les principales villes italiennes
 - « Expo Tour », exposition itinérante de l'Expo, accueillie à Genève
- L'occasion de faire des ponts entre Milan et Genève et de permettre à la population genevoise de suivre et vivre pleinement le projet.



23.

UN PARTENARIAT CULTUREL

Les villes partenaires culturelles du Pavillon Suisse

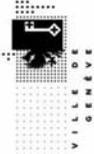
«Animation» du Pavillon Suisse durant la journée et en soirée (Expo Notte)

- Mise à disposition des deux scènes du pavillon
- Mise à disposition d'espaces d'exposition supplémentaires

Avec pour objectif de :

- Valoriser la richesse culturelle de Genève : excellence, créativité, diversité, ouverture.
- Faire rayonner nos acteurs culturels et valoriser nos institutions municipales.
- Renforcer les liens entre les partenaires culturels des villes.

24.

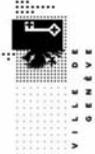


LA PARTICIPATION GENEVOISE

Contenu thématique

- Agriculture de proximité, urbaine et péri-urbaine
- Produits du terroir, producteurs locaux, vignobles et cépages genevois
 - Innovations agronomiques, végétalisation verticale
 - Education alimentaire et la promotion du label GRTA
 - 186 nationalités, 186 cultures alimentaires à Genève

➤ **Un dénominateur commun : LE TEMPS**



25.

LA PARTICIPATION GENEVOISE

Organisation

ORGANISATION INTER-VILLES

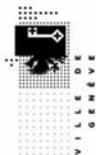
Autorités

Comité de pilotage

➤ Lien avec Présence Suisse

Comité opérationnel

26.



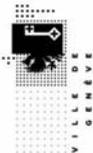
LA PARTICIPATION GENEVOISE
Organisation

ORGANISATION EN VILLE DE GENEVE

Conseil administratif

Comité de pilotage

Groupe de travail interdépartemental Groupe de travail culturel



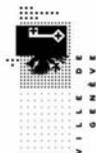
27.

LA PARTICIPATION GENEVOISE

Budget

- Partenariat PRS
Expo thématique
Programmation culturelle
Manifestations annexe
Communication
Organisation et logistique
CHF 400'000
CHF 320'000
CHF 200'000
CHF 150'000
CHF 100'000
CHF 80'000
- **Budget total :**
CHF 1'250'000
- Un partenariat négocié à la baisse avec PRS grâce au partenariat culturel
(CHF 400'000 au lieu de CHF 600'000)

28.

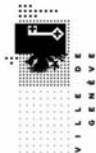


LA PARTICIPATION GENEVOISE

Financement

- Financement réparti sur les années 2013, 2014 et 2015

Budget de fonctionnement (SRE)	CHF 200'000
Partenariats public-privé	CHF 425'000
Crédits budgétaires	CHF 625'000
	<i>(CHF 50'000)</i>
	<i>(CHF 200'000)</i>
	<i>(CHF 375'000)</i>
- Octroi du crédit budgétaire conditionné à l'obtention d'un minimum de CHF 250'000 de contributions financières privées, parapubliques ou publiques.



PARTICIPATION DE GENEVE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN EN 2015

genève, ville de culture et de sport

EXPO MILANO 2015 / AUDITION - COMMISSION DES FINANCES

22 MAI 2013

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015



DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE
GENÈVE

PAR COURRIEL

**Aux membres de la Commission des
finances du Conseil municipal**

Genève, le 24 mai 2013

Projet de participation à l'Exposition universelle de Milan en 2015 - Informations complémentaires demandées par la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous faire parvenir, suite à l'audition que vous nous avez accordée avant-hier, les informations complémentaires relatives au projet de participation à l'Exposition universelle de Milan en 2015.

Comme je vous l'ai évoqué, je suis profondément convaincu qu'il est essentiel pour notre ville et notre région de participer à cette manifestation mondiale. La conjonction de la thématique qui traite d'un sujet durable et universel aussi important que l'alimentation, et du lieu de cette exposition, aux portes de la Suisse, a poussé le Conseil administratif à saisir cette opportunité exceptionnelle de faire rayonner Genève et de positionner notre ville et la région sur le plan culturel, touristique, économique et innovant. Les autorités fédérales ont également reconnu l'importance de cette manifestation en confirmant très tôt la participation de la Suisse à l'Expo. Le budget du projet a, quant à lui, été approuvé à l'unanimité par le Conseil national et le Conseil aux Etats.

1. Bilan de la participation en 2010 à l'exposition universelle de Shanghai

Vous trouverez en annexe le rapport final relatif à la participation de Genève à l'exposition universelle de Shanghai, rédigé en mai 2011 et qui a été remis au Conseil administratif. Le coût total de la participation genevoise s'est élevé à 1'311'000 francs dont 190'000 francs ont été couverts par des contributions financières externes à la Ville.

Il est difficile de quantifier les retombées exactes liées à la participation à la manifestation car il s'agit d'un investissement sur le long terme (réseaux, promotion économique, positionnement, ...).

Nous pouvons cependant relever :

- L'excellent bilan médiatique en Chine (plus de 200 articles de presse recensés en Chine entre avril et octobre 2010 sur le seul pavillon de Bâle - Genève- Zurich et plusieurs émissions de télévision).

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

- L'augmentation considérable du nombre de touristes chinois à Genève (+20% entre 2010 et 2011)
- Une recrudescence des sollicitations de rencontres de la part d'autorités chinoises des villes ou provinces (depuis 2010 : plus de 20 demandes adressées au Conseil administratif, et environ 50 demandes adressées au Conseil d'Etat par année)
- Un projet de collaboration entre le Canton de Genève et la province de Pékin en cours d'élaboration
- Une grande satisfaction des deux délégations économiques genevoises, emmenées par le Service de la promotion économique, qui ont pu établir de nombreux contacts en Chine facilitant les liens économiques sino-suisse romands
- L'organisation prochaine d'une exposition horlogère, organisée par le MAH et Vacheron Constantin, au Musée d'art de Pékin.

2. Partenaires du projet

Comme mentionné, de nombreux partenaires tant économiques, qu'institutionnels ou associatifs, en lien avec la thématique de l'alimentation ou acteurs de la promotion de Genève, ont d'ores et déjà été contactés. Il est intéressant de relever que les partenaires qui se sont impliqués sur l'Expo de Shanghai, très satisfaits de leur participation, souhaitent renouveler la démarche.

Partenaires institutionnels

Genève Tourisme
 Service de la promotion économique
 Direction des affaires économiques (DARES)
 Direction générale de l'agriculture
 Service cantonal du développement durable
 Cave et Domaine de la République et du Canton de Genève
 Service cantonal de la culture
 OPI
 Lake Geneva Region
 Chancellerie d'Etat
 ACG
 Ville de Lausanne

Régies

Palexpo
 SIG

Partenaires privés

Fondation de la Haute Horlogerie
 Vacheron&Constantin
 Geneva Trading & Shipping Association
 CERN
 Fondation pour Genève
 OPAGE
 Agri-Genève
 Fédération romande de l'agriculture contractuelle de proximité
 Ferme et marché de Budé

Partenaires éducation et recherche

Université de Genève
 HEAD, IHEID, HEPIA

D'autres partenaires seront également prochainement contactés :

Ecoles hôtelières de Genève et de Lausanne
 Centres de formation professionnelle
 Laiteries Réunies
 Favarger
 Organisations internationales

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

EPFL
Ernesto Bertarelli / Campus biotech
Givaudan
Firmenich
Ports Francs
Aéroport international de Genève
Caran d'Ache

Je tiens à mettre en avant tout ce savoir-faire genevois qui fait l'une des richesses de notre région. Relevons par ailleurs l'attribution du mandat de réalisation du Pavillon suisse, construit en bois, à la société genevoise Charpente Concept, dont je félicite le fondateur et président Thomas Büchi, ancien député au Grand Conseil.

3. Lien avec la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse

L'exposition universelle de Milan tombe fortuitement durant la période de commémoration du 200^{ème} anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse. Au fur et à mesure des préparatifs de ces deux projets, dont je porte la responsabilité pour le Conseil administratif, nous avons constaté de nombreuses corrélations entre ceux-ci. En effet, notre présence sur le Pavillon suisse aux côtés d'autres villes et cantons suisses montrerait très symboliquement notre attachement à la Suisse. Il est à noter que le Valais célébrera également son bicentenaire en 2015 et fait également le parallèle entre ce jubilé et leur participation à Milan.

Concernant le rapport à la thématique de l'alimentation, le lien entre l'agriculture et l'histoire a été relevé comme très important par plusieurs porteurs de projets. L'OPAGE et AgriGenève organiseront dans le cadre du bicentenaire des rétrospectives et mises en valeur des produits du terroir oubliés. Une réflexion sur l'évolution de nos habitudes de consommation alimentaire sera développée dans le cadre de notre exposition thématique à Milan et sera également reprise à Genève dans le cadre du bicentenaire avec des projets travaillant sur le lien intergénérationnel.

Comme je vous l'ai expliqué, nous avons à ce stade besoin d'un accord de principe sur la participation de Genève, au sein du projet inter-villes, à l'exposition universelle de Milan. Cette étape nous permettra d'approfondir les contacts qui ont été pris afin de concrétiser le projet d'exposition thématique et de manifestations tant à Milan durant la période genevoise qu'à Genève avant, pendant ou après l'Expo. Nous continuerons également la recherche de partenaires financiers afin de faire aboutir les démarches entreprises et d'assurer au projet un maximum de contributions financières provenant de sources externes à la Ville de Genève.

Le Conseil administratif a conditionné l'octroi des crédits budgétaires 2014 et 2015 à l'obtention d'un minimum de 250'000 francs de contributions financières externes. Je m'engage donc formellement, en tant que porteur de ce projet, à respecter cette clause et à vous fournir, en temps voulu, un point de situation budgétaire et financier ainsi qu'une présentation du contenu thématique et du programme qui auront été élaborés.

Pour finir et pour répondre à votre question sur les délais requis pour le traitement de ce dossier, je vous serais très reconnaissant d'un vote rapide, dans la mesure où les autres villes impliquées dans le projet, dont les financements sont déjà confirmés, sont en attente d'une formalisation d'un accord de partenariat entre elles.

Me tenant à votre disposition si vous deviez avoir de nouvelles questions, et vous souhaitant bonne réception de ces informations complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Sami Kanaan

Annexes ment.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, rapporteuse (Ve). Je ne sais si l'ensemble du Conseil municipal a pris la peine de consulter les annexes à mon rapport PR-1021 A et PR-1022 A figurant sur IntraCM. Pour ma part, je regrette que le document PowerPoint dont j'avais expressément demandé qu'il soit annexé en noir et blanc à mon rapport ne l'ait pas été. (*Annexé au Mémorial.*) Ces quelques diapositives tout à fait éclairantes auraient pourtant été utiles au lecteur pressé, tout le monde ici n'ayant pas forcément le temps de décortiquer chaque rapport dans le détail.

En tant que rapporteuse, j'aimerais insister sur le fait que Genève serait la seule ville romande à participer à l'Exposition universelle de Milan en 2015 aux côtés de Bâle et de Zurich. Ces trois villes, qui sont les principaux centres urbains de Suisse, ont une excellente collaboration mutuelle depuis plusieurs années. Nous en avons eu la magnifique illustration lors de l'Exposition universelle de Shanghai.

Dans le cadre de la coordination entre ces trois villes, la Romandie – c'est-à-dire Genève en tant que principal centre urbain de Suisse romande – est prise en compte. Cela nous permettra entre autres de faire entendre notre voix à Berne. Nous avons parmi nous un conseiller municipal qui a siégé à Berne et qui comprend certainement très bien ce que je veux dire par là... Si vous suivez un peu les débats au niveau fédéral, chers collègues, il ne vous aura pas échappé que nos deux représentants au Conseil des Etats ont récemment remporté une belle victoire en matière de crédits d'investissement pour les transports, obtenant de la Confédération des crédits pour le Canton de Genève. Je crois que c'est un aspect à souligner, en plus des axes politiques de la participation genevoise à l'Exposition universelle de Milan en tant que ville internationale.

Participer à un tel événement de portée mondiale nous permet de continuer à tisser des liens avec d'autres pays et, surtout, de faire connaître et reconnaître notre ville. Nous savons tous que, si nous ne sommes pas présents dans ce type de manifestation, nous perdrons du terrain.

Premier débat

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'avoir accepté de traiter cet objet en urgence ce soir. Je remercie également la commission des finances de l'avoir au préalable traité rapidement et voté à la majorité dès la séance qui a suivi mon audition, sur la base des réponses écrites apportées aux questions des commissaires. J'en suis reconnaissant à son président d'alors M. Velasco, ainsi qu'à la rapporteuse M^{me} Perler-Isaaz, qui a fait son travail en un temps record et de manière précise. Cela permet au plénum de se prononcer aujourd'hui sur les propositions PR-1021 et PR-1022.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Je signale que le canton-ville de Bâle et la Ville de Zurich ont déjà validé les budgets relatifs à ce projet. J'insiste sur le fait que c'est avant tout une très belle opportunité qui nous donne l'occasion rare de valoriser ce qu'il y a de meilleur à Genève: son identité urbaine, son caractère de cité innovante, ambitieuse, ouverte et très diversifiée. Tout cela dans une ville somme toute pas très grande, à l'échelle internationale, mais qui est quand même la deuxième de Suisse.

Il s'agit aussi de valoriser les compétences genevoises, les savoir-faire, les réseaux culturels et scientifiques, toute la diversité de la Genève internationale sur le plan des droits humains, du débat au sens large sur l'alimentation durable et sur le plan économique – je songe aux compétences économiques de la région lémanique et de Genève même. Bien sûr, puisque le thème de l'Exposition universelle porte sur l'alimentation durable, nous entendons promouvoir les produits du terroir genevois, aussi bien classique qu'innovant. Nous avons là tous les ingrédients pour une recette réussie, Mesdames et Messieurs! Genève est d'ailleurs un laboratoire reconnu dans ce domaine.

En outre, notre participation à cette exposition a un axe culturel. Vous l'aurez compris – mais je n'ai peut-être pas été suffisamment clair là-dessus en commission – les trois villes suisses assureront ensemble l'animation culturelle du pavillon de Présence Suisse, afin de donner une image de la réalité urbaine de notre pays tout aussi pertinente – et même essentielle – que l'image classique plus alpine ou campagnarde. Je ne vous le cache pas, Mesdames et Messieurs: c'est aussi l'occasion de soigner positivement l'image de la Suisse en Italie du Nord, l'une des régions-clés pour nos relations extérieures.

Le coût de l'opération est somme toute modeste, si l'on tient compte du fait que nous attendons près de 2 millions de visiteurs au pavillon de Présence Suisse, où se tiendra l'espace des villes – et je suis prudent avec les chiffres! Cela fait donc environ 50 centimes par visiteur. Je peux vous le garantir, n'importe quel spécialiste de promotion et de marketing vous dira qu'obtenir le même effet en termes de retombées médiatiques avec une campagne classique – par la publication de publicités dans de grands journaux, par exemple – reviendrait largement dix fois plus cher.

Nous en avons fait l'expérience à Shanghai, un projet plus onéreux que celui de Milan pour toutes sortes de raisons – notamment le fait que le pavillon des villes était séparé de celui de Présence Suisse, sans compter que le lieu de l'Exposition universelle elle-même était nettement plus éloigné de Genève que l'Italie voisine. Or, nous avons eu des retombées médiatiques exceptionnelles et le nombre de touristes chinois à Genève a augmenté. Je ne vous donne pas tous les autres détails, Mesdames et Messieurs, car ils figurent dans le rapport.

Pour en revenir à ce projet, ses principaux bénéfices seront observables ici même, à Genève et en Suisse. J'aimerais insister sur deux effets de levier. Au niveau

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

suisse, il faut relever que les trois villes candidates ont déjà travaillé ensemble sur d'autres projets; depuis que je siège au Conseil administratif, j'ai intensifié tous les axes de coopération dans le domaine culturel – le domaine sportif suivra.

Il me semble que la promotion de Genève en Suisse et à l'étranger fait partie des priorités du Conseil municipal... Je citerai à ce propos la motion M-1016 déposée par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre – elle a donc de nombreux signataires – qui demande justement d'augmenter la promotion de Genève hors de ses frontières. Je crois que sa participation à l'Exposition universelle de Milan en 2015 s'inscrit exactement dans ce cadre.

A l'époque, pour Shanghai, le Conseil municipal avait voté la participation de Genève à l'unanimité – notamment à cause de la collaboration avec Bâle et Zurich. Sinon, il n'y aurait eu aucune ville romande, si l'on excepte la présence – évidemment très honorable – du Valais. J'ai beaucoup de respect pour le Valais, car il représente une facette essentielle de la Suisse, mais ce n'est pas forcément la plus urbaine... Nous visons donc un effet fédérateur important au niveau suisse et même genevois.

De nombreux partenariats – aussi bien privés que publics – se dessinent autour de ce projet, dans des domaines variés allant de l'horlogerie aux secteurs de l'alimentation et des technologies, en passant bien sûr par le tourisme, la promotion de l'agriculture locale et j'en passe. Tous les milieux impliqués sont partants, mais ils attendent une décision de principe de la part de la Ville de Genève. J'espère que le Conseil municipal la prendra aujourd'hui de manière favorable!

Le parlement suisse a d'ailleurs voté à la quasi-unanimité la présence de notre pays lors de ce grand événement; tous les groupes politiques représentés ont soutenu le projet et attendent maintenant une participation des cantons et des villes. Ces dernières étant enfin reconnues en tant qu'entités dignes de ce nom, je crois que nous avons là une belle occasion de concrétiser cette avancée avec une opération dont le principal intérêt réside finalement au sein même de la collaboration interurbaine suisse.

Je sais que des doutes ont été émis par certains, lors de l'étude des propositions PR-1021 et PR-1022 à la commission des finances. Je comprends que d'aucuns se posent des questions sur les bénéfices que nous pourrions retirer de ce projet. Ils ne sont évidemment pas chiffrables d'avance, mais l'expérience de Shanghai – pourtant bien plus lointaine – nous a montré que ce genre d'opération était bénéfique pour notre image à l'étranger et rapportait des investissements grâce à l'arrivée de nouveaux visiteurs.

Mais surtout, sur le plan de la politique intérieure, la mobilisation de plusieurs partenaires autour d'un tel projet génère des effets extrêmement positifs.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Sur le thème de l'alimentation durable, vu la composition de la Genève internationale et locale, nous avons réellement la possibilité de renforcer et de fédérer des partenariats existants, ainsi que d'en créer de nouveaux. Cela nous aidera à assumer l'identité de Genève: une ville accueillant à la fois une plateforme de négoce international – dont on sait qu'elle fait débat aujourd'hui – et des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales extrêmement créatives en matière de souveraineté alimentaire et d'alimentation durable – je songe notamment à tous les projets d'agriculture contractuelle de proximité.

C'est en période de doute qu'il faut investir pour l'image de Genève, Mesdames et Messieurs! Quelqu'un me demandait ce qui se passerait si notre ville ne participait pas à l'Exposition universelle de Milan en 2015, si une telle éventualité était vraiment nuisible. Bien sûr, la vie continuerait... Mais nous raterions une très belle opportunité d'assurer une présence romande pour montrer que les villes suisses ne se limitent pas aux villes alémaniques mais comptent aussi de grandes cités romandes comme Genève.

Je remercie le Conseil municipal de bien vouloir voter favorablement ce projet, auquel j'espère que même les hésitants pourront se joindre.

M^{me} Martine Sumi (S). Forte d'une première collaboration couronnée de succès à Shanghai en 2010, nos villes de Zurich, Bâle et Genève se fédèrent à nouveau pour être porteuses de l'important programme de relations publiques développé sous la forme de pavillons et du *road-show* organisé par Présence Suisse en vue de promouvoir la Suisse, ses cantons et les villes partenaires sous l'angle d'un alliage culture et tourisme. Zurich et Bâle ont, du reste, déjà entériné leur décision de participation.

Ce très beau projet permettra d'approfondir les liens et la place de Genève au sein des grands centres urbains suisses et internationaux, tout en donnant à réfléchir autour de la problématique de l'alimentation et en valorisant l'engagement de Genève comme ville durable. Bien sûr, notre participation permettra également de valoriser Genève comme ville de finances, d'horlogerie et d'activités internationales, mais l'objectif désigné est en particulier la promotion de son excellence culturelle.

Mieux faire connaître nos institutions-phares, mais aussi nos artistes locaux, favoriser l'économie créative, les échanges, les créations artistiques hors-murs – non seulement à Milan, mais également dans les principales villes italiennes: Turin, Gênes, Florence... Il s'agit encore de soutenir des productions à Genève même, qui feront le lien avec l'Exposition de Milan. Genève parie sur une présentation de notre cité sous son angle culturel.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Chacun des considérants énoncés dans les propositions PR-1021 et PR-1022 pris séparément suffirait à démontrer, si besoin était, qu'il est indispensable que notre ville soit bien présente lors de cette exposition qui aura lieu du 1^{er} mai au 31 octobre 2015, avec pour thématique «Nourrir la planète, énergie pour la vie». Bien sûr, la participation à une exposition universelle sur le thème de l'alimentation de la planète s'inscrit dans la continuité de la démarche de Genève ville durable, qui permet de mettre en avant et de partager les bonnes pratiques de notre cité en la matière.

Enfin, il convient de rappeler que cette participation s'inscrit particulièrement bien dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, qui sera célébré en 2014 et 2015.

Quant à la forme et au coût de l'opération, le rapport qualité-prix paraît tout à fait intéressant, puisque les crédits concrètement demandés à notre Conseil municipal s'élèvent à 50 000 francs pour 2013, 200 000 francs à inscrire au projet de budget de 2014 et 375 000 francs au projet de budget 2015. J'invite donc le Conseil municipal à accepter ces deux propositions avec enthousiasme.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je faisais partie des commissaires aux finances hésitants dont M. le conseiller administratif Sami Kanaan parlait tout à l'heure. Après ce que je viens d'entendre, j'avoue n'être pas du tout convaincu, tout simplement!

Le principal argument avancé – soit la nécessité pour Genève de participer à l'Exposition universelle de Milan en 2015, comme l'ont relevé plusieurs de mes préopinants – ne me persuade pas. A titre personnel, très franchement, je ne trouve pas qu'il faille à tout prix assurer une présence genevoise lors de cet événement. En tout cas, je ne crois pas que cela justifie d'investir plus d'un million de francs, d'autant plus que cette exposition dite «universelle» se tiendra aux portes de Genève, à quelques centaines de kilomètres à peine.

Qui, à Milan, ne connaît pas Genève? Nous avons des relations commerciales intenses avec cette ville italienne. Avons-nous vraiment besoin d'y être présents dans le cadre d'une exposition universelle? En quoi cela apporterait-il une plus-value à l'image de Genève? Je sais bien que M. Kanaan veut valoriser ce que notre ville a de meilleur, mais j'espère que nous le faisons au quotidien, et non pas uniquement dans le cadre des expositions universelles! Je veux croire que tel est le cas pour toutes les institutions concernées.

1,2 million de francs à déboursier, c'est une somme importante qu'il convient de discuter lors de l'examen du budget. Car il faudra bien les trouver, ces millions de francs qui vont manquer! Mesdames et Messieurs, je vous parie tout ce que vous voulez que le budget 2014 qui nous sera présenté à la rentrée sera déficitaire

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

à hauteur de plusieurs millions de francs. Or, il faudra les trouver quelque part! Ici, on nous demande plus d'un million de francs pour la participation de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015 et l'Union démocratique du centre ne juge pas cet investissement nécessaire.

Il l'est d'autant moins que l'on nous sert maintenant des arguments selon lesquels il faut saisir cette opportunité pour marquer le bicentenaire du rattachement de Genève à la Confédération. A nouveau, j'espère qu'il n'est pas nécessaire d'aller à l'Exposition universelle de Milan pour commémorer cet événement historique!

J'en viens maintenant à l'occasion soi-disant favorable d'avoir une collaboration avec d'autres villes suisses... Une fois encore, ce n'est pas l'Exposition universelle qui portera nos relations confédérales au comble du sublime!

Pour toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre n'est pas du tout favorable à ce projet qu'elle refusera. Nous avons parfaitement conscience du fait que nous nous positionnons à contre-courant, car il est bien plus facile de dire qu'il faut aller de l'avant, investir, être présents, participer à ce magnifique projet dont nous ne connaissons que les plans... Pour notre part, nous préférons avancer tout doucement – surtout au niveau des dépenses!

J'ai lu le rapport de la Cour des comptes paru aujourd'hui sur la plaine de Plainpalais, qui montre de quelle manière le Conseil administratif – même si, dans ce cas précis, la faute n'en revient pas à M. Kanaan – rencontre de gros problème dans la gestion de ses projets. Ce rapport jette une certaine suspicion sur tous ceux que nous devons voter les prochains mois et les années à venir. Les coûts ne sont pas maîtrisés, on dénonce une mauvaise gestion dont les conséquences seront lourdes à porter – et cela aura un prix! L'affaire de la plaine de Plainpalais nous obligera certainement à trouver encore quelques millions de francs pour assurer le financement du projet.

Tout cela pour dire que nous pouvons passer outre ce projet de participation à l'Exposition universelle de Milan sans craindre que Genève n'ait à souffrir de quoi que ce soit en termes d'image ou de rayonnement. Même la Genève internationale n'en souffrira pas, je suis prêt à le parier. J'invite donc le Conseil municipal à refuser ce crédit de 1,2 million de francs, qui n'est pas aussi nécessaire que l'on a bien voulu nous le dire.

Le président. Le bureau du Conseil municipal a décidé de clore la liste des intervenants sur cet objet après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis sidéré de l'argumentation que je viens d'entendre, notamment en ce qui concerne les dépenses publiques. Qui-

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

conque a déjà organisé une exposition ou participé à une manifestation du même ordre sait que la somme de 625 000 francs – répartie sur trois ans, qui plus est – demandée à la Ville pour sa présence à l'Exposition universelle de Milan en 2015 équivaut à des peanuts! Il convient de garder le sens de la mesure, selon une approche financière globale du projet.

Je regrette que l'on tente de mêler à cette affaire la gestion du dossier de la plaine de Plainpalais. Je rappelle que sa rénovation a été lancée par M. Ferrazino, puis reprise par M. Pagani, et qu'elle n'a rien à voir avec l'événement culturel important dont nous débattons en ce moment, lequel relève du dicastère de M. Kanaan.

Il s'agit de réunir plusieurs villes par le biais d'une collaboration particulière. Bâle, Zurich et Genève sont des noms qui sonnent, quand on évoque la Suisse urbaine. Ils parlent à tout le monde! On peut même aller plus loin: dans l'axe des grandes villes voisines, je citerais volontiers Turin et Milan.

Comprenons bien que nous parlons ici d'une exposition universelle. Dans ce cadre, nous avons la responsabilité de défendre Genève. Nous ne pouvons pas prétendre promouvoir ce qui s'y passe – le principe des grandes expositions à Palexpo, par exemple – et ne rien vouloir donner en retour. Nous ne pouvons pas refuser de participer à ce qui se passe dans cette partie de l'Europe qui nous concerne tous!

Mesdames et Messieurs, je suis persuadé que ce projet mérite d'être soutenu. Certains commissaires ont émis des doutes quant à la thématique «Nourrir la planète, énergie pour la vie», ajoutant que le pavillon prévu ne répondait pas à leurs attentes. Certes, il semble assez modeste, mais que voudraient-ils? Que la Suisse arrive avec un pavillon hyper ripoliné, sans aucune fonction pédagogique par rapport au public, pour illustrer sa défense de l'alimentation durable?

Pour ma part, je crois que la Suisse a élaboré un beau concept pour sa participation à l'Exposition universelle de Milan. Or, ce concept est partagé par le Conseil administratif de la Ville de Genève et les villes de Zurich et de Bâle, qui ne sont pas les dernières des dernières en matière d'organisation d'expositions. Je félicite donc l'exécutif d'être allé dans ce sens.

Le Parti démocrate-chrétien a voté ce projet en commission avec un certain enthousiasme, et j'espère bien que la majorité du Conseil municipal fera de même ce soir. Comme l'a dit tout à l'heure le conseiller administratif Kanaan, il y aura un retour sur investissement, dans cette affaire. On l'a vu avec la Chine après l'Exposition universelle de Shanghai: l'aéroport de cette ville s'est ouvert aux vols directs la reliant à Genève et nous accueillons de plus en plus de visiteurs chinois.

Il n'y a pas de miracle, Mesdames et Messieurs: dans la mesure où certaines entreprises sont en train de délocaliser, nous devons nous appuyer sur le tourisme.

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Or, cela ne se fera pas sans investissements! Bravo au Conseil administratif pour ce beau projet que le Parti démocrate-chrétien soutiendra avec enthousiasme!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois soutiendra lui aussi ce projet avec enthousiasme, à l'instar du groupe de M. Lathion.

Il est vrai que l'on peut se demander s'il vaut la peine d'investir 1 million de francs dans la participation de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015. Je rappelle à ce sujet qu'il s'agit d'une somme répartie sur trois ans; de ce fait, elle a peu d'influence sur notre budget annuel, même si celui-ci est serré. Je rappelle également que ce montant comprend 425 000 francs émanant de partenariats public-privé.

De plus, notre participation sera basée sur une collaboration avec Genève Tourisme. Je pense sincèrement que Genève ne peut pas louper ce genre d'occasion d'être présente à une exposition justement appelée «universelle». En effet, des millions de personnes la visiteront durant plusieurs mois.

Il faut également songer aux avantages économiques de la participation genevoise, c'est-à-dire aux rentrées financières directes et indirectes apportées ensuite par le tourisme: on parle ici de presque 2 milliards de francs destinés aux caisses de l'Etat. L'impact touristique et économique de cette exposition universelle pour notre ville n'est donc pas à négliger.

Enfin, la présentation faite à l'Ariana par M. Bideau a mis en avant le côté didactique du projet, à savoir les silos remplis de nourriture qui doivent se vider au fur et à mesure que s'écoule le temps de l'exposition, les visiteurs pouvant prélever une part de leur contenu. Je pense aussi à la promotion du label Fourchette verte, mais le concept est important dans sa globalité.

Monsieur le président, vous transmettez à mes amis du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre qu'il s'agit de promouvoir à Milan l'ensemble des produits de notre terroir. Or, il me semble que ces deux groupes politiques sont représentés parmi les entrepreneurs genevois qui s'occupent d'agriculture et de viticulture... Nous devons présenter ce genre de produits à l'exposition universelle, pour montrer que Genève n'est pas qu'une ville de banques avec un jet d'eau, mais aussi une campagne magnifique avec des villages, un terroir et des agriculteurs.

Je pense donc que nous devons accepter ce projet et que ses opposants feraient bien de reconsidérer leur position. Il serait ridicule de voter non!

Enfin, une dernière information concernant l'intérêt de représenter Genève face à Zurich et Bâle. Je rappelle qu'il s'agit de promouvoir l'image de la Suisse

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

grâce à cette triade de grandes villes prépondérantes. Cependant, Mesdames et Messieurs, quelle est la ville suisse qui vend le plus de montres, d'après vous? On sait bien que les gens viennent du monde entier pour en acheter dans notre pays. Eh bien, ce n'est ni Genève, ni Zurich, ni Bâle, mais Lucerne! Dans ce contexte concurrentiel, notre cité a tout intérêt à montrer qu'il y a des domaines où elle est capable d'être la meilleure!

Le président. Je salue la présence à la tribune du public de M^{me} Saado Ali Warsamo, députée membre du Parlement somalien. (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). La Ville de Genève se doit de saisir toute opportunité en vue de promouvoir ses savoir-faire, ses compétences et ses richesses – notamment en matière de développement durable et de souveraineté alimentaire – M. Kanaan l'a rappelé à juste titre. C'est là une thématique très chère aux yeux des Verts. Cependant, il ne s'agit pas uniquement de promouvoir l'agriculture de proximité et les produits du terroir genevois, même s'il est important de s'interroger sur l'avenir de notre planète sur le plan de l'alimentation, surtout dans le cadre d'une exposition universelle dont le thème est justement «Nourrir la planète, énergie pour la vie».

Le but de notre participation à ce grand événement ne se limite pas non plus à la valorisation de l'identité de Genève en tant que grand centre urbain aux côtés des villes de Bâle et de Zurich, mais c'est aussi de tisser des liens. Vous savez toutes et tous, chers collègues, que si vous n'entretenez pas votre propre réseau d'amis vous ne les verrez plus et ils vous oublieront. Il en va de même pour une ville: si Genève n'entretient pas ses réseaux relationnels, elle sera reléguée au rang de petite cité provinciale du bout du lac.

J'en suis convaincue: dans le monde d'aujourd'hui, il ne suffit pas d'être. Adopter une attitude attentiste ne mène à rien. Pour se faire connaître, il est nécessaire de se montrer, de valoriser les dynamismes existants. Cela vaut également pour notre ville, voire pour tout le canton. C'est extrêmement important!

Le lieu où se déroule l'exposition en question n'est pas déterminant. Milan est à la fois tout près et assez loin de Genève, puisqu'il faut quand même traverser les Alpes pour s'y rendre. Il n'est donc pas si évident que cela de savoir ce qui se passe de l'autre côté! Nous regrettons souvent le manque de tourisme familial et culturel à Genève; eh bien, l'Exposition universelle de 2015 est une occasion de montrer ce que nous savons faire et ce que nous souhaitons valoriser.

Il s'agit donc de faire preuve d'ouverture et de dynamisme, surtout dans le contexte des festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédéra-

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

tion. Ne ratons pas ce rendez-vous! Je m'associe à cette injonction émise tout à l'heure par différents préopinants dont les groupes sont enthousiastes à l'idée de la participation de Genève à cet événement.

J'en viens maintenant au volet économique du projet, c'est-à-dire à la dépense prévue. Monsieur le président, vous transmettez à l'Union démocratique du centre, dont la réaction toute provinciale reste étonnante, que la promotion d'une ville ne va pas sans investissements. Les économistes qui ont étudié la question l'ont démontré. A Genève, un franc investi dans la petite enfance ou dans la culture en rapporte trois. Je vous laisse faire le compte «à la louche», Mesdames et Messieurs de l'Union démocratique du centre... Et surtout, je vous invite à voter ces deux propositions!

M. Simon Brandt (LR). Lors de la votation sur les baisses d'impôts finalement acceptées par le peuple en 2009, le Conseil administratif de l'époque, par la voix de M^{me} Salerno, a voulu faire de la «pédagogie fiscale» en affirmant que moins d'impôts, c'était moins de social, moins de prestations, moins de policiers municipaux. Mais, apparemment, moins d'impôts, ce n'est pas moins de voyages à l'exposition universelle aux frais du contribuable! Pour ce genre de choses, le Conseil administratif a toujours trouvé de l'argent...

Que représentent ces 1 250 000 francs? Environ 700 prestations complémentaires d'assurance-vieillesse et survivants (AVS) en Ville de Genève; le crédit d'étude d'une bibliothèque; l'engagement d'une douzaine de policiers municipaux... Et vous voudriez nous faire croire, ce soir, qu'un pavillon à l'Exposition universelle de Milan sur l'alimentation est une priorité pour une ville comme Genève? Et cela, alors même que la Suisse prévoit déjà un pavillon à cette exposition universelle! Chose que personne n'a encore fait remarquer.

Lors de la présentation du projet, on nous a dit que le pavillon des villes de Bâle, Zurich et Genève serait plus grand que celui de la Suisse. Mesdames et Messieurs, expliquez-moi quelle valeur ajoutée peut amener la Ville de Genève, même alliée à Bâle et Zurich, par rapport au pavillon suisse!

Dites-moi aussi quelles retombées économiques favorables nous pourrions attendre de la valorisation de l'agriculture de proximité. Il est vrai qu'il y a énormément d'agriculteurs en ville de Genève... Vous croyez vraiment que promouvoir le label Fourchette verte et l'expérience de notre commune en matière de cuisines scolaires nous apportera des rentrées financières? Mais vous vous moquez du monde! Vous pensez sérieusement que l'on peut attirer des touristes et des investissements à Genève en promouvant cela? Ne songez-vous pas qu'il vaudrait peut-être mieux défendre le secret bancaire, l'horlogerie et tant d'autres domaines importants?

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Le parti du magistrat qui nous engage ce soir à participer à l'Exposition universelle de Milan est prêt à vendre le secret bancaire suisse aux Etats-Unis et à abandonner les principaux outils qui ont permis la prospérité de notre pays! Veut-on vraiment que, demain, l'expérience-phare de la Suisse ne soit plus le secret bancaire et les montres, mais le label Fourchette verte et l'agriculture de proximité dans les villes? Soyez sérieux, Mesdames et Messieurs!

Votre position dans ce dossier est aussi choquante que le but officiel de l'exposition universelle en question: traiter le problème de l'alimentation dans le monde. Ne pensez-vous pas que le budget nécessaire à l'organisation de cette manifestation serait mieux utilisé pour aider les gens qui ont faim dans le monde, justement? Au lieu de monter de grands pavillons où les représentants de toutes les villes et de tous les pays se serreront la main et se taperont sur l'épaule pour montrer leur engagement à lutter contre la famine, il serait plus indiqué d'utiliser cette somme pour aider les pays émergents à acquérir une expérience en matière d'agriculture ou d'acheter de la nourriture pour les pays qui connaissent la famine.

Dépenser 1 250 000 francs – alors qu'ils seraient mieux utilisés pour nourrir les populations qui ont faim – en vue de participer à ce festival sur l'agriculture, c'est un caprice de riches qui veulent se donner bonne conscience! Un peu dans le même ordre d'idées, on a voulu à l'époque organiser une exposition sur la pauvreté à laquelle le Parti socialiste enjoignait la Ville de participer, au lieu d'utiliser le budget correspondant pour aider les pauvres.

On a toujours de l'argent pour participer à des expositions, n'est-ce pas! Et dans trois mois, le Conseil administratif nous dira qu'il faut faire des coupes dans le social, dans le sport, ici ou là... Commençons plutôt par tailler dans le superflu! Cela implique de ne pas faire de pavillon des villes suisses à côté du pavillon suisse proprement dit lors de l'Exposition universelle de Milan en 2015.

A ce propos, je signale que Bâle est dans une position différente, puisque la ville et le canton se sont mis ensemble pour assumer leur participation; idem à Zurich, le canton prendra en charge une partie du financement. Or, tel n'est pas le cas de Genève, où l'Etat ne versera pas un centime pour soutenir ce projet. Dans un tel contexte, expliquez-moi pour quelle raison la Ville devrait aller en Italie promouvoir la politique étrangère du Canton – pour autant qu'il en ait une – à la place de ce dernier!

Et surtout, Mesdames et Messieurs, expliquez-moi une fois pour toutes comment on peut dire à la population que moins d'impôts, c'est moins de prestations sociales, de policiers et de nouveaux logements – mais pas moins de voyages aux frais du contribuable et d'expositions universelles qui ne profitent pas à notre population!

Le Parti libéral-radical se réjouit que l'Union démocratique du centre l'ait rejoint dans sa position de refus et il invite le plénum à faire de même. Dire non

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

à ce projet, ce n'est pas s'opposer à Genève ville internationale, mais reconnaître que la crise économique nous oblige à faire des sacrifices. Avant de sacrifier les services aux citoyens et les prestations sociales, sacrifions les voyages du Conseil administratif aux frais du contribuable!

M. Alberto Velasco (S). J'ai écouté attentivement l'éloquent discours de M. Brandt. Monsieur le président, je vous demande de lui transmettre que nous, les socialistes, nous n'avons jamais coupé dans les prestations sociales. C'est le Parti libéral-radical qui le fait, pas nous. J'insiste: s'il y a un parti qui milite toujours pour sabrer les prestations sociales, c'est bien le Parti libéral-radical! Par conséquent, Monsieur Brandt, votre raisonnement n'est juste qu'en ce qui vous concerne: vous ne pouvez pas, vous, libéral-radical, couper dans les prestations sociales et – en plus – dépenser de l'argent pour participer à l'Exposition universelle de Milan.

Tel n'est pas notre cas. Nous n'avons jamais refusé de crédit pour des crèches, des prestations sociales ou la culture. Nous les socialistes, nous sommes conséquents!

J'aimerais aussi répondre à M. Bertinat au sujet du rapport de la Cour des comptes. Je crois savoir qu'il a présidé la commission du Grand Conseil chargée de ce dossier... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, voudriez-vous annoncer aux gens qui discutent qu'il y a juste à côté d'ici un bistro magnifique où ils peuvent se rafraîchir en buvant un verre, au lieu de bavarder pendant mon intervention?

Je reviens à ce que je disais à l'attention de M. Bertinat. Il me semble que la commission du Grand Conseil concernée a mis le doigt sur le fait que la gestion propre de la Cour des comptes laissait à désirer et qu'elle n'était pas des plus exemplaires... A ce que j'ai pu comprendre, l'une des conclusions du rapport de cette commission cantonale – que je reconnais ne pas avoir lu, mais c'est ce que j'ai entendu dire – consistait à demander à la Cour des comptes de mieux gérer ses activités.

Ce que je sais, c'est que de nombreux citoyens sont aujourd'hui satisfaits de l'aménagement de la plaine de Plainpalais. Voilà au moins un investissement qui profite à l'ensemble de la population, aux enfants, aux familles et à quiconque fréquente les lieux. C'est une réalité, Monsieur Bertinat! On peut discuter sur les comptes mais, lors des votes du Conseil municipal pour le bouclement des travaux, nous n'avons pas constaté qu'il y avait eu des détournements d'argent.

Quant au discours de M. Brandt, si cela continue, on nous dira bientôt qu'au lieu de nous réunir dans ce parlement pour voter des crédits à hauteur de centaines de milliers de francs, nous ferions mieux de donner cet argent aux pauvres! A quoi sert-il de siéger au Conseil municipal pour voter des projets? Donnons

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

plutôt tout cet argent à l'Afrique! C'est vraiment limite comme raisonnement, Mesdames et Messieurs.

Le Parti libéral-radical, grand défenseur de la Genève internationale et du rayonnement de nos banques à l'étranger, devrait comprendre que notre ville se doit de participer à l'Exposition universelle de Milan non pas uniquement pour promouvoir ses banques et ses multinationales, mais aussi pour valoriser les savoir-faire existant dans la cité et la région en matière de nutrition, de coopération, de construction de logements. Il y a beaucoup à montrer.

D'ailleurs l'économie suisse est diversifiée. Je tiens à rappeler que les activités financières n'en représentent que 10%, le reste se répartissant entre les secteurs secondaire et primaire – mais surtout dans le secondaire. Mesdames et Messieurs, nous devons participer à cette exposition où il s'agira justement de promouvoir l'industrie suisse, entre autres.

De plus, pour en revenir à l'investissement demandé, n'oublions pas ce que le magistrat ne manquera sans doute pas de rappeler, que les petites et moyennes entreprises chargées de construire les pavillons et les stands suisses bénéficieront de cette activité sur le plan économique. Par conséquent, tout bien pesé, ce projet leur sera favorable tout autant qu'il nous aidera à mener une politique en faveur du tourisme et de la culture.

J'ajoute pour terminer qu'il faut en finir avec les discours misérabilistes! Je sais bien que la crise économique frappe certains pays; mais cessons de prétendre que c'est le cas de la Suisse! Je conviens avec M. Bertinat qu'il ne faut pas investir dans n'importe quoi, mais il n'est pas moins vrai qu'un pays, un canton ou une ville qui n'investit plus finit par mourir. Car l'investissement est le moteur du développement futur, Mesdames et Messieurs!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens très brièvement pour rectifier un malentendu, car je me suis peut-être mal exprimé en commission. L'Exposition universelle est le plus grand événement humain en termes de participation, elle dépasse même les Jeux olympiques. 129 pays, parfois des pays riches, seront représentés à Milan; la Suisse en fait heureusement partie. Comme elle a eu la bonne idée de choisir un emplacement très rapidement, son pavillon sera situé face à celui de l'Italie, à la croisée des deux allées principales de l'exposition.

Mais qu'est-ce que la Suisse, aujourd'hui? Le premier partenaire du pavillon national est le Valais, avec les trois autres cantons alpins: les Grisons, Uri et le Tessin. Voilà une très belle facette de notre pays qui plaira sûrement à l'Union démocratique du centre et au Parti libéral-radical – de même qu'à tous les autres groupes

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

politiques du Conseil municipal, d'ailleurs. Cependant, il est normal que les villes participent elles aussi à ce grand événement en tant que partenaire principal.

Pour répondre à M. Bertinat, si Genève refuse d'y participer, ce ne sera pas un drame, mais quel message donnera-t-elle au reste de la Suisse? Je pense que cela intéressera l'Union démocratique du centre, qui se veut un parti patriote... Eh bien, ce message sera le suivant: «Démerdez-vous sans nous!» Bâle et Zurich n'auront qu'à représenter seules la dimension urbaine de la Suisse, pendant que la Romandie s'occupera de ses petits soucis... Vous croyez vraiment qu'ils n'ont pas de soucis budgétaires, à Bâle? Quand j'expliquerai à mes homologues que des gens à Genève – par ailleurs de bonne foi – préfèrent laisser les autres se débrouiller tout seuls, je ne sais pas ce qu'ils en penseront.

J'ajoute que le projet de pavillon des trois grandes villes est basé sur un cofinancement. Si Genève se retire, les deux autres villes partenaires devront remplacer notre part de financement. J'espère qu'elles y arriveront, mais j'espère que Genève ne se retirera pas! Sa participation à l'Exposition universelle de Milan assurera une présence romande urbaine qui me paraît la moindre des choses.

Quant au Parti libéral-radical, je me réjouis de son soutien fervent aux crèches et aux prestations sociales. Quelle excellente nouvelle, Monsieur Brandt! On verra si elle se vérifie au moment des prochains votes...

Comme vous semblez avoir une mémoire un peu sélective, je vous rappellerai que la participation de Genève à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010 avait été votée à l'unanimité en 2009. Pourtant, Shanghai est beaucoup plus loin que Milan! Votre magistrat de l'époque – mais évidemment, il ne siège plus ici – était même celui des membres du Conseil administratif qui avait le plus ardemment soutenu le projet aux côtés de M. Tornare. Il s'était montré bien plus favorable que ses collègues à la participation genevoise et s'était même rendu sur place pour marquer son soutien.

Par ailleurs, vous avez déposé la motion M-1016 pour la promotion de Genève, mais voilà que vous reculez à la première occasion d'agir concrètement dans ce sens! Il est évident que cette promotion ne doit pas se limiter à notre région, mais qu'elle doit également se faire à l'étranger. Savez-vous quelle est la plus grande communauté binationale à Genève? La communauté italienne! (*Brouhaha.*) Je n'ai pas dit que c'était la plus grande communauté étrangère, Mesdames et Messieurs, mais la plus grande communauté binationale! Quelle message lui donnerons-nous, si nous lui disons que nous n'avons pas les moyens de participer à l'Exposition universelle de Milan, bien que cette ville italienne soit située à côté de chez nous?

Depuis que je suis en fonction, je déploie beaucoup d'énergie pour développer la promotion de Genève non seulement à Genève même, en partenariat

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

avec Genève Tourisme – nous pourrons bientôt annoncer un accord de principe avec d'autres villes suisses pour les Quartz du cinéma suisse, notamment – mais également à l'étranger. De nombreuses classes des écoles genevoises ont visité l'exposition *Food* au Musée de l'Ariana, laquelle préparait justement l'Exposition universelle de Milan. Et ce ne sont pas que des magistrats qui feront le voyage, Monsieur Brandt! 2 millions de visiteurs suisses sont attendus à Milan en 2015, ils ne sont tout de même pas tous magistrats...

L'Union démocratique du centre, au moins, a le mérite de critiquer le projet lui-même et d'avancer l'argument du manque d'argent. Mais vous, Monsieur Brandt, vous faites un doux mélange que je trouve regrettable. En ce qui concerne le partenariat, nous regrettons comme vous que le Canton n'ait pas encore accepté de participer, mais vous avez bien lu le rapport et vous savez que la réalisation du projet est conditionnée par la nécessité de trouver de l'argent ailleurs, auprès des milieux publics et privés. Je dois tenir au courant la commission des finances de l'avancée des négociations à ce sujet.

Cependant, les différents partenaires privés actuels – dans l'horlogerie, l'industrie et l'agriculture – ainsi que nos partenaires publics – notamment la ville de Lausanne, qui souhaite rejoindre une partie du programme genevois – attendent un feu vert de principe de la part de la Ville de Genève, moteur du projet. C'est normal. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous recommande sincèrement de faire preuve d'un esprit un peu plus offensif. Vous voulez promouvoir Genève? Vous avez là une très belle occasion de le faire! Je vous remercie donc de voter en faveur de ce projet.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la résolution PR-1021 est accepté par 47 oui contre 17 non (5 abstentions).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Propositions: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

Article unique. – Soutient, dans le cadre de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015, le principe d'inscrire au projet de budget 2014, sur les lignes du Conseil administratif, un crédit budgétaire pour un montant de 200 000 francs et d'inscrire au projet de budget 2015, sur les lignes du Conseil administratif, un crédit budgétaire pour un montant de 375 000 francs.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1022 est acceptée par 50 oui contre 17 non (3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 50 000 francs pour 2013 destiné au financement de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2013.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2013 sur la cellule A8001099 «Conseil administratif», compte 318610 «Organisation/production d'événements», sous un OTP à créer avec l'intitulé «Genève à l'Expo Milano 2015».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Nous avons encore à nous prononcer ce soir sur quatre objets dont l'urgence a été acceptée hier. Il nous reste environ une heure de séance avant la pause estivale, si tout va bien... Accrochons-nous, et nous y arriverons!

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 septembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du plan localisé de quartier N° 29821-292 valant pour partie plan de site et situé au plateau de Frontenex, sur le territoire de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-997 A)¹.

Rapport de M^{me} Alexandra Rys.

La proposition PR-997 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 10 octobre 2012. La commission s'est réunie le 21 mai 2013.

La rapporteuse remercie, comme il se doit, le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, et n'ajoutera pas davantage de lignes à son panégyrique déjà fourni.

Séance du 21 mai 2013

Audition de M^{me} Soizic Pierson, architecte-urbaniste à la Direction des plans d'affectation et requête, et de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme

Ce plan localisé de quartier (PLQ) remplace un PLQ en force depuis 1998, mais jamais suivi d'effet. Compte tenu de la pénurie de logements, la Ville a relancé (selon art. 7 et 8 LGL) les propriétaires des parcelles concernées afin qu'ils réalisent le solde de 70 logements restant prévus sur le PLQ initial. Les propriétaires ont accueilli favorablement la démarche qui se traduit par le PLQ aujourd'hui présenté. Celui-ci se situe en zone de développement 3 et prévoit 150 logements (environ 50 de plus que dans le plan précédent), dont 60 LUP (HM), dans deux immeubles R +7. Les autres appartements seront de la PPE ou des locatifs libres. La densité globale est de 0,96 avec un maximum de 2,14 sur un secteur. Aucun des paramètres (densité, gabarit, distance etc.) ne déroge aux normes du secteur.

Une attention particulière a été portée à la préservation de l'arborisation, bien que des abattages soient inévitables. D'ailleurs, c'est bien pour cela, et pour protéger la villa Frommel, que partie de ce PLQ vaut plan de site.

Places de stationnement

Selon les ratios usuellement appliqués, les LUP auront 0,8 place de parc par logement, soit 48. Les autres logements bénéficieront de 90 places et il y a aura 15 places visiteurs. A relever que la négociation avec les différents propriétaires

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 2051. «Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnancement, 736.

Propositions: plan localisé de quartier au plateau de Frontenex

du périmètre a permis d'éviter de créer une rampe nouvelle pour l'accès au parking des nouveaux immeubles.

Plusieurs commissaires regrettent l'absence de places deux-roues. La Ville a déjà fait cette observation au promoteur, qui songe à en ajouter.

Chemins piétons

Une commissaire s'inquiète de la mixité piétons/vélos et considère que l'avènement des vélos électriques accroît le danger pour les piétons.

Observations

Lors de l'enquête publique, à l'été 2012, huit observations sont parvenues, s'inquiétant essentiellement sur le nombre de places de parc, les vues droites, la hauteur des immeubles, la densité, l'accessibilité et la dépréciation des appartements existants.

Votes

Suite à la discussion, deux recommandations sont soumises au vote.

La première recommandation: «De prévoir des chemins piétons non mixtes» est refusée par 12 non (2 LR, 2 UDC, 1 DC, 3 S, 2 EàG, 2 Ve) contre 3 oui (2 MCG, 1 LR).

La seconde recommandation: «Que le PLQ prévoit des places pour les deux-roues motorisés» est acceptée par 7 oui (2 MCG, 2 UDC, 3 LR) et 8 abstentions (2 EàG, 2 Ve, 1 DC, 3 S).

La proposition PR-997 est acceptée à l'unanimité (2 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 3 S, 2 EàG, 2 Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la recommandation de la commission est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que le plan localisé de quartier prévoit des places pour les deux-roues motorisés.

Propositions: plan localisé de quartier au plateau de Frontenex

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 50 oui contre 9 non (3 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'urbanisme;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29 821-292 valant pour partie plan de site, qui prévoit la construction de deux immeubles et la préservation des deux villas ainsi que leurs dépendances, situé au plateau de Frontenex, feuille 45 du cadastre de la Ville de Genève.

Le président. J'entends que le troisième débat est demandé, je le mets aux voix immédiatement. Je rappelle qu'il doit être accepté par le tiers des membres présents.

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 50 non contre 11 oui.

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 mars 2013, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29816 intitulé «Concorde» (PR-1018 A)¹.

Rapport de M^{me} Sarah Klopmann.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 23 avril 2013. La commission l'a étudiée les 30 avril, 21 mai et 11 juin 2013 sous les présidences de M. Vincent Schaller et M^{me} Brigitte Studer.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie. En raison des délais légaux, la rapporteuse a dû rendre son rapport avant de recevoir les notes de la dernière séance.

Un exemplaire du plan directeur de quartier (PDQ) «Concorde» a été distribué à plusieurs membres de la commission (en tout cas un par groupe).

Séance du 30 avril 2013

Cette séance s'est tenue à l'école des Ouches, conjointement avec la commission de l'aménagement du Conseil municipal de Vernier. Le PDQ se situe sur les deux communes; il était donc opportun de recevoir la présentation ensemble.

Audition des représentant-e-s des administrations de l'Etat de Genève, de Vernier et de la Ville de Genève, et des mandataires

En présence de M. Yvan Rochat, conseiller administratif de Vernier

M^{me} Presno rappelle les contours du quartier de la Concorde. Ce quartier de 70 hectares, majoritairement en zone de développement 3, zone ferroviaire et zone de verdure, est délimité par la voie ferrée, le carrefour de l'Ecu, l'avenue d'Aire et l'avenue de l'Ain. L'avenue Henri-Golay fait la séparation entre les communes de Genève et de Vernier. Une future halte ferroviaire CEVA est prévue ici dans le cadre du grand projet Léman 2030, mais dont l'horizon temporel n'est pas encore connu. Cette halte est directement liée à l'agrandissement de la gare de Cornavin et à l'axe de connexion avec l'aéroport. Elle permettra d'arriver à Cornavin en cinq minutes.

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 5953. «Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnancement, 736.

Une première image directrice a été définie suite à une consultation technique en 2011, puis à une consultation publique de décembre 2011 à janvier 2012. Les communes ne sont généralement pas associées à ce genre de démarche, mais cette fois-ci ce fut le cas! De cela découlent un rapport, les objectifs du plan directeur de quartier et un plan de synthèse. Un plan directeur de quartier lie les entités et autorités entre elles. Seize principes directeurs et un plan illustratif permettent de comprendre de quelle manière les projets pourraient se développer à l'avenir.

L'objectif initial est de densifier le quartier de manière qualitative et durable, avec une urbanisation organisée autour de cette future halte ferroviaire. Il s'agit également de structurer l'espace public, de réorganiser la mobilité, et de mettre en place une large concertation et une gouvernance spécifique.

La cheffe de projet du PDQ explique que les habitant-e-s ont demandé en 2008 qu'un écoquartier soit réalisé. Un diagnostic a été élaboré dans ce sens et les habitant-e-s ont souligné le besoin de créer une place de village, de supprimer le trafic de transit, de maintenir les micro-espaces existants, de réaliser une variété architecturale et d'intensifier la végétalisation.

L'image a été définie en fonction de ce cahier des charges.

La plupart des bâtiments existants sur ce périmètre sont en mains publiques, puisque le plus gros propriétaire du secteur est la Fondation Emile Dupont. Mais ils doivent majoritairement être démolis en raison de leur vétusté.

C'est suite à ces constats que le comité de pilotage a décidé de réaliser un plan directeur de quartier, puis un complément environnemental, afin d'approfondir les différentes thématiques.

Le PDQ envisage une urbanisation prenant l'avenue Henri-Golay comme colonne vertébrale. Le programme prévoit de démolir et reconstruire 300 logements et d'en construire 500 supplémentaires. Cela amènera 1000 habitant-e-s supplémentaires. Un groupement scolaire et une maison de quartier sont prévus pour 2017. La halte RER permettra de développer un espace public majeur donnant une centralité au quartier. Le plan prévoit une place publique en lien avec ces équipements.

Le quartier est composé de nombreux espaces de verdure, mais qui sont pour le moment de nature privée. La structure paysagère du PDQ se construit à partir de la voie verte et de l'axe Henri-Golay, avec un traitement en continuité et des doubles allées d'arbres et la réalisation d'espaces de rencontre. Les équipements publics sont pour le moment éparpillés. Le PDQ propose un maillage entre ces lieux en les diversifiant. La Concorde est pour le moment enclavée entre différents axes et l'idée est de créer des infrastructures liant ce périmètre aux autres, en l'ouvrant sur l'extérieur, notamment sur le village de Vernier, le groupe scolaire des Libellules et les promenades du Rhône.

Proposition: plan directeur de quartier «Concorde»

Concernant la mobilité, on remarque actuellement un réseau de transport individuel très visible. Le projet crée une bretelle d'accès à l'avenue de l'Ain, suivie d'une zone à priorité piétonne au milieu du quartier, interrompue au milieu pour empêcher le trafic de transit. Les véhicules venant du pont Butin ne traverseront plus ce secteur. Les parkings seront centralisés dans un grand parking mutualisé, en périphérie de quartier. Cela permettra de calmer le quartier en passant de 4000 à 600 véhicules par jour sur l'avenue Henri-Golay. Celle-ci sera transformée en axe de desserte. Des places de surface seront supprimées et compensées, bien que ce périmètre ne relève pas du périmètre de compensation prévu dans la loi. Il est envisagé que les places de parc habitant-e-s utilisées uniquement le soir soient utilisées le jour comme places de livraison. Des places deux-roues pourraient être installées. D'ailleurs, chaque plan d'aménagement nécessite maintenant un nombre minimum de places destinées aux vélos et il est fort probable qu'une station vélo sera aménagée dans la future halte CFF.

De nombreuses liaisons pour les mobilités douces manquent encore et l'intention est de créer un maillage fin liant les îlots entre eux. Les transports publics seront à haute fréquence avec, peut-être, à terme, une ligne reliant le sud du canton à l'aéroport. Le secteur est déjà très bien desservi avec une fréquence à huit minutes et un arrêt de bus se trouvant à maximum six minutes à pied depuis n'importe quel endroit du quartier de la Concorde.

Concernant les droits à bâtir, M^{me} Presno explique qu'il sera possible de construire 20% de surface de plancher supplémentaire si les constructeurs et constructrices, en contrepartie, s'engagent à appliquer la charte des espaces publics. Cela permet d'augmenter les exigences sur ces espaces et engendre des projets de plus grande qualité. A cet égard, la participation d'architectes paysagistes a été demandée lors du concours.

La participation citoyenne fonctionne grâce au Forum participatif de Saint-Jean-Charmillles et notamment à neuf événements organisés autour de ce projet. A la demande des habitant-e-s, des mini chantiers ont été envisagés afin de proposer plus rapidement des réalisations sur l'espace public, qui seraient éphémères. De plus, ces aménagements permettent de faire des tests, avec des moyens très modestes. Des animatrices et animateurs sociaux suivent ces projets, qui sont coordonnés par le Canton.

Un membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Genève demande qui paiera la couverture de la voie CFF. Il craint que la Ville soit ensuite engagée légalement pour réaliser cette couverture et pense qu'un avis de droit serait nécessaire. M. Kempf, du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, répond que les échéances de ce PDQ sont de dix à quinze ans. La nécessité d'une couverture a été mise en lumière par les mandataires pour résoudre le problème de couture urbaine. Plusieurs financements sont plausibles.

Il est aussi possible de mettre en place des structures plus légères que ce qui a été fait à Saint-Jean, où la couverture devait supporter plusieurs bâtiments. Ou alors, s'il était décidé de construire des bâtiments sur cette couverture, il serait également envisageable d'utiliser le produit des bâtiments pour financer la couverture. En outre, des arrangements pourraient être envisagés avec les CFF, en lien avec la halte ferroviaire prévue. La cheffe de projet explique aussi que plusieurs scénarios existent en fonction des partenariats et que c'est un montage complexe à réaliser.

De plus, M. Kempf précise qu'il n'y a pas de financement arrêté dans les plans directeurs. Il s'agit d'une vision directrice; la mise en œuvre du processus (réalisation, financement, etc.) nécessite un pas supplémentaire.

Une conseillère municipale verniolane aimerait être certaine que la participation pour l'élaboration de ce plan ne se cantonne pas à une seule personne mais corresponde bien à ce que les habitant-e-s souhaitent. La cheffe de projet répond que la représentante gérant cette participation (M^{me} Olowine Rogg du Forum Saint-Jean-Charmillles) se réfère à tout un groupe d'habitant-e-s et que cela est bien géré.

Concernant la charte sur les espaces publics, cette commissaire remarque qu'elle deviendra référence pour les futurs constructeurs et constructrices de ces espaces publics et regrette qu'elle ne soit pas déjà disponible. Il est alors répondu qu'il est important de réaliser dans un premier temps un tableau de la hiérarchie de toutes les étapes et que la définition de cette charte demande un peu plus de temps. Cette charte sera probablement terminée en fin d'année, au moment où le PDQ sera adopté définitivement.

Le plan dit que l'indice d'utilisation du sol (IUS), avec les logements supplémentaires, s'élèvera entre 1,2 et 1,3. La même conseillère de Vernier demande si l'indice évoqué est celui qui sera adopté véritablement ou si le projet de loi PL 10965 sera appliqué avec un minima de 1,8 en zone de développement. La cheffe de projet répond que c'est le plan directeur de quartier de la Concorde qui fera foi. M. Kempf signale encore que tout a été pensé avec cet IUS (les égouts, dimensions énergétiques, etc.) et que, s'il est modifié, il sera nécessaire de reprendre l'ensemble de ces projets.

Les activités, elles, seront concentrées sur l'avenue de l'Ain et l'avenue d'Aire. Cela représentera 10 000 m² et environ 330 emplois. Il est apparu qu'il ne fallait pas créer trop d'activités au centre du quartier afin d'éviter de générer trop de circulation. De plus, la localisation de ces activités permet de faire écran pour les logements. Il y a actuellement très peu d'activités dans le quartier de la Concorde et celles situées le long de l'avenue d'Aire ont de la peine à tenir. Le plan prévoit d'en ajouter et de les concentrer aussi vers la future halte CFF.

Une conseillère municipale de Vernier demande s'il est possible d'accueillir l'augmentation de trafic sur la rue Jean-Simonet. Il est répondu que l'idée n'est

Proposition: plan directeur de quartier «Concorde»

pas d'augmenter les charges de trafic. Cet axe ne permettra pas le trafic de transit et il n'y aura pas de double sens.

Une autre aimerait savoir comment le concept énergétique qui se réfère au principe directeur C1 pourra être respecté par les propriétaires de villas classées au patrimoine. La cheffe de projet explique que le concept défini sera alimenté en large partie par des énergies alternatives qui relieront aussi ces bâtiments et permettront ainsi d'assainir le quartier.

Une commissaire de la Ville de Genève demande quels types de logements seront réalisés et si des parcelles appartiennent à l'Etat. Il est répondu que la Fondation Emile Dupont est propriétaire de la majorité des logements du secteur et qu'elle doit envisager des rénovations lourdes ou démolitions/reconstructions pour beaucoup de ses bâtiments, qui sont vétustes. En plus, la fondation est en train de racheter d'autres parcelles. Elle a pour vocation de construire des HMB. La réflexion porte beaucoup sur la mixité, générationnelle et sociale. L'Office du logement a permis que la fondation réalise 30% de loyer libre dans un secteur donné pour garantir cette mixité.

Etant donné qu'un propriétaire détient la majorité des parcelles, le programme du concours demande de prévoir également des logements évolutifs. M. Rochat, conseiller administratif de Vernier, rappelle que sa commune a l'ensemble de logements sociaux le plus important du canton et a besoin de mixité sociale.

Un centre culturel est prévu à Vernier, mais qu'en est-il des équipements publics? La Fondation Emile Dupont a exprimé son souhait de travailler avec les deux communes, notamment dans le but d'avoir des salles servant d'espaces de rencontres. M. Rochat rappelle que la Ville de Vernier est prête à collaborer avec la Ville de Genève pour le fonctionnement de la ferme Menut-Pellet, mais pas pour l'investissement. Il rappelle également que la police municipale se trouve à l'avenue Henri-Golay, qu'une école et une crèche sont prévues à proximité, et qu'une salle de spectacle est envisagée avec des locaux de répétition. Des activités privées pourraient se lier à ces activités.

Certaines parcelles sur le haut du quartier pourraient permettre de relier le quartier voisin. En outre, le quartier des Libellules se développe fortement et il est évident que des équipements publics sur l'avenue de l'Ain seraient une bonne chose. Un grand nombre de choses peuvent être faites pour désenclaver ce quartier.

Un plan localisé de quartier sur Vernier est en attente d'approbation et une commissaire de Vernier s'interroge sur la compatibilité de ce PLQ avec le PDQ. Il est alors expliqué que ce PLQ devra respecter la charte des espaces publics du PDQ, raison pour laquelle il n'a pas encore été finalisé, et qu'il n'est d'ailleurs pas possible d'arrêter un PLQ tant que ce plan directeur de quartier est en cours d'élaboration.

Une autre commissaire demande s'il serait possible d'approcher la Poste pour créer un office postal desservant l'ensemble du quartier, vu que la poste actuelle est très modeste. M^{me} Presno note cette demande.

Séance du 21 mai 2013

La commission demande l'audition de M. Pagani.

Séance du 11 juin 2013

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme.

M. Pagani annonce que M. de Rivaz et M. Kempf ont travaillé main dans la main pour élaborer ce plan directeur de quartier et que lui-même est dans le comité de pilotage depuis quatre ans. C'est à l'initiative de M^{me} Michèle Kunzler et de M. Mark Muller qu'a été lancé ce processus de densification.

Les conseillers administratifs de Genève et de Vernier se voient régulièrement pour discuter de ce PDQ et d'autres projets en commun. Il y a une réelle volonté d'animer agréablement ce quartier.

Puisque l'Etat possède une grande majorité des terrains, on pourra créer des logements HBM. Au tout départ, il était juste prévu d'installer un mur anti-bruit sur le pont de l'Ecu pour protéger les logements. Puis tout a été repensé, globalement, jusqu'à la décision de faire un écoquartier.

Ce qui est prévu par ce PDQ permet de changer d'optique. Par exemple, le pôle culturel prévu à Vernier pourrait être construit là. En ce cas, plus besoin de ce mur anti-bruit. Pour les logements qui seraient reconstruits sur l'avenue de l'Ain, on pourrait trouver des solutions déjà dans leur conception. C'est bien d'éviter autant que possible de se retrouver dans des situations qui nécessitent la construction de ces murs, car ils coupent certes le bruit, mais aussi le quartier (la vue, la perméabilité du quartier...).

Beaucoup d'habitant-e-s se mobilisent, ouvrent des mini chantiers pour créer des espaces conviviaux dans les aires vides de l'espace public. La mobilisation et participation fonctionnent très bien. M. Pagani soutient les projets issus de cet engagement citoyen, tant qu'ils ne contrent pas pas les projets de la Ville de Genève (villa Concorde déjà rénovée pour les pompes funèbres, rénovation de Menut-Pellet, maison de la danse...). Des compromis ont été trouvés.

M. de Rivaz précise qu'un groupe scolaire devra être créé sur la commune de Vernier. Pour le moment, une partie des enfants de Vernier va à l'école des

Proposition: plan directeur de quartier «Concorde»

Ouches, située sur Genève. Celle-ci ne suffira plus lorsque la zone aura été densifiée. Vernier a réservé 6000 m² de terrain pour ce groupe scolaire. Mais, selon la méthode utilisée pour définir les besoins, il est dit qu'il faudra soit un demi-groupe (3000 m²) soit un groupe entier (6000 m²).

Une commissaire souhaite revenir sur la question du groupe culturel. M. Pagani explique que le Conseil administratif de la Ville avait déjà approché Vernier pour trouver une solution pour la maison de la danse. Vernier avait accepté la proposition, mais si celle-ci se réalisait dans le cadre d'un grand espace culturel polyvalent, du genre du Forum de Meyrin. C'est pour attendre cette réalisation que l'option du pavillon de la danse a été proposée au Conseil municipal de la Ville par le Conseil administratif.

La concrétisation de ce plan se fera par étapes. Ce qui intéresse M. Pagani, ce sont les démarrages de chantiers ou de projets, un à un. Il dit qu'on avance déjà bien sur la rénovation de la ferme Menut-Pellet. Différents crédits seront demandés au Conseil municipal pour les différentes réalisations de ce plan. Un planning intentionnel pourra être fait pour les projets qui dépendent les uns des autres, notamment pour les modifications de circulation routière. Grâce à ce plan, les différentes actions seront coordonnées et le quartier prendra forme.

La Fondation Emile Dupont également est déjà en marche et pourra commencer des travaux tout prochainement car le concours pour la reconstruction des logements de l'avenue de l'Ain sera jugé en septembre. Le Forum Saint-Jean-Charmites est associé à ce jury. La fondation proposera des logements de remplacement pour les actuel-le-s habitant-e-s des immeubles détruits. Ils et elles pourront choisir s'ils ne déménagent qu'une fois et restent à terme dans les logements proposés en remplacement ou s'ils souhaitent retourner ensuite dans les immeubles reconstruits à la place.

Pour répondre aux craintes d'une commissaire, M. Pagani rappelle que, vu une large acceptation de ce qui peut maintenant être compris dans logements sociaux, et des subventions qui peuvent être plus personnalisées (HM), on évite de créer des «ghettos». M. de Rivaz ajoute qu'il y a eu des négociations pour les pourcentages de logements sociaux. Et sur l'avenue Henri-Golay, il y aura une mixité de logements sociaux et libres (mais pas avec loyers excessifs), négociée entre la fondation et l'Office cantonal du logement.

Le positionnement de la halte CEVA n'est pas encore précisément défini. Trois emplacements sont encore en balance. La Direction générale de la mobilité a lancé une étude, dont le mandat vient d'être attribué. Ce sera une halte, prévue pour n'accueillir que du trafic régional RER, pas une gare. La longueur des quais sera de 225 mètres et non de 400 mètres.

Pour le moment, M. Pagani ne peut pas dire qui financerait l'éventuelle couverture des voies. Quoi qu'il en soit, cet objet n'est pas à prévoir dans le plan

financier d'investissement pour le moment. Il n'est pas encore défini non plus si une densification sera faite sur cette couverture.

Discussion et vote

La commission semble avoir bien saisi les enjeux de ce PDQ, personne ne souhaite s'exprimer.

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 13 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (1 LR, 1 MCG).

En conséquence, la commission vous suggère de préavisser favorablement ce projet de plan directeur de quartier en acceptant cette résolution. (*Voir ci-après le texte de la résolution adoptée sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la résolution PR-1018 est acceptée à l'unanimité (56 oui).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11 bis, alinéa 7, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu la demande du Département de l'urbanisme;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le plan directeur de quartier N° 29 816 intitulé «Concorde».

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2012 en vue de:

- l'ouverture d'un crédit de 2 586 000 francs destiné à la réalisation de l'élargissement du tablier du viaduc de la Jonction en vue du passage de la voie verte d'agglomération qui sera versé en qualité de subvention unique d'investissement aux CFF afin qu'ils réalisent les travaux dans les limites et selon les conditions stipulées dans la convention relative à la construction de l'ouvrage conclue entre la Ville et les CFF;
- l'ouverture d'un crédit de 1 499 000 francs destiné aux réaménagements des accès au viaduc de la Jonction;
- la cession aux CFF de la parcelle 1520 B de la commune de Genève, section Plainpalais, Bois-de-la-Bâtie, d'environ 1600 m², propriété de la Ville de Genève, selon le dossier de mutation N° 9/2010 de Genève/Plainpalais, établi par M. Pierre-Yves Heimberg, géomètre, ainsi que l'inscription de diverses servitudes entre les CFF et la Ville de Genève (PR-1006 A)¹.

Rapport de M. Mathias Buschbeck.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie les mercredis 17 avril et 22 mai 2013, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz et M^{me} Danaé Frangoulis. Qu'ils soient remerciés pour leur travail.

Préambule

Pensée comme un parc linéaire de 22 km environ reliant Annemasse à Saint-Genis-Pouilly, la voie verte d'agglomération accueillera un itinéraire dédié aux mobilités douces. Elle sera sécurisée et accessible au plus grand nombre, sans exigence physique particulière. Initiée et valorisée par la Ville de Genève à travers le plan directeur communal, validé par le Conseil municipal et le Conseil d'Etat en 2009, elle constitue l'un des projets phares du projet d'agglomération francovaldo-genevoise.

Le viaduc de la Jonction se trouve sur le tracé de la voie verte d'agglomération dont il représente une des articulations stratégiques. En ce sens, les travaux

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 4226. «Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnancement, 737.

d'assainissement du viaduc prévus par les CFF dans le cadre du projet CEVA, constituent l'opportunité de réaliser un passage de qualité, pour les mobilités douces entre le secteur Acacias/Carouge et les quartiers de Saint-Jean et de la Servette.

Historique

Le pont a été construit entre 1943 et 1946 pour permettre aux voies de chemin de fer de poursuivre leur route depuis la gare de Cornavin jusqu'aux ports francs des Acacias et à la gare de triage de la Praille. Outre la traversée des trains, et bien que le passage soit difficile et étroit (1,40 m de largeur), il permet également aux seuls piétons de relier le plateau de la Bâtie au quartier de Saint-Jean.

En 2007, une pétition d'habitants, suggérée par M. René Grand lors d'un Forum Saint-Jean, faisant suite à l'éboulement du chemin d'accès au bois de la Bâtie rendant ainsi son accès impossible, demandait une réouverture rapide de cette liaison. Dans le cadre des débats du 6 novembre 2007 au Conseil municipal sur la pétition, apparaissait déjà la nécessité d'améliorer la liaison directe entre le quai des Péniches et le pont de la Jonction, pour permettre d'éviter un détour fastidieux par le plateau du bois de la Bâtie.

En 2008, le Conseil municipal votait la proposition PR-610 pour la réfection du chemin d'accès au bois de la Bâtie mais également un crédit de réalisation d'une liaison directe entre le quai des Péniches et le pont de la Jonction. A ce jour, ce crédit n'a toujours pas été mis en œuvre.

Toujours en 2008, à la suite de la demande de mise aux normes venant de l'Office fédéral des transports, les CFF décident de reconstruire le tablier du pont permettant d'y intégrer un passage élargi aux dimensions prévues par la voie verte d'agglomération. C'est l'objet de la présente proposition.

Echéancier

Une convention a été établie et signée en septembre 2012 entre la Ville de Genève et les CFF. Elle fixe les aspects financiers et définit les conditions de propriété, de servitude, d'entretien et de nettoyage de l'ouvrage.

Compte tenu de la planification des travaux prévue par les CFF, qui en assure la maîtrise d'ouvrage, la convention prévoit explicitement que le Conseil municipal devra se prononcer sur la présente demande de crédit avant le 31 août 2013.

Les travaux pourront débuter après le vote du Conseil municipal et une fois le délai référendaire écoulé, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire. L'ensemble de ces travaux durera environ vingt-quatre mois, durant

lesquels le viaduc de la Jonction sera interdit au public, et la durée totale de l'opération est estimée à trente mois.

Les réaménagements des accès au viaduc seront réalisés en parallèle à l'élargissement de l'ouvrage, afin de ne pas prolonger la durée totale des travaux.

Séance du 17 avril 2013

Audition du Service du génie civil

A la suite de la présentation du projet, un commissaire fait remarquer que, malgré le crédit de 1,5 million prévu, l'aménagement des accès, notamment du côté bois de la Bâtie, est nettement insuffisant.

Pourtant, ces accès ont déjà entraîné des nombreux débats suite à la pétition déposée en 2007. Un crédit de de 386 500 francs avait d'ailleurs été voté, dans le cadre de la proposition PR-610, pour prévoir un accès du pont de la Jonction depuis le quai des Péniches.

Cet accès n'a pas du tout été mentionné, ni dans la proposition, ni lors de la présente audition. Le commissaire demande comment les vélos pourront accéder au viaduc depuis le bois de la Bâtie, car la pente est très raide jusqu'à la hauteur du tablier du viaduc. Du côté de Saint-Jean, l'accès est à niveau, donc la question ne se pose pas.

Il est répondu que l'accès est en effet une question qu'il reste à traiter. Il n'a pas été présenté à la commission car il a été considéré par le service comme un projet à part entière. Une étude est conduite actuellement par le Service d'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) et le rendu devrait avoir lieu en début de la semaine suivante et être présenté ensuite au magistrat. Le fonctionnaire explique que l'une des deux variantes est de faire un ascenseur au plus proche du viaduc, et l'autre consiste à créer un ascenseur près du pont de Saint-Georges.

Il précise que, s'il avait fallu attendre que tout soit finalisé, la Ville aurait loupé l'opportunité de réaliser des travaux sur le viaduc dans le cadre des travaux du CEVA par les CFF. Ceux-ci vont démarrer, quoi que la Ville décide en ce qui concerne l'élargissement du cheminement. Or, si elle ne décide pas de le faire maintenant, il sera quasiment impossible de le faire après. C'est la raison pour laquelle le projet a été présenté, bien qu'il ne soit pas totalement terminé.

Il confirme, en outre, que le crédit des travaux depuis le quai des Péniches, prévus dans le cadre de la proposition PR-610, a été gelé.

A un commissaire demandant des éclaircissements sur les engagements financiers liés à la convention avec les CFF, il est répondu que cette dernière prévoit, pour autant que le Conseil municipal l'approuve, que la Ville bénéficie d'un coût

forfaitaire. Ainsi, quoi qu'il se passe durant la réalisation des travaux, la Ville payera le même montant pour le crédit lié à l'élargissement.

A un commissaire s'inquiétant de la hauteur des barrières, il est signalé que les 1,30 m prévus correspondent aux normes concernant les passages fréquents de piétons et de cycles.

Un commissaire se demande pourquoi la Ville, qui procède à une cession gratuite de 1600 m², devrait payer en sus quelque 568 000 francs pour des frais CFF. Le Service des opérations foncières lui répondra par écrit ou lors d'une éventuelle audition.

Le service conclut l'audition en soulignant qu'il est essentiel que le crédit soit voté avant l'été, faute de quoi les CFF pourraient débiter les travaux de réfection du pont sans l'élargir.

Le président de la commission regrette que la présentation de ce projet en commission n'intervienne que maintenant et que le magistrat n'ait pas jugé utile de venir en personne, alors qu'il a été renvoyé en commission il y a cinq mois et qu'il y dormirait probablement encore sans l'intervention d'un commissaire des Verts qui s'en inquiétait.

La commission demande à l'unanimité l'audition conjointe du magistrat et du SAM.

Séance du 22 mai 2013

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Un commissaire déclare que son parti adhère avec enthousiasme au projet d'élargir le viaduc ferroviaire de la Jonction, qui est un axe important du réseau cyclable. Toutefois, il regrette de voter la tête dans le sac, puisque la problématique des accès ne sera résolue que plus tard ou pas.

En l'état, l'accès au pont de la Jonction depuis la rive gauche est extrêmement compliqué et, sans aménagement complémentaire, cet investissement perdrait beaucoup de son intérêt.

Il lui est répondu qu'un projet est à l'étude. Trois variantes sont en discussion, mais sont suspendues à la problématique de l'ascenseur. La mise au point d'un projet global demande du temps, alors que les CFF ont un planning de travaux contraignant. Le magistrat confirme que faciliter le passage est une préoccupation et assure que ses services reviendront sur le sujet, mais ils doivent faire baisser le coût de l'ascenseur, actuellement devisé à plusieurs millions.

Le président remarque que la participation financière des CFF est faible. Il y a pourtant un terrain que la Ville cède aux CFF. Il demande si la Ville a vraiment tiré bénéfice des négociations. Le magistrat fait observer que le terrain en question n'est pas constructible et il est mal situé. La Ville de Genève a refusé de payer plus que la rénovation et l'élargissement et estime qu'elle a négocié au mieux. Pour lui, c'est une bonne affaire, comparable à celle dont la Ville a bénéficié avec la démolition-reconstruction des ponts de l'Ile.

Le président demande où en est le crédit voté par le Conseil municipal, dans le cadre de la proposition PR-610, pour réaliser un accès au pont de la Jonction depuis le quai des Péniches. On lui répond que le crédit est encore ouvert. Le SAM avait chargé un collaborateur de développer le projet, mais celui-ci a été interrompu en attendant la mise au point d'un projet plus large, qui prend en compte aussi la voie verte.

Un commissaire propose d'utiliser le montant de la troisième délibération de la proposition PR-610 pour réaliser une rampe à flanc de coteau, qui monte du quai des Péniches au pont de la Jonction. Le magistrat se dit prêt à étudier toute bonne idée et, si la commission souhaite suivre cette proposition, il propose de la signaler comme recommandation dans le rapport.

Un commissaire fait remarquer que le dossier de l'ascenseur ne figure pas dans le 8^e plan financier d'investissement. On lui explique que le dossier a avancé par une succession de petites études préliminaires. Ces dernières ont mis en évidence la complexité du projet. Le magistrat souligne que l'ascenseur ne figure pas non plus dans la proposition PR-1006. Le cas échéant, ce projet sera présenté dans le cadre d'une autre proposition.

Discussion et vote

Se fondant sur une étude attentive de la proposition PR-1006 et de la proposition PR-610, les Verts sont d'avis qu'il est indispensable que le crédit voté par le Conseil municipal, dans le cadre de la proposition PR-610 pour réaliser un accès depuis le quai des Péniches, soit enfin utilisé pour faire une rampe à flanc de coteau permettant aux cycles de monter sur le pont de la Jonction à partir du quai des Péniches. Cela, sans pour autant exclure que l'étude d'une liaison par ascenseur puisse être reprise ultérieurement. Il déposera un amendement dans ce sens.

Le Mouvement citoyens genevois adhère à l'idée des Verts. Il estime, en outre, que la situation est avantageuse pour la Ville, malgré que le projet représente un certain coût. Si le projet n'est pas réalisé maintenant, il faudra sûrement attendre des dizaines d'années pour que se présente une nouvelle occasion. Les commissaires du Mouvement citoyens genevois voteront donc la proposition PR-1006.

Le Parti libéral-radical fait observer que le montant voté par le Conseil municipal dans le cadre de la proposition PR-610 a été calculé pour un escalier. Il n'est pas certain qu'une rampe coûte le même prix. De surcroît, la commission n'est pas outillée pour se substituer aux services municipaux pour concevoir des projets. Il se ralliera à la proposition des Verts uniquement si l'amendement est transformé en recommandation, ce qu'ils acceptent.

Les commissaires socialistes saluent cette recommandation.

Le président la soumet à l'approbation de la commission.

Recommandation

Le Conseil administratif est prié d'activer la délibération III de la proposition PR-610, d'un montant de 386 500 francs, afin de réaliser une rampe à flanc de coteau permettant de créer une liaison cyclable du quai des Péniches au pont de la Jonction.

Mise aux voix, la recommandation est approuvée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 2 UDC, 2 Ve, 3 LR).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-1006 accompagnée de la recommandation.

La proposition PR-1006 est adoptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 2 UDC, 2 Ve, 3 LR). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

M. Alain de Kalbermatten, président de la commission des travaux et des constructions (DC). Je souhaite simplement dire que la commission des travaux et des constructions a travaillé avec célérité pour traiter la proposition PR-1006. Je tiens à remercier le rapporteur pour sa rapidité et l'efficacité de son rapport. C'est tout ce que j'avais à dire en tant que président de la commission.

M. Mathias Buschbeck, rapporteur (Ve). J'interviens juste pour rappeler ou pour apprendre l'excellence de ce projet à ceux qui nous regardent encore sur TV Léman bleu. L'idée d'élargir le pont de la Jonction pour y créer un aménagement cyclable permettant de joindre la rive gauche et la rive droite – respectivement le futur projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), soit les quartiers actuels des Acacias et de Carouge, et ceux de Saint-Jean et de la Servette – est dans l'air depuis longtemps. Elle a été lancée par les habitants il y a plusieurs années, lorsque le chemin d'accès au bois de la Bâtie s'est effondré. Il s'agissait donc de revaloriser cet accès difficile et très étroit.

Les services de la Ville de Genève ont profité, comme ailleurs, du tracé de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) pour élaborer cette voie verte en prévoyant d'élargir le tablier du pont de la Jonction afin d'y aménager cette piste cyclable.

Si je prends la parole ce soir, c'est pour insister sur un seul point qui a quelque peu inquiété la commission des travaux et des constructions lors de l'étude de la proposition PR-1006. Il s'agit de l'accès au pont lui-même, qui est un complément logique à son élargissement. Il n'y a aucun problème du côté de la rive droite depuis Saint-Jean, puisque le pont est à niveau et que l'on peut facilement y accéder à vélo. Sur la rive gauche, cependant, le pont aboutit au milieu de la falaise, ce qui oblige les cyclistes à monter jusqu'au plateau du bois de la Bâtie pour redescendre ensuite. Il est évident que cet inconvénient rend le cheminement vert moins attractif qu'il ne pourrait l'être.

Pour cette raison, la commission a voté à l'unanimité une recommandation au sujet de laquelle nous aimerions bien vous entendre, Monsieur Pagani, afin de savoir si vous pourriez la suivre. De notre avis, la mesure recommandée donne tout son sens au projet; je rappelle qu'il s'agit de créer un accès au pont de la Jonction depuis le quai des Péniches, afin que les vélos puissent passer directement. Cet aménagement serait réalisé grâce à une queue de crédit tirée du reliquat de la proposition PR-610, que vous n'aviez jamais utilisée et qui prévoyait justement la création d'un accès depuis le quai des Péniches. Je vous remercie d'avance de votre réponse, Monsieur le magistrat.

Les Verts accepteront la proposition PR-1006 avec plaisir et grand enthousiasme. Nous avons un délai urgent à respecter, puisque la convention qui lie la Ville aux Chemins de fer fédéraux (CFF) les autoriserait, au cas où nous ne voterions pas ce soir, à commencer les travaux sans nous en abandonnant ce beau projet de liaison cyclable entre la rive droite et la rive gauche.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne serai pas long. J'aimerais juste dire que, dans ce dossier – comme dans d'autres, d'ailleurs – la coordination entre les CFF, l'Etat et la Ville a été parfaite. Comme l'a relevé M. Buschbeck, une convention lie la Ville aux CFF. Je l'affirme avec d'autant plus de conviction que je suis certain de me voir reprocher demain matin dans la *Tribune de Genève* la coordination insatisfaisante de certains projets... Celui-là, en tout cas, est très réussi!

A terme, il valorisera ce fameux bois de la Bâtie devenu désormais un espace urbain qui doit être aménagé. Je m'engage à faire droit à la recommandation de

la commission des travaux et des constructions dans la mesure de mes moyens – surtout en prévoyant un aménagement cyclable qui ne nous coûte pas trop cher... Merci d'avance de votre vote final favorable, Mesdames et Messieurs!

M. Laurent Leisi (MCG). Au vu du développement des deux rives, cet aménagement est nécessaire. La possibilité de le réaliser lors des travaux menés par les CFF reste unique, si l'on veut permettre le cheminement cyclable entre les deux rives par des mesures à moindre coût. C'est une opportunité qui ne se représentera pas dans les années à venir! Néanmoins, pour que ce projet soit pertinent, il faudra créer un accès depuis le quai des Péniches, comme l'a souligné mon préopinant Mathias Buschbeck.

Je relèverai un seul point négatif, dans ce dossier. Une fois de plus, nous avons affaire ici à des dépenses supplémentaires indirectement liées au CEVA, lesquelles n'ont pas été prises en compte dans le budget initial des travaux. Quoiqu'il en soit, le Mouvement citoyens genevois votera les délibérations de la proposition PR-1006, ainsi que la recommandation de la commission des travaux et des constructions.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je veux juste rétablir la réalité des faits. C'est la Ville qui a demandé l'élargissement de cette passerelle! Comme cela a déjà été dit, si les CFF s'en tenaient exclusivement aux travaux nécessaires pour eux, ils se contenteraient de créer un accès pour faire passer les cheminots à côté des voies. C'est tout!

C'est donc nous qui avons demandé l'ajout de la piste cyclable, et je saisis l'occasion de dire que nous l'avons négocié fermement. Si l'on considère le coût du projet par mètre de chaussée, on constatera que nous avons obtenu un prix de réalisation extrêmement bas. Je pense que les CFF nous ont fait un fleur en réduisant les coûts et en acceptant d'assumer à la fois leurs propres travaux de maintenance – ils étaient évidemment obligés de faire passer les cheminots pour contrôler les voies – et la satisfaction d'un besoin urbain.

M. Denis Menoud (MCG). Juste une petite précision. Nous soutiendrons ce projet, bien entendu, mais nous souhaitons toutefois émettre un vœu: il faudrait que l'espace réservé aux piétons soit clairement distingué de celui dévolu aux cyclistes, sur le futur accès demandé dans la recommandation de la commission. Pourquoi? Les endroits où cyclistes et piétons se mêlent sans qu'aucun obstacle physique ne leur indique où circuler ne créent que des embrouilles et montent les uns contre les autres. Par conséquent, Monsieur le magistrat, je vous demande

d'examiner la question et de faire un petit effort dans ce sens. Merci beaucoup et bonne soirée!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je regarderai si c'est possible.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission des travaux et des constructions est acceptée à l'unanimité (58 oui).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'activer la délibération III de la proposition PR-610, d'un montant de 386 500 francs, afin de réaliser une rampe à flanc de coteau permettant de créer une liaison cyclable du quai des Péniches au pont de la Jonction.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (56 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Elles sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 586 000 francs destiné à la réalisation de l'élargissement du tablier du viaduc de la Jonction en vue du passage de la voie verte d'agglomération, qui sera versé en qualité de subvention unique d'investissement aux CFF afin qu'ils réalisent les travaux dans les limites et selon les conditions stipulées dans la convention relative à la construction de l'ouvrage conclue entre la Ville et les CFF.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 586 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2020.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 499 000 francs destiné aux réaménagements des accès au viaduc de la Jonction.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 499 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter la part du crédit d'étude PR-824, voté le 18 mai 2011, de 60 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et les CFF dans la convention CEVA-Ville de Genève, du 27 mars 2008, en vue de la cession gratuite de la parcelle 1520 B de la commune de Genève, section Plainpalais, bois de la Bâtie, d'environ 1600 m², par la Ville de Genève aux CFF, selon le dossier de mutation N° 9/2010 de Genève/Plainpalais établi par M. Pierre-Yves Heimberg, géomètre, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude en droit et/ou en charge des parcelles N° 1520 de Genève/Plainpalais et N° 2309 de Genève/Petit-Saconnex afin de concrétiser les accès au viaduc de la Jonction.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

9. Rapport oral de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 février 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 792 700 francs, décomposés comme suit:

- **projet de délibération I: un crédit de 1 593 000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25;**
- **projet de délibération II: un crédit de 120 700 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour les locaux situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25;**
- **projet de délibération III: un crédit de 79 000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25 (PR-950 A1)¹.**

M. Alain de Kalbermatten, rapporteur (DC). Mon rapport oral PR-950 A1 fait donc suite au rapport PR-950 A, déjà rédigé par mes soins à l'époque. Vu la décision de la commission des travaux et des constructions de refuser les crédits demandés pour des travaux jugés exorbitants, le Conseil administratif est revenu avec un amendement visant à diminuer les coûts du projet – d'où ce second rapport.

Je rappelle qu'il était initialement prévu de construire une guérite pour un montant astronomique et d'aménager une grande salle de réunion qui aurait été la plus grande du canton... Suite aux doléances de la commission, le magistrat a accepté de faire marche arrière en tenant compte de notre désir de réaliser un projet plus viable, plus concret et plus juste. Il nous a donc proposé un amendement visant à réduire de 300 000 francs les coûts exorbitants de la première mouture de la proposition PR-950.

Pour respecter les règles en vigueur au sein du Conseil municipal, selon lesquelles tout amendement doit être étudié en commission, nous avons renvoyé le dossier à la commission des travaux et des constructions, laquelle s'est finalement

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport PR-950 A, p. 4873. Amendement, p. 4883.

Proposition: aménagement des locaux situés à la rue du Tir 3

prononcée en faveur du projet. Comme je fais ce soir un rapport oral, je mentionne expressément le résultat de ce vote: 2 oui d'Ensemble à gauche, 2 oui des Verts, 2 oui du Parti socialiste, 3 oui du Parti libéral-radical, 2 oui de l'Union démocratique du centre, 1 oui du Mouvement citoyens genevois, 1 oui du Parti démocrate-chrétien, 0 non et 1 abstention du Mouvement citoyens genevois. Ainsi, chers collègues, vous avez désormais une vision claire du débat mené par la commission des travaux et des constructions sur la base de l'amendement déposé par M. Pagani.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Certains diront que, dans cette affaire, la commission des travaux et des constructions a effectivement fait son travail de contrôle des coûts des projets, et je l'en remercie. Résultat: non seulement nous avons décidé de supprimer la salle de réunion, mais nous avons en fait rediscuté l'ensemble des affectations initialement prévues.

Ce ne sera donc pas le Service des bâtiments qui déménagera à la rue du Tir, mais celui de l'énergie; de plus, il ne sera pas nécessaire de déplacer les compactus. J'ai encore un scoop à vous annoncer, Mesdames et Messieurs: il concerne la salle prévue pour accueillir le personnel et tenir lieu de cafétéria. Nous avons enfin obtenu que la personne qui tient un restaurant au 25, rue du Stand – je précise qu'il ne s'agit pas d'une cafétéria, alors que telle était l'affectation initiale des lieux – remette son commerce à la fin de l'année en cours. Nous pourrions donc mettre ces locaux à la disposition du personnel, comme cela aurait dû être le cas depuis le début.

Je vous remercie une fois encore d'avoir accepté mon amendement en commission et je me réjouis que le Service de l'énergie s'installe à la rue du Tir, ce qui permettra à la Direction du patrimoine bâti d'accueillir de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, il est vrai qu'il faut remercier M. Pagani pour son intervention dans ce dossier – mais je dis bien M. Pagani, pas ses services!

Quel fut le déroulement de toute l'affaire, en réalité? La proposition PR-950 arrive en commission des travaux et des constructions, cette dernière commence à gratter, elle s'étonne de voir qu'il est prévu d'aménager une salle de conférence de 80 places – on n'a pourtant jamais vu d'infrastructures pareilles dans les administrations aussi bien cantonales que municipales! On nous explique encore que

c'est quasiment Fort Knox, en raison du matériel informatique à protéger par un sas à l'entrée qui coûte très cher...

Il est tout à l'honneur de M. Pagani, vu la perplexité de la commission devant un tel programme avec ses options mégalomanes, d'avoir remonté les bretelles à ses services en les obligeant à se montrer un peu plus raisonnables et à proposer un projet qui tienne la route. Voilà comment on en est arrivés à cette économie de 300 000 francs. Je signale au passage que, si la commission des travaux et des constructions n'avait pas fait son travail, cet argent serait parti en fumée! Monsieur Pagani, merci d'avoir cadré vos services!

J'ajoute au nom de Verts que des problèmes du même genre se posent souvent avec les propositions qui émanent de votre département... Il serait bon de veiller à rétablir un climat de confiance, afin que nous puissions partir de l'idée, quand une proposition est présentée en séance plénière puis renvoyée en commission des travaux et des constructions, que les montants demandés sont normaux. Cela nous éviterait de devoir chaque fois ferrailer pour obtenir qu'ils soient corrigés. Nous avons autre chose à faire! Quoi qu'il en soit, dans le cas présent, nous vous remercions de votre travail, Monsieur Pagani.

M. Laurent Leisi (MCG). En ce qui me concerne, c'est les membres de la commission des travaux et des constructions que je tiens à féliciter pour leur travail! En effet, c'est leur perspicacité qui a finalement permis à la Ville de réaliser une économie substantielle dans ce dossier. Par la même occasion, je constate que M. Pagani parvient de temps en temps – même si c'est rare – à se montrer raisonnable. Nous espérons qu'il continuera de l'être à l'avenir et que nous ne serons pas toujours obligés de lui courir après pour qu'il corrige ses projets.

M. Guy Dossan (LR). Le parti libéral-radical votera évidemment la proposition PR-950 amendée. Cependant, nous nous étonnons – nous regrettons même – que la commission des travaux et des constructions ne refuse pas plus souvent des propositions de ce genre. Puisque l'on a trouvé 300 000 francs à enlever ici, on aurait sans doute pu faire le même exercice dans de nombreux autres dossiers.

En tout cas, on voit qu'il faut refuser des propositions pour que les services du magistrat – ou le magistrat lui-même, en tant que responsable – prévoient tout à coup certaines économies... Je pense donc qu'il est bon, de temps en temps, de montrer notre mauvaise humeur en votant contre un projet. Cela permet éventuellement, comme par miracle, de l'améliorer au point de recueillir l'avis favorable du Conseil municipal...

Je remercie le magistrat d'avoir remis ses services au travail sur la proposition PR-950. Nous la voterons avec plaisir, maintenant qu'elle a été dûment amendée.

Proposition: aménagement des locaux situés à la rue du Tir 3

M. Adrien Genecand (LR). J'aimerais m'étendre un peu au-delà du cas très concret de la rue du Tir. En effet, nous avons reçu aujourd'hui le rapport de la Cour des comptes sur la gestion de l'aménagement de la plaine de Plainpalais; or, l'une des recommandations émises dans ce document porte sur la nécessité de présenter des soumissions déjà faites aux conseillers municipaux chargés d'examiner – puis de voter – les projets, afin qu'ils aient d'emblée un peu plus qu'une vague idée de ce qui est prévu. En effet, il serait bon que nous sachions tout de suite, dès l'entrée en matière, dans quel engrenage nous mettons la main, selon la fameuse expression...

Actuellement, ce n'est pas le cas. On peut discuter pour ce qui est de la plaine de Plainpalais, puisque M. Pagani n'était pas l'auteur du projet d'origine, mais il est désolant de constater que dans le cas de la rue du Tir – et là, c'est vous le responsable, Monsieur le magistrat – il aura fallu que nous refusions le projet initial pour que vous en modifiez les coûts.

Sans pousser la malveillance jusqu'à constater que, comme par hasard, les travaux pharaoniques demandés dans la première mouture concernaient des locaux destinés à des fonctionnaires, il me semble urgent de mettre en pratique les recommandations de la Cour des comptes. Lorsque des propositions nous sont soumises, elles doivent être bien ficelées, détaillées et immuables. A la limite, il revient au Conseil municipal de décider d'y ajouter ou d'en retrancher certains aspects. En tout cas, il est inacceptable de devoir attendre que le magistrat débarque avec des réductions de 300 000 francs sorties d'on ne sait où pour voter tel ou tel crédit. Ce genre d'arbitrage doit être laissé à notre responsabilité en tant que Conseil municipal, non à l'exécutif et à ses services.

J'aimerais insister sur la question extrêmement importante des coûts de fonctionnement impliqués par les investissements que nous votons. De ce point de vue, les demandes de crédit d'investissement qui nous sont soumises sont tout à fait incomplètes. Malgré l'amélioration de leur présentation demandée à de nombreuses reprises par le Conseil municipal, l'ancien système reste de mise, au point que la commission des finances a été obligée de déposer le projet de délibération PRD-66 pour exiger que cela change.

La Cour des comptes ayant émis noir sur blanc la même recommandation, laquelle semble avoir été acceptée par l'exécutif qui a promis de la mettre en œuvre, je l'encourage vivement à le faire dans les plus brefs délais.

M. Alberto Velasco (S). Je m'adresse à M. Genecand, car il a soulevé un problème que j'estime important. Le projet de délibération PRD-66 auquel il s'est référé tout à l'heure, signé par les représentants d'un certain nombre de groupes politiques dont MM. Fiumelli, de Kalbermatten et Sormanni, a été renvoyé pour

étude à la commission des finances. Si le Conseil municipal l'accepte lors de son retour en séance plénière à la faveur du rapport y afférent, les améliorations demandées deviendront effectives dans les propositions soumises à la commission des travaux et des constructions. Nous aurons ainsi la possibilité de mieux percevoir l'ampleur des projets dont nous débattons et leurs conséquences à tous points de vue.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme la Cour des comptes a passé une année à enquêter dans nos bureaux, nous avons eu tout loisir de lui présenter les procédures habituellement suivies par mon département. En l'occurrence, le Conseil administratif n'a pas attendu ce jour pour constater qu'il y avait effectivement des problèmes au niveau de l'élaboration des propositions soumises au Conseil municipal. Nous avons d'ailleurs adopté un règlement visant à garantir la transparence des frais d'exploitation qui figurent à l'appui des demandes de crédit.

Cela dit, pour en revenir à la rue du Tir, nous avons ici la démonstration concrète des difficultés qui peuvent se poser dans ce genre de projets. De nombreux employés de la Ville travaillent au 25, rue du Stand et ont besoin d'une cafétéria. Au début, lorsqu'il s'est agi de définir les travaux nécessaires, nous n'avions pas la certitude que nous avons aujourd'hui de pouvoir bénéficier du restaurant qui sera remis à la fin de l'année, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est pour cette raison que nous avons prévu une grande salle. La situation ayant évolué, nous espérons que les locaux dont nous disposerons d'ici quelques mois pour réaliser cette cafétéria seront modulables et pourront également servir de salle de réunion.

Cela étant, nous appliquerons un certain nombre de dispositions et de recommandations qui nous ont été adressées. La principale concerne l'économiste de la construction; nous profiterons de son départ à la fin de cette année pour revoir complètement son cahier des charges et remettre au concours un poste non pas d'économiste de la construction en tant que tel – lequel ne s'occupe que de la construction, comme l'indique son titre – mais d'économiste chargé de l'ensemble des propositions soumises au Conseil municipal. Son préavis y sera d'ailleurs mentionné.

Voilà pour ce qui est de mes engagements, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie une fois encore de faire droit à la proposition PR-950 amendée.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Il est vrai que ce dossier est complexe. M. Genecand a eu tout à fait raison d'évoquer les problèmes de gestion rencontrés au niveau de l'élaboration des propositions du Conseil administratif.

Proposition: aménagement des locaux situés à la rue du Tir 3

J'aimerais rebondir sur les propos que vient de tenir M. le magistrat Pagani au sujet de l'économiste de la construction. Il s'agit d'éviter tout marchandage dans le montage financier des projets. D'ailleurs, le rapport de la Cour des comptes auquel il a été fait allusion tout à l'heure dénonce clairement un risque accru de fraude à ce niveau. J'invite vraiment tout le monde à lire ce document extrêmement intéressant! En tout état de cause, il est capital d'éviter tout marchandage risquant de nuire à l'image de la Ville de Genève. Sur ce plan, Monsieur le magistrat, vous avez un exemple à produire...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds très rapidement en ce qui concerne le risque de fraude accru et clairement identifié par la Cour des comptes: il concernait la création des bancs «Genève», qui date de 2003! Cette affaire a été réglée, nous avons récupéré les droits.

Pour ce qui est du bowl de Plainpalais, c'est extrêmement simple: le Conseil municipal a décidé de m'octroyer un crédit de 1,2 million de francs. Or, quand les résultats des soumissions sont arrivés, le projet coûtait 1,7 million de francs! J'ai donc pris la responsabilité d'engager les travaux tout en informant le Conseil municipal du problème qui se posait. J'estime qu'il n'y avait aucune fraude à cela – la Cour des comptes n'en a d'ailleurs pas relevé. Si j'ai choisi de commencer les travaux, c'est parce que je ne me voyais pas couper en deux le skate-park juste pour m'en tenir au crédit voté.

Nous avons donc recherché un financement extérieur. De mon côté, j'ai sollicité l'aide de la Fondation Wilsdorf, et mon collègue Sami Kanaan s'est mis en quête d'autres souscripteurs. Je signale au passage que je me suis bien gardé de quémander le soutien de personnes avec lesquelles je travaille, c'est-à-dire des promoteurs! Malheureusement, la Fondation Wilsdorf n'a pas répondu favorablement à cette demande.

En tout cas – j'en finirai par là – le risque de collusion possible a été circonscrit à cette problématique-là. Bien évidemment, nous aurions aussi pu nous passer de déployer ces efforts pour obtenir un financement extérieur. Par exemple, j'aurais été en droit de présenter à la commission des finances une demande pour couvrir le dépassement de crédit – ce qui est encore possible aujourd'hui, d'ailleurs.

M. Alexandre Wisard (Ve). Nous sommes censés parler de la rue du Tir, et je sens que la discussion tire dans tous les sens! Il n'est pas question ici de débattre de la plaine de Plainpalais! Je pense que nous aurons largement l'occasion de le faire au cours de l'automne prochain.

Pour l'heure, je me permets d'insister sur un point, Monsieur le magistrat: ce qui nous pose problème, ce sont vos fréquents changements de programme. Vous êtes un spécialiste, voire même un champion du monde de la modification des projets en cours de route! On le voit bien dans le dossier du Grand Théâtre: on parlait au départ d'un coût de 30 millions de francs, mais nous en sommes déjà à 66 millions de francs! Je ne sais pas à combien nous finirons...

Vous prétendez que, dans le cas de la rue du Tir, c'est un problème d'économiste de la construction – mais que la personne concernée quittera son poste bientôt et qu'il suffira de changer son cahier des charges pour tout arranger... Monsieur Pagani, soyons sérieux: ce n'est pas un problème d'économiste, mais de magistrat! C'est vous qui lisez les propositions de vos services et qui savez ce qu'il est prévu de faire dans tel ou tel bâtiment. J'admets que la rue du Stand est presque maudite et qu'elle n'a pas précisément porté bonheur à votre prédécesseur... Il n'en demeure pas moins que c'est à vous de savoir ce que vous voulez faire ou pas!

Vous avez bel et bien signé le projet initial de salle de conférence de 80 places! Certes, vous avez eu l'intelligence politique de reconnaître après coup que c'était absurde, mais ce n'est pas un économiste ou qui que ce soit que vous engagiez à son poste qui fera le travail du magistrat à votre place. Je l'affirme très clairement: les propositions de votre département soumises au Conseil municipal ont préalablement été lues et validées par vous-même, Monsieur Pagani!

Le président. J'aimerais que nous puissions maintenant passer au vote sur la proposition PR-950 amendée...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, je souhaite juste apporter un bref complément à ce qui vient d'être dit. J'accepte tout à fait les critiques concernant le dossier de la rue du Tir; je m'en suis d'ailleurs expliqué devant la commission des travaux et des constructions.

Cependant, Monsieur Wisard, je vous signale que je suis prestataire de services. Ce n'est pas moi qui détermine les programmes à suivre en matière de travaux et de construction. Je me verrais d'ailleurs mal couper dans les programmes de mes collègues en décidant moi-même ceux qui passent la rampe ou pas. Je n'ai pas l'intention d'imposer une crèche de 60 places au lieu de 80, par exemple. Il est extrêmement difficile d'opérer ce genre d'arbitrages, Monsieur le conseiller municipal. Comme vous me connaissez, j'essaierai évidemment de faire au mieux pour que nous puissions quand même travailler dans la confiance que le Conseil municipal m'a toujours témoignée.

Proposition: aménagement des locaux situés à la rue du Tir 3

Deuxième débat

Le président. Je mets d'abord aux voix l'amendement à la proposition PR-950, présenté par M. Pagani, puis repris et accepté par la commission. Cet amendement consiste à diminuer les montants des trois projets de délibération.

Mis aux voix, l'amendement de M. Pagani repris par la commission est accepté à l'unanimité (60 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée à l'unanimité (58 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée à l'unanimité (56 oui).

Elles sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif d'un crédit de 1 425 000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plain-palais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 425 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 27 939 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Proposition: aménagement des locaux situés à la rue du Tir 3

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 41 200 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour le déménagement du service des bâtiments, situé à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 41 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 29 000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour l'aménagement des niveaux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages situés à la rue du Tir 3, parcelle

Proposition: boucllement de crédit pour divers programmes sociaux

N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 29 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

10. Proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue:

- du boucllement du crédit de 1 240 000 francs relatif aux programmes «Travail social hors-murs», «Actions parcs» et «Différents projets destinés à la jeunesse»;
- de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 206 178,85 francs (PR-1032).

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au boucllement des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le décompte final d'un crédit destiné aux programmes «Travail social hors-murs», «Actions parcs» et «Différents projets destinés à la jeunesse».

L'opération a été terminée au 31 décembre 2003.

N° OTP	Rapport CM	Opérations Crédits terminés sans demande de crédit complémentaire	Date du vote	Montant net crédit voté	Dépenses Effectives	Différence
1510002101	PR 84A	Programmes « Travail Social Hors Murs »	05.12.2000	540'000.00	634'474.90	94'474.90
		Projets « Actions parcs »		200'000.00	177'733.85	-22'266.15
		Divers projets destinés à la jeunesse		500'000.00	633'970.10	133'970.10
Totaux cumulés sur l'ensemble des crédits terminés:				Sfr. 1'240'000.00	Sfr. 1'446'178.85	Sfr. 206'178.85

Pour mémoire, la proposition PR-84, votée le 5 décembre 2000, comprenait également un crédit d'études de 100 000 francs, intitulé: «Mandat d'étude sur la

Proposition: bouclement de crédit pour divers programmes sociaux

problématique des personnes en situation précaire» et géré par le Service social. Ce crédit a été bouclé le 24 novembre 2009 avec un dépassement de 68 francs.

Explications

La proposition PR-84 avait pour objectif la création de la Délégation à la jeunesse, pour une période test de 18 mois. L'évaluation effectuée fin 2002 a conduit, comme prévu, à l'intégration partielle des frais dans le budget 2003.

De fait, la totalité des dépenses imputées à ce crédit date d'une période courant de mai 2001 à décembre 2003. Le crédit extraordinaire présente un dépassement important, mais n'a pas fait l'objet d'un bouclement en son temps.

Le dépassement s'explique de la manière suivante.

Programmes «Travail social hors murs»

Les salaires d'une partie de l'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux hors-murs ont été payés, par l'intermédiaire de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASc), sur une période de 24 mois provoquant ainsi un dépassement de 94 474,90 francs.

Divers projets destinés à la jeunesse

Le dépassement de 133 970,10 francs a plusieurs origines:

- la Délégation à la jeunesse a loué pendant une année les halles de Tivoli en vue du projet Halles aux Idées, qui a ensuite été abandonné (rubrique «Loyers»);
- l'organisation de deux éditions de la manifestation de sports urbains Asphaltissimo n'était pas prévue au moment du dépôt de la proposition (rubrique «Manifestations»);
- la rubrique «Divers» concerne essentiellement l'exposition «Cité des métiers» à Palexpo. Il s'agissait de la mise en contact du milieu professionnel avec les jeunes, des animations ont eu lieu, des jeux, etc.

Projets «Actions parcs»

Ces projets présentent un surplus: l'opération chaises longues dans les parcs a débuté au printemps 2003 seulement, et les dépenses ont été inférieures aux prévisions.

Les salaires concernent les jeunes qui ont travaillé pour l'opération chaises longues. Sous la rubrique «Divers», on retrouve essentiellement des achats de fournitures et matériel pour les manifestations (chaises longues, petits chalets, etc.).

Proposition: bouclage de crédit pour divers programmes sociaux

Le détail des dépenses imputées à ces trois projets de crédit est présenté dans le tableau suivant.

Opérations Crédits terminés sans demande crédit complémentaire				Dépenses effectives	
	2001	2002	2003		
Programmes "Travail social Hors Murs"	Salaires :	233'257.40	332'623.90	59'119.90	625'001.20
	Divers :	5'922.25	2'138.40	1'413.05	9'473.70
	Total :	239'179.65	334'762.30	60'532.95	634'474.90
Projets "Actions parcs"	Salaires :	292.90	-	79'610.00	79'902.90
	Manifestations :	1'770.00	1'447.60	7'000.00	10'217.60
	Divers :	23'659.75	15'662.40	48'291.20	87'613.35
	Total	25'722.65	17'110.00	134'901.20	177'733.85
Divers projets destinés à la jeunesse	Salaires :	-	-	-	-
	Manifestations :	7'689.95	150'239.75	93'399.30	251'329.00
	Loyers :	48'855.00	63'800.00	60'975.00	173'630.00
	Divers :	18'800.20	57'663.75	18'697.15	95'161.10
	Subventions :	106'850.00	7'000.00	-	113'850.00
Total	182'195.15	278'703.50	173'071.45	633'970.10	
Total / an	447'097.45	630'575.80	368'505.60	1'446'178.85	
Dépenses totales 3 années	1'446'178.85				

Pour mémoire: «Mandat d'étude sur la problématique des personnes en situation précaire»

Comme mentionné plus haut, le crédit voté se montait initialement à 1 340 000 francs et comprenait également une enveloppe de 100 000 francs, destinée à la réalisation d'un mandat d'études sur la problématique des personnes en situation précaire.

Afin de répondre aux besoins des populations précarisées, selon les invites des motions N^{os} 291 et 311, une étude a été menée par des experts externes afin d'apporter une réponse plus fine aux nouveaux besoins et un développement d'efforts plus efficaces à l'égard de groupes qui ne bénéficient pas assez de soutien social. Le rapport final¹ «Action sociale d'urgence» a été diffusé, courant 2003, aux partenaires du Service social. Ce rapport a permis l'évolution structurelle de la plateforme de coordination contre l'exclusion et le développement du secteur Exclusion, notamment grâce à l'ouverture du club social rive droite, de l'association Partage et, indirectement, de l'UMUS.

Le crédit d'investissement a été dépassé de 68 francs. Ce dépassement est dû à la sous-évaluation des coûts de TVA. Ce crédit a été bouclé le 24 novembre 2009.

¹ Consultation du rapport: http://www.ville-ge.ch/dpt5/social/pdf/rapport%20action%20sociale_evaluanda_2002.pdf.

Proposition: boucllement de crédit pour divers programmes sociaux

Délai de boucllement de ce crédit

La demande de boucllement de crédit parvient près de 10 ans après la clôture de cette opération. Ce délai est anormalement long et l'administration s'en excuse: ce boucllement de crédit a échappé à sa vigilance.

Après que le Service de la jeunesse eut attiré son attention quant à cette situation inhabituelle, la direction du département a procédé à une série d'investigation, pour vérifier le statut de ce crédit ainsi que la nature du dépassement encouru, avant de proposer sa clôture, dans le cadre du boucllement des comptes 2013.

Conclusion

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 1 240 000 francs relatif aux programmes «Travail social hors-murs», «Actions parcs» et «Différents projets destinés à la jeunesse» (PR-84A) est bouclé.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article premier de 206 178,85 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Le président. Le Conseil administratif souhaite que la proposition PR-1032 soit votée sur le siège ce soir; c'est pourquoi il demande au Conseil municipal de refuser son renvoi direct en commission. Il dépose un amendement à ce sujet qui a déjà été distribué et dont il aimerait que nous discussions immédiatement, avant de passer au vote final.

Je donne lecture de cet amendement qui vise à ajouter un nouvel article 3:

Proposition: boucllement de crédit pour divers programmes sociaux

Projet d'amendement

«Art. 3. (*nouveau*) Les dépenses prévues aux articles premier et 2 seront amorties en une seule annuité sur les comptes de la Ville de Genève de l'exercice 2012.»

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition en commission des finances est refusé par 34 non contre 14 oui (1 abstention).

Préconsultation

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, il s'agit en fait d'un reliquat. En 2011, par souci de transparence vis-à-vis du Conseil municipal, j'ai demandé à mes services de faire le point sur tous les crédits d'investissement non bouclés. Celui dont il est question dans la proposition PR-1032 concerne des dépenses faites entre 2000 et 2003. Il n'a jamais été bouclé, c'est pourquoi le Conseil administratif vous propose justement de procéder à son boucllement.

Ce dépassement de crédit ancien pourrait être compensé par un montant qui n'a pas été dépensé – pour toutes sortes de bonnes raisons – par le Service de la jeunesse durant l'exercice 2012. Le plénum n'ayant pas encore approuvé les comptes 2012, il est encore possible d'affecter cet argent au boucllement du crédit concerné.

Il me semble en effet important de faire les choses dans les règles. La Cour des comptes relèverait de toute façon ce problème. Sachant que près de dix ans se sont écoulés depuis le moment où cette dépense a été effectuée, il s'agit aujourd'hui d'en prendre acte et de boucler ce crédit.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 28 oui contre 13 non (5 abstentions).

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je veux bien que la magistrate ait l'intention de boucler des «vieilleries», mais il nous faut tout de même vérifier de quoi il s'agit! En général, les boucllements de crédits sont soumis à la commission des finances. Nous proposons donc de lui renvoyer la proposition PR-1032, d'autant plus qu'elle est maintenant assortie d'un amendement stipulant que la dépense prévue aux articles premier et 2 sera amortie en une seule annuité sur les comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2012.

Je suis navré, mais c'est absolument illégal! Les comptes 2012 sont bouclés, on ne peut plus les modifier. Par conséquent, il est tout à fait impossible de procé-

Proposition: bouclage de crédit pour divers programmes sociaux

der de la sorte. Je propose donc formellement au Conseil municipal de renvoyer cette proposition et l'amendement du Conseil administratif à la commission des finances, qui examinera le tout et verra de quelle manière, le cas échéant – si nous votons le supplément demandé – trouver le montant équivalent. Quoi qu'il en soit, il ne pourra pas être imputé sur les comptes 2012, puisqu'ils sont déjà bouclés.

M. Simon Brandt (LR). Le groupe libéral-radical a deux questions à poser en préambule. Je commence par l'amendement. Vous proposez d'amortir la dépense demandée sur les comptes 2012, Madame Alder, c'est donc que nous devrions reprendre ces comptes déjà votés en commission? Comment voulez-vous procéder à un tel amortissement sur des comptes déjà acceptés par le Conseil municipal? Seconde question: où a flotté cet argent dans votre département, pendant dix ans? Où était-il physiquement, si j'ose m'exprimer ainsi?

Surtout, je me demande comment on ose nous annoncer que l'on a dépensé plus de 200 000 francs de trop sur la base d'un crédit voté il y a dix ans, mais que cela n'a été découvert que maintenant. Ce n'est pas très sérieux! Je sais que vous n'y pouvez rien, Madame la magistrate, et que votre intention était simplement de «faire le ménage» à votre arrivée, mais il n'en demeure pas moins que ce dysfonctionnement est inacceptable.

Pour cette raison, le groupe libéral-radical propose de refuser cette demande de crédit complémentaire et de laisser le Conseil administratif s'expliquer avec l'autorité de tutelle et de surveillance qu'est le Conseil d'Etat. Vraiment, l'exécutif ne peut pas laisser passer un dépassement de crédit de cette importance et venir nous dire, dix ans après: «Bonjour les amis, on vient de se rendre compte qu'on a dépensé sans votre autorisation, merci d'approuver cette demande de bouclage de crédit...» Si ce n'est pas se moquer du Conseil municipal, je ne sais pas ce que c'est!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien est extrêmement étonné de la procédure suivie dans ce dossier. Nous avons l'impression que certaines choses ont été cachées pendant longtemps, que l'on a mis la poussière sous le tapis et que c'est seulement maintenant que l'on se soucie de faire un peu de nettoyage... Je veux bien admettre que les magistrats actuels y soient formellement obligés, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, mais il y a vraiment des dysfonctionnements graves dans la gestion des crédits votés par le Conseil municipal!

Je demande donc le renvoi de la proposition PR-1032 à la commission des finances. On ne peut pas fermer les yeux sur ce genre de problèmes, alors même que le rapport de la Cour des comptes met le doigt sur la mauvaise gestion finan-

Proposition: boucllement de crédit pour divers programmes sociaux

cière de l'aménagement de la plaine de Plainpalais. Mes propos visent ici le Conseil administratif dans son ensemble!

Nous savons que le Contrôle financier est démembré et ne peut pas faire son travail, que l'audit interne ne fonctionne pas non plus... Si je lis bien la proposition du Conseil administratif, il considère que c'est aux services concernés de l'avertir de possibles anomalies d'ordre financier, alors qu'il revient en fait au département d'effectuer ce contrôle.

Bref, nous examinerons cette affaire en commission des finances. Etant donné que j'en suis le nouveau président, depuis quelques semaines, je me fais fort d'y analyser en détail la proposition PR-1032. Pour la suite, j'attends du Conseil administratif qu'il fasse en sorte que de telles anomalies ne se produisent plus, et qu'il mette de l'ordre dans le contrôle interne et les audits internes.

Voilà ce que je voulais dire à ce sujet. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien renverra cet objet avec son amendement à la commission des finances.

M^{me} Martine Sumi (S). M^{me} la magistrate a très bien expliqué le sens de la proposition PR-1032. Je me permets d'ajouter que la proposition initiale PR-84 date du mois de décembre 2000 et qu'elle a précédé la création de la Délégation à la jeunesse d'alors, devenue aujourd'hui le Service de la jeunesse.

Chers collègues, j'imagine que vous avez tous au moins commencé à parcourir les documents qui démontrent l'excellence du travail réalisé par ce service. Je rappelle qu'il a pour mission de proposer et de soutenir des projets collectifs dans les quartiers en privilégiant l'intégration, le dialogue et l'échange avec les jeunes. J'insiste sur ce point, car il faut en tenir compte pour estimer correctement l'opportunité de ce boucllement de crédit.

D'aucuns s'interrogent sur les 206 178,85 francs de crédit complémentaire demandés dans la proposition PR-1032. S'ils la lisent attentivement, ils trouveront assez facilement les réponses à leurs questions. Même si la somme demandée peut paraître importante, proportionnellement, elle s'explique bien dès lors que l'on tient compte de la réalité du terrain.

Je rappelle qu'il s'agissait à l'époque de mettre sur pied un nouveau service municipal – une délégation à la jeunesse – constitué entre autres d'une équipe de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales hors-murs. Pendant un certain temps, l'argent nécessaire a été avancé par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) puis, à un moment donné, un transfert a été opéré pour inscrire les charges salariales correspondantes au budget de la Ville.

Une autre dépense importante de plus de 130 000 francs s'explique à la lumière de certaines décisions prises par le Conseil municipal de l'époque. En effet, il

Proposition: bouclement de crédit pour divers programmes sociaux

avait chargé la Délégation à la jeunesse d'organiser par deux fois la manifestation Asphaltissimo, sans pour autant voter de crédit spécifique en vue de permettre la réalisation matérielle de cet objectif. L'un dans l'autre, c'est donc bien des décisions de notre Conseil municipal qui ont provoqué ce dépassement de crédit.

Pour ces raisons, les socialistes proposent de boucler ce dossier aujourd'hui en votant sur le siège la proposition PR-1032.

M. Pascal Spuhler (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Sumi qu'il est exclu que le Mouvement citoyens genevois vote la proposition PR-1032 sur le siège. Si nous voulons préserver l'économie future de Genève, nous ne pouvons en aucun cas fermer les yeux sur les dépenses du passé!

L'exécutif nous sort ici de vieux dossiers qui traînaient dans les placards depuis longtemps et qu'il vient de retrouver comme par hasard, sous prétexte que l'on a oublié de les traiter à l'époque – raison pour laquelle il faudrait vite les voter sur le siège, tout en octroyant un crédit supplémentaire de plus de 200 000 francs... Non, mais je rêve! On nous prend pour des billes! La moitié du Conseil municipal actuel ne siégeait même pas encore ici, il y a douze ans, et vous voudriez que nous votions cela les yeux fermés?

Je salue l'initiative de M^{me} Alder de sortir ces vieux dossiers au grand jour pour tenter d'épurer un peu les comptes; j'espère que les autres conseillers administratifs feront le nécessaire pour aller dans le même sens, au cas où il y aurait aussi quelques cadavres dans leurs placards... Mais soyons sérieux! Parce que la dépense dont il est question dans la proposition PR-1032 concernait le social, il faudrait l'approuver sans ciller? Il y a tout de même eu dépassement de crédit!

Mesdames et Messieurs, soyons raisonnables: renvoyons cet objet en commission pour étudier la raison de ce dysfonctionnement. Nous aimerions comprendre les erreurs du passé, afin de pouvoir éventuellement les corriger à l'avenir. Si cela s'avère vraiment nécessaire, nous approuverons ce crédit complémentaire après l'avoir dûment analysé. Mais il faut arrêter de nous prendre pour des billes!

M. Alberto Velasco (S). J'aimerais juste apporter une précision. Contrairement à ce qui a été dit, les comptes 2012 ne sont pas bouclés. Ils ont été votés en commission des finances, mais pas par le plénum. Or, comme vous le savez tous, chers collègues, la pratique du Conseil municipal veut que ce soit le plénum qui boucle les comptes... Par conséquent, tout amendement est encore recevable. Je tenais à le signaler pour corriger les propos inexacts tenus tout à l'heure par M. Sormanni. Les comptes ne sont pas encore bouclés! Ils ne le seront que le jour où notre plénum votera leur bouclement, pas avant. (*Remarque de M. Sormanni.*)

Proposition: bouclement de crédit pour divers programmes sociaux

Oui, Monsieur, c'est ainsi! Vous savez parfaitement que les votes de la commission des finances ont valeur indicative pour le plénum qui, lui, a toute latitude d'accepter ou non les propositions qui lui sont faites.

Par ailleurs, ce ne serait pas la première fois ce soir que nous votons un bouclement de crédit sur le siège. Le Mouvement citoyens genevois a beau jouer les vierges effarouchées, il ne nous fera pas croire qu'il découvre seulement maintenant ce type de pratique. Même au Grand Conseil, il vote des boucllements de crédits sur le siège! M^{me} Sumi a expliqué en long et en large le contenu de la proposition PR-1032. M^{me} la conseillère administrative Alder nous a bien dit qu'il s'agissait de boucler des dépenses passées – ce n'est même pas elle qui les a faites! – en imputant le montant équivalent sur les comptes 2012, puisqu'il y a eu un excédent durant ce même exercice. C'est simple!

Evidemment, je comprends que le social gêne le Mouvement citoyens genevois! Voilà pourquoi il veut des détails! Voilà pourquoi il laisse entendre qu'il y a malversation a priori dans tous les projets sociaux! Nous allons donc perdre du temps en commission à démontrer le contraire, ce qui est vraiment regrettable. Cette attitude s'appelle le populisme, Mesdames et Messieurs! Et c'est très grave!
(Huées et applaudissements mêlés.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, les propos que l'on entend ce soir dans cette enceinte, à 22 h 55, sont décidément étonnants... Tout d'abord, je remercie M^{me} Alder d'avoir déposé la proposition PR-1032 car, dans l'absolu, il faut boucler les dépassements de crédits encore en suspens. Je sais bien qu'elle n'est pas responsable de celui dont nous débattons ici, mais je pense qu'il doit être examiné en commission, tout simplement. J'insiste sur ce point: tout bouclement de crédit doit être renvoyé à la commission des finances.

Par ailleurs, je regrette de constater que M. Alberto Velasco – pourtant ex-président de cette même commission – n'a rien compris aux comptes! Ceux-ci sont bouclés par l'Etat à partir du moment où ils sont transmis à la commission des finances. Un point, c'est tout! Nous ne pouvons donc ni ajouter, ni soustraire un quelconque crédit aux comptes 2012. Le processus d'approbation des comptes par le Conseil municipal est formel: ils sont bouclés par l'Etat et le Service de surveillance des communes à partir du moment où le Conseil administratif les transmet à la commission des finances. Impossible de les modifier, fût-ce d'un centime!

Ceux qui connaissent un peu les procédures en vigueur le savent, et je m'étonne que l'ancien président de la commission des finances prétende le contraire en affirmant que les comptes ne sont pas bouclés avant d'avoir été approuvés par le plénum.

Proposition: bouclement de crédit pour divers programmes sociaux

Puisqu'il est impossible de modifier les comptes 2012, la dépense supplémentaire demandée dans la proposition PR-1032 devra automatiquement figurer aux comptes 2013. Mais il faut d'abord en discuter en commission! Par conséquent, l'amendement du Conseil administratif n'a pas lieu d'être et je ne comprends pas la raison de tout ce débat formel.

Quoi qu'il en soit, il est hors de question que nous votions la délibération de la proposition PR-1032 sur le siège. Aucun bouclement de crédit – sauf s'il est de 50 francs – n'est voté sur le siège. Ici, il s'agit tout de même d'un montant de plus de 200 000 francs; nous regarderons de quoi il s'agit et nous trouverons la formule juridique adéquate pour l'imputer sur des comptes futurs – sans doute ceux de l'exercice 2013, mais en tout cas pas ceux de 2012, car ce serait parfaitement illégal! Je demande donc formellement au Conseil municipal de renvoyer cet objet à la commission des finances.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'amendement du Conseil administratif me pose un problème. La commission des finances s'est prononcée sur les comptes 2012 de la Ville de Genève lors de sa dernière séance, la semaine passée; elle ne se réunira plus avant la fin de l'été. Or, je suis le rapporteur de cette commission sur les comptes 2012. On me dit qu'il est désormais impossible de les modifier, mais voilà que l'exécutif veut nous faire voter ce soir un texte qui implique leur modification! En tant que rapporteur, je suis bien embêté! J'aurais aimé que M^{me} Salerno nous dise que faire... Je lis bien sur l'amendement la mention «exercice 2012», non?

De manière générale, je dois dire que suis consterné par tout ce que j'ai entendu au cours de l'examen de ces mêmes comptes 2012. Je l'avais déjà relevé lors de l'audition de M. Pagani en commission. Monsieur Pagani, vous qui êtes un spécialiste de l'audit sur les comptes des entités publiques... (*Rires.*) Vous vous en souvenez certainement: je vous avais dit à cette occasion que le bilan de la Ville de Genève ne représentait rien, au plan comptable.

Eh bien, nous en avons ici la preuve – une fois de plus! – puisque l'on découvre aujourd'hui qu'il faut encore amortir des dépenses effectuées en 2003. On voit que les comptes n'ont aucune valeur, puisque des dépassements de ce genre peuvent flotter pendant aussi longtemps à travers les bilans... La somme de 1,4 million de francs correspondant au dossier dont il est question dans la proposition PR-1032 ne représente rien! C'est la démonstration que les comptes de la Ville sont malheureusement faux, puisqu'ils sont basés sur des bilans erronés.

Il faut évidemment éclaircir cette affaire. Cependant, le Parti libéral-radical estime qu'il est inutile de perdre du temps à le faire en commission des finances – surtout si c'est pour écouter M. Pagani nous dire n'importe quoi à ce sujet,

Proposition: bouclage de crédit pour divers programmes sociaux

comme d'habitude. Nous préférons demander à l'autorité de tutelle, c'est-à-dire à l'Etat de Genève, de boucler les comptes correctement à la place de la Ville.

Contrairement à ce qu'a dit M. Sormanni, ils ne sont pas tout à fait bouclés, à ce jour. Il est déjà arrivé par le passé – notamment dans la fameuse affaire de la rue du Stand – que l'Etat corrige après coup les comptes de la Ville. Par conséquent, nous comptons sur lui pour faire de même cette fois, puisque la Ville n'est pas capable de s'en charger toute seule. Je le répète, le Parti libéral-radical n'entend pas perdre de temps en commission avec cette affaire; nous refuserons donc la proposition PR-1032.

Le président. Après les deux derniers intervenants inscrits, je ferai voter soit la discussion immédiate, soit le renvoi de la proposition PR-1032 en commission. Si cette deuxième option est finalement choisie, nous aurons tout le temps d'en débattre ultérieurement. Sinon, nous passerons à la discussion immédiate mais, dans un cas comme dans l'autre, il ne sert à rien de palabrer pendant des heures avant de procéder à ce vote.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, comme d'habitude, je serai relativement bref. Nous sommes inquiets de constater que l'on retrouve encore des dépassements de crédits non bouclés, dix ans après la dépense effective... Je me souviens qu'un autre magistrat de l'Alternative, M. Ferrazino, nous avait fait voter il y a sept ou huit ans – à une époque où la gauche était majoritaire au Conseil municipal – des dizaines de bouclages de crédits en bloc, sur le siège! Comme nous étions minoritaires, nous avons dû nous incliner. Toutes ces propositions ont donc été acceptées, malgré notre vote négatif.

Cette fois, nous aimerions vraiment savoir ce qui se passe. Est-ce une habitude des magistrats de l'Alternative que de revenir avec des dossiers boiteux dix ou douze ans après? Cela nous cause tout de même quelques soucis! Je sais que M^{me} Alder n'y peut rien, dans le cas présent – pas plus que ses collègues, d'ailleurs – mais il n'est pas non plus souhaitable de voter comme des ânes ce genre de bouclages de crédits.

Je comprends que nos amis socialistes veuillent soutenir leurs anciens magistrats, mais ils n'ont aucune raison d'avoir peur, si réellement il n'y a pas eu de magouille... Quant à nous, nous renverrons la proposition PR-1032 à la commission des finances, où nous l'étudierons plus en détail.

M. Pascal Spuhler (MCG). En guise de conclusion, Monsieur le président, vous transmettez à M. Velasco que le Mouvement citoyens genevois ne joue pas

les vierges effarouchées. Il s'inquiète seulement de voir que l'exécutif nous ressort de vieux dossiers en suspens depuis plus de treize ans, tout en nous enjoignant de voter leur bouclage sur le siège.

On nous demande ce soir un crédit supplémentaire de plus de 200 000 francs, en complément du crédit initial de 1 240 000 francs voté à l'époque. Je signale que c'était une somme importante, il y a treize ans! Et tout cela, sous prétexte qu'il s'agit de projets sociaux... Monsieur Velasco, nous ne sommes pas des vierges effarouchées, mais nous tenons simplement à regarder de près ce qui se passe avec les deniers du peuple. Telle est la raison pour laquelle nous demandons le renvoi de la proposition PR-1032 en commission.

Le président. Je mets aux voix la discussion immédiate ou le renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté par 44 oui contre 16 non (3 abstentions).

11. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de patienter encore deux minutes, le temps que j'annonce les nouveaux objets déposés.

Ont été déposés les motions et projets de délibération suivants:

- M-1088 de *M^{mes}* et *MM.* Marie Barbey, Jean-Charles Lathion, Alexandra Rys, Robert Pattaroni, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli et Vincent Subilia: «Transparence dans l'attribution des places de crèche: du trou noir à l'administration en ligne!»;
- M-1089 de *M.* Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!»;
- M-1090 de *M^{mes}* et *MM.* Anne Moratti, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck et Laurence Fehlmann Rielle: «Non à la loi du 17 mai 2013 modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29-10636);
- M-1091, de *MM.* Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Denis Menoud, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret et Carlos Medeiros: «Un bowl ou un skatepark complémentaire pour l'hiver et les temps de pluie»;
- PRD-68 de *MM.* Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, Adrien Genecand, Simon Brandt, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-Charles Lathion et Eric Bertinat: «Adaptons le Statut du personnel à la nouvelle CAP»;

- PRD-69, de *MM. Daniel Sormanni, Alberto Velasco, Alain de Kalbermatten et Morten Gisselbaek*: «Versement de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social».

12. Interpellations.

Le président. Les interpellations écrites suivantes ont été déposées:

- IE-6, de *M. Eric Bertinat*: «Clandestins de l'immeuble de la Jonction: quel bilan?»;
- IE-7, de *MM. Eric Bertinat et Grégoire Carasso*: «Le revêtement bitumineux phonoabsorbant est-il réellement économique?»

13. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-395, de *M. Alain de Kalbermatten*: «Que pense la Ville de Genève du conflit d'intérêt du directeur de Léman Bleu?»

Chers collègues, je vous rappelle que la fête des écoles aura lieu demain; le cortège partira à 14 h 15 de la promenade de Saint-Antoine. Au nom du bureau et en mon nom, je vous souhaite une excellente pause estivale. Je serai très heureux de vous retrouver le 31 août, lors de la sortie du Conseil municipal. Merci pour votre travail, bonne rentrée chez vous et bon été!

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	782
2. Communications du bureau du Conseil municipal	782
3. Questions orales	782
4. Résolution du 24 juin 2013 de MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «022 Télégenève SA» (R-174). Suite de la préconsultation	783
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:	
– la proposition de résolution du Conseil administratif du 29 avril 2013 en vue de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015 et de la préparation de celle-ci (PR-1021 A);	
– la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire pour 2013 pour un montant de 50 000 francs destiné au financement de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan (PR-1022 A)	794
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 septembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du plan localisé de quartier N° 29821-292 valant pour partie plan de site et situé au plateau de Frontenex, sur le territoire de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-997 A)	856
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 mars 2013, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29816 intitulé «Concorde» (PR-1018 A)	859
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2012 en vue de:	
– l'ouverture d'un crédit de 2 586 000 francs destiné à la réalisation de l'élargissement du tablier du viaduc de la Jonction en vue du passage de la voie verte d'agglomération qui sera versé en qualité	

- de subvention unique d'investissement aux CFF afin qu'ils réalisent les travaux dans les limites et selon les conditions stipulées dans la convention relative à la construction de l'ouvrage conclue entre la Ville et les CFF;
- l'ouverture d'un crédit de 1 499 000 francs destiné aux réaménagements des accès au viaduc de la Jonction;
 - la cession aux CFF de la parcelle 1520 B de la commune de Genève, section Plainpalais, Bois-de-la-Bâtie, d'environ 1600 m², propriété de la Ville de Genève, selon le dossier de mutation N° 9/2010 de Genève/Plainpalais, établi par M. Pierre-Yves Heimberg, géomètre, ainsi que l'inscription de diverses servitudes entre les CFF et la Ville de Genève (PR-1006 A) 867
9. Rapport oral de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 février 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 792 700 francs, décomposés comme suit:
- projet de délibération I: un crédit de 1 593 000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25;
 - projet de délibération II: un crédit de 120 700 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour les locaux situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25;
 - projet de délibération III: un crédit de 79 000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25 (PR-950 A1) 878
10. Proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue:
- du bouclement du crédit de 1 240 000 francs relatif aux programmes «Travail social hors-murs», «Actions parcs» et «Différents projets destinés à la jeunesse»;
 - de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 206 178,85 francs (PR-1032) 887
11. Propositions des conseillers municipaux 898

12. Interpellations	899
13. Questions écrites	899

Le mémorialiste:
Ramzi Touma